

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL ET ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du Rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



Stéphane Mercier
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

Québec, le 7 juin 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de la statistique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats et du déficit cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Conformité des opérations à la loi constitutive de l'Institut de la statistique du Québec

En vertu de l'article 38 de sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 31 mars 2016 totalisant 4 676 061 \$ (4 389 917 \$ au 31 mars 2015) témoignent du fait que l'Institut de la statistique du Québec a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 38 de la *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.011) n'ont pas été respectées.



La vérificatrice générale du Québec,
Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 7 juin 2016

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	12 269 800 \$	12 269 800 \$	12 405 800 \$
Services rendus	13 343 771	11 917 270	14 025 229
Autres revenus	-	1 458	3 956
	25 613 571	24 188 528	26 434 985
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	20 433 000	19 974 775	23 956 694
Honoraires professionnels	546 684	408 552	531 252
Loyers	1 984 360	1 913 732	2 045 832
Services et fournitures informatiques	861 817	706 079	781 151
Achats de données statistiques	225 276	266 504	191 395
Communications	379 315	285 344	489 451
Frais de déplacement et de séjour	105 265	37 984	112 857
Frais de bureau	105 122	84 661	110 528
Impression	122 000	100 734	137 413
Frais de formation	110 695	27 484	112 918
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	3 512	-
Amortissement des immobilisations corporelles	590 037	571 349	839 722
Autres charges	150 000	93 962	107 991
	25 613 571	24 474 672	29 417 204
DÉFICIT DE L'EXERCICE	-	(286 144)	(2 982 219)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(4 389 917)	(4 389 917)	(1 407 698)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	(4 389 917)\$	(4 676 061)\$	(4 389 917)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2016

	2016	2015
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	1 125 450 \$	1 111 059 \$
Débiteurs (note 4)	2 905 773	1 762 481
Services rendus non facturés	1 352 956	1 626 506
	5 384 179	4 500 046
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus (note 5)	1 142 068	1 871 772
Revenus perçus d'avance	4 351 772	1 994 917
Provision pour indemnités de vacances dues aux employés	2 000 455	2 243 729
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 6)	67 604	-
Provision pour congés de maladie (note 7)	4 027 868	4 393 739
	11 589 767	10 504 157
DETTE NETTE	(6 205 588)	(6 004 111)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	1 173 576	1 347 658
Charges payées d'avance	355 951	266 536
	1 529 527	1 614 194
DÉFICIT CUMULÉ	(4 676 061) \$	(4 389 917) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Stéphane Mercier
Directeur général de l'Institut de la statistique du Québec

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
Déficit de l'exercice	- \$	(286 144)\$	(2 982 219)\$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(471 500)	(400 779)	(852 109)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	590 037	571 349	839 722
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	3 512	-
	118 537	174 082	(12 387)
Acquisition de charges payées d'avance	(580 391)	(800 412)	(552 780)
Utilisation de charges payées d'avance	434 829	710 997	485 038
	(145 562)	(89 415)	(67 742)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(27 025)	(201 477)	(3 062 348)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(6 004 111)	(6 004 111)	(2 941 763)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(6 031 136)\$	(6 205 588)\$	(6 004 111)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(286 144) \$	(2 982 219) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	571 349	839 722
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	3 512	-
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Débiteurs	(1 143 292)	2 127 032
Services rendus non facturés	273 550	786 335
Charges payées d'avance	(89 415)	(67 742)
Créditeurs et frais courus	(721 516)	577 685
Revenus perçus d'avance	2 356 855	(1 380 442)
Provision pour indemnités de vacances dues aux employés	(243 274)	79 326
Provision pour congés de maladie	(365 871)	941 475
	641 898	3 903 391
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	355 754	921 172
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(339 245)	(883 221)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative à un contrat de location-acquisition et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 118)	(11 970)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	14 391	25 981
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 111 059	1 085 078
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 125 450 \$	1 111 059 \$

Au 31 mars 2016, aucun montant n'est inclus dans les créditeurs et frais courus relativement aux acquisitions d'immobilisations corporelles (8 188 \$ au 31 mars 2015).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016****1. CONSTITUTION ET OBJET**

L'Institut de la statistique du Québec (l'Institut), constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui sont fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la présentation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont les services rendus non facturés, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les indemnités de vacances dues aux employés ainsi que la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté car aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise étrangère.

Instruments financiers

La trésorerie et les débiteurs (excluant les taxes à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et frais courus (excluant les déductions à la source à payer et les taxes à payer) ainsi que les indemnités de vacances dues aux employés sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec

La subvention est constatée dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elle est autorisée, que l'entité a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Comptabilisation des autres revenus, services rendus non facturés et revenus perçus d'avance

Les revenus pour services rendus sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les services rendus non facturés comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les revenus perçus d'avance se composent de travaux facturés à l'avance. Une perte sur contrat est constatée dès que l'Institut détermine que le projet sera non rentable.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie est composée des fonds de caisse et des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation.

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux puisque l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables établies par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour indemnités de vacances dues aux employés

La provision pour indemnités de vacances dues aux employés n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés sont prises dans l'exercice suivant.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les équipements informatiques loués en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisés au coût, c'est-à-dire à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail, diminués des frais accessoires qu'ils renferment. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile :

Améliorations locatives	5 ans
Ameublement	5 ans
Développement informatique	5 ans
Équipement	3 ans
Équipement informatique	4 ans
Logiciels	4 ans
Système téléphonique	3 ans
Outil de collecte	3 ans
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	5 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Elles sont imputées aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

3. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 3 000 000 \$ auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu (3 000 000 \$ en 2015). Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mai 2018. Au 31 mars 2016, aucune avance n'a été contractée (0 \$ en 2015).

4. DÉBITEURS

	2016	2015
Comptes clients	2 877 392 \$	1 727 526 \$
Intérêts courus à recevoir	1 018	729
Taxes à recevoir	27 363	34 226
	<u>2 905 773 \$</u>	<u>1 762 481 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2016	2015
Fournisseurs	108 926 \$	211 493 \$
Frais courus à payer	89 334	90 082
Déductions à la source à payer	494 615	583 771
Traitements et temps supplémentaire à payer	365 020	968 313
Taxes à payer	78 595	18 086
Intérêts à payer	5 578	27
	1 142 068 \$	1 871 772 \$

6. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2016	2015
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition pour un montant total de 69 722 \$, portant intérêt au taux de 3,81 %, remboursable en versements mensuels de 1 278 \$ et échéant en janvier 2021.	67 604 \$	- \$
Les paiements minimums exigibles se détaillent comme suit :		
2017	15 337	
2018	15 337	
2019	15 337	
2020	15 337	
2021	12 779	
	74 127	
Montants représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles :	(6 523)	
	67 604 \$	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'Institut verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 677 095 \$ (2015 : 1 745 184 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Cette indemnité est payée sur la base du traitement applicable à l'employé au moment de son départ et ne peut excéder en aucun cas soixante-six (66) jours de traitement brut à la date du départ.

Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Institut. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Ce programme a été modifié en fonction de l'entente de principe globale intervenue au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable en fin d'exercice. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

	2016	2015
Solde au début	4 393 739 \$	3 452 264 \$
Charge de l'exercice	815 429	1 974 707
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 181 300)	(1 033 232)
Solde à la fin	4 027 868 \$	4 393 739 \$

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2016.

	2016	2015
Taux d'inflation	Entre 2,00 % et 2,50 %	Entre 2,25 % et 2,50 %
Progression des salaires nets d'inflation	0,50 %	0,50 %
Taux d'actualisation pondéré	2,92 %	2,75 %
Durée résiduelle moyenne des salariés	Entre 6 et 15 ans	Entre 10 et 17 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Ameublement	Développement informatique	Équipement	Équipement informatique	Logiciels	Systèmes téléphoniques	Outil de collecte	Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	31 mars 2016
En \$										
Coût										
Solde au début	1 911 600	664 218	5 020 163	46 279	2 722 158	1 425 235	101 576	176 507	-	12 067 736
Acquisitions	-	-	-	-	163 218	167 839	-	-	69 722	400 779
Dispositions	(74 939)	-	-	-	(513 415)	(39 038)	-	-	-	(627 392)
Solde à la fin	1 836 661	664 218	5 020 163	46 279	2 371 961	1 554 036	101 576	176 507	69 722	11 841 123
Amortissement cumulé										
Solde au début	1 804 107	649 599	5 020 163	46 279	2 142 901	778 946	101 576	176 507	-	10 720 078
Amortissement	50 050	8 633	-	-	256 024	253 737	-	-	2 905	571 349
Dispositions	(74 177)	-	-	-	(510 665)	(39 038)	-	-	-	(623 880)
Solde à la fin	1 779 980	658 232	5 020 163	46 279	1 888 260	993 645	101 576	176 507	2 905	10 667 547
Valeur nette comptable	56 681	5 986	-	-	483 701	560 391	-	-	66 817	1 173 576

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Améliorations locatives	Ameublement	Développement informatique	Équipement	Équipement informatique	Logiciels	Systèmes téléphoniques	Outil de collecte	Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location- acquisition	31 mars 2015
En \$										
Coût										
Solde au début	1 910 428	664 218	5 020 163	46 279	2 990 342	1 251 518	336 939	176 507	60 040	12 456 434
Acquisitions	1 172	-	-	-	466 195	384 742	-	-	-	852 109
Dispositions	-	-	-	-	(734 379)	(211 025)	(235 363)	-	(60 040)	(1 240 807)
Solde à la fin	1 911 600	664 218	5 020 163	46 279	2 722 158	1 425 235	101 576	176 507	-	12 067 736
Amortissement cumulé										
Solde au début	1 624 214	612 124	5 020 163	46 279	2 520 408	755 651	316 784	176 507	49 033	11 121 163
Amortissement	179 893	37 475	-	-	356 872	234 320	20 155	-	11 007	839 722
Dispositions	-	-	-	-	(734 379)	(211 025)	(235 363)	-	(60 040)	(1 240 807)
Solde à la fin	1 804 107	649 599	5 020 163	46 279	2 142 901	778 946	101 576	176 507	-	10 720 078
Valeur nette comptable	107 493	14 619	-	-	579 257	646 289	-	-	-	1 347 658

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. L'exposition maximale de l'Institut au risque de crédit est liée à la trésorerie et aux débiteurs (excluant les taxes à recevoir).

Le risque de crédit lié à la trésorerie est faible étant donné qu'il est déposé auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu.

L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs. En effet, la majorité de ses clients sont à l'intérieur du périmètre gouvernemental. Ainsi, le risque de crédit est moindre compte tenu de l'assurance du recouvrement de ces débiteurs.

	2016	2015
Moins de 30 jours	2 473 880 \$	1 644 306 \$
De 30 à 60 jours	400 021	80 671
Plus de 60 jours	4 509	3 278
	2 878 410 \$	1 728 255 \$

L'Institut n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances pour les débiteurs présentés dans le tableau précédent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels, qui sont tous dus dans le prochain exercice, se détaillent comme suit :

	2016	2015
Fournisseurs	108 926 \$	211 493 \$
Frais courus à payer	89 334	90 082
Traitements et temps supplémentaire à payer	365 020	968 312
Intérêts à payer	5 578	27
Provision pour indemnités de vacances dues aux employés	2 000 455	2 243 729
	2 569 313 \$	3 513 644 \$

**NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016****10. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES**

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ volet E18), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 250 000 \$ pour la période du 1^{er} mars 2014 au 31 décembre 2019. Le solde de cet engagement au 31 mars 2016 est de 50 368 \$ (170 156 \$ au 31 mars 2015).

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ volet E20), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 135 000 \$ pour la période du 4 août 2015 au 20 décembre 2019. Le solde de cet engagement au 31 mars 2016 est de 121 013 \$.

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Observatoire économétrique, l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 310 782 \$ pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017. Le solde de cet engagement au 31 mars 2016 est de 103 594 \$ (207 188 \$ au 31 mars 2015).

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), l'Institut s'est engagé à fournir des services à titre gratuit d'une valeur initiale totale de 800 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017. Le solde de cet engagement au 31 mars 2016 est de 400 000 \$.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes exposées distinctement dans les états financiers.

États financiers

de l'exercice clos le 30 juin 2015

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

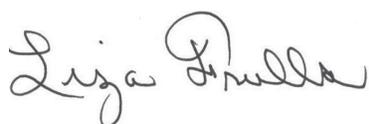
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément concernant son audit.

La directrice générale,



L'hon. Liza Frulla, C.P.

Le directeur des finances,



Dany Gauthier

Montréal, le 10 septembre 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2015, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net, l'état des gains et pertes de réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec n'a pas comptabilisé aux 30 juin 2015 et 2014, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, c. S-37.01), énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	AUGMENTATION (DIMINUTION)	
	2015 \$	2014 \$
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	52 589 617	46 612 979
Subventions reportées relatives aux immobilisations	27 054 956	21 391 223
Actif net investi en immobilisations financées par la dette à long terme	25 534 661	25 221 756
État des résultats		
Subvention du gouvernement du Québec	312 905	1 977 944
Insuffisance des produits sur les charges liés aux activités de l'exercice	(312 905)	(1 977 944)

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, c. V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, c. S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, c. V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,



GUYLAINE LECLERC, FCPA AUDITRICE, FCA

Québec, le 10 septembre 2015

État des résultats

de l'exercice clos le 30 juin 2015

	2015 \$	2014 \$
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	26 464 376	25 730 800
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations	424 168	425 294
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	844 432	941 133
Enseignement régulier	1 624 084	1 604 154
Restauration	2 097 596	2 619 087
Hébergement	1 662 778	1 618 066
Intérêts sur placements de portefeuille	284 704	355 703
Services professionnels	156 914	223 897
Location de salles	70 118	202 708
Stationnement	233 750	223 519
Dons et commandites	100 480	225 011
Autres produits	248 924	293 842
	34 212 324	34 463 214
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	20 000 496	19 468 836
Fournitures pédagogiques et administratives	2 106 447	2 445 831
Entretien, réparations et services publics	1 866 142	2 036 250
Services auxiliaires	2 236 413	2 265 963
Taxes foncières et autres	1 524 694	1 534 367
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	286 032	365 908
Services professionnels	685 273	753 723
Communications et déplacements	716 917	732 707
Frais de gestion de stationnement	94 066	92 148
Autres frais administratifs	101 237	87 307
Intérêts sur la dette à long terme	2 016 741	2 099 258
Autres frais financiers	136 083	132 602
Amortissement des immobilisations	3 329 526	3 852 432
Perte à la radiation d'immobilisations	5 717	1 994
Perte réalisée sur placements de portefeuille	70 477	141 140
	35 176 261	36 010 466
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE L'EXERCICE (note 3)	(963 937)	(1 547 252)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

de l'exercice clos le 30 juin 2015

ACTIF NET (note 3)	2015					2014
	SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES LIÉS AUX ACTIVITÉS	INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Apports du gouvernement du Québec	1 686 227	–	–	–	1 686 227	1 686 227
Investi en immobilisations non subventionnées	519 248	(158 111)	135 207	62 218	558 562	519 248
Investi en immobilisations financées par la dette à long terme	(25 221 756)	(312 905)	–	–	(25 534 661)	(25 221 756)
Grevé d'affectations d'origine interne	1 840 000	(123 442)	–	(62 218)	1 654 340	1 840 000
Non affecté	1 568 134	(369 479)	(135 207)	–	1 063 448	1 568 134
TOTAL	(19 608 147)	(963 937)	–	–	(20 572 084)	(19 608 147)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

de l'exercice clos le 30 juin 2015

	2015 \$	2014 \$
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	13 974	(36 840)
Pertes non réalisées sur les placements de portefeuille	(38 648)	(90 326)
Pertes réalisées sur les placements de portefeuille, reclassées dans l'état des résultats	70 477	141 140
Gains de réévaluation nets de l'exercice	31 829	50 814
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	45 803	13 974

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 30 juin 2015

	2015 \$	2014 \$
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	3 671 005	3 887 621
Créances (note 5)	410 109	650 841
Stocks	347 003	296 059
Placements de portefeuille (note 6)	1 595 666	511 020
Charges payées d'avance	1 054 489	1 008 526
	7 078 272	6 354 067
Placements de portefeuille (note 6)	3 192 237	4 170 646
Immobilisations (note 7)	28 998 160	23 743 219
	39 268 669	34 267 932
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 8)	3 997 210	3 754 066
Produits perçus d'avance	402 416	362 698
Subvention perçue d'avance	173 175	959 351
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	1 728 624	1 642 831
	6 301 425	6 718 946
Autre passif (note 9)	12 395 172	4 112 171
Subventions reportées relatives aux immobilisations (note 11)	309 873	792 058
Provision pour congés de maladie (note 12)	4 572 382	4 294 208
Dette à long terme (note 10)	36 216 098	37 944 722
	59 794 950	53 862 105
ACTIF NET (note 3)		
Apports du gouvernement du Québec	1 686 227	1 686 227
Actif net investi en immobilisations non subventionnées	558 562	519 248
Actif net investi en immobilisations financées par la dette à long terme	(25 534 661)	(25 221 756)
Actif net grevé d'affectations d'origine interne	1 654 340	1 840 000
Actif net non affecté	1 063 448	1 568 134
	(20 572 084)	(19 608 147)
Gains de réévaluation cumulés	45 803	13 974
	(20 526 281)	(19 594 173)
	39 268 669	34 267 932

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 13)

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Le président,



Paolo Di Pietrantonio, CPA, CA

Pour le comité de vérification et de gestion des risques,
La présidente,



Johanne Blanchard, CPA, CA

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 30 juin 2015

	2015 \$	2014 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges liés aux activités de financement	(963 937)	(1 547 252)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Perte à la radiation d'immobilisations	5 717	1 994
Amortissement des immobilisations	3 329 526	3 852 432
Virements des subventions reportées relatives aux immobilisations	(482 185)	(483 124)
Perte réalisée sur placements de portefeuille	42 059	113 313
	1 931 180	1 937 363
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés aux activités de fonctionnement (note 4)	(37 880)	1 402 127
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 893 300	3 339 490
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(350 618)	(275 166)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements de portefeuille	(4 193 467)	(12 245 382)
Disposition de placements de portefeuille	4 077 000	14 160 193
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(116 467)	1 914 811
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 642 831)	(1 561 309)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	(216 616)	3 417 826
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 887 621	469 795
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 4)	3 671 005	3 887 621

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 30 juin 2015

1. Constitution et objets

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (l'Institut), corporation constituée par une loi spéciale (RLRQ, c. I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au fonds général du fonds consolidé du revenu.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e suppl.)), l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Base de présentation

Les états financiers de l'Institut sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* à l'exception du fait que les subventions sont comptabilisées conformément à la loi, tel que décrit à la méthode comptable concernant la constatation des produits de subventions. L'Institut a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de l'Institut exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations et la juste valeur des placements de portefeuille. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Subventions

La subvention du gouvernement du Québec relative au fonctionnement ainsi que celle relative aux immobilisations financées par la dette à long terme sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice où elles sont autorisées.

Les autres subventions sont comptabilisées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception est raisonnablement assurée. L'Institut applique la méthode du report pour les autres subventions. Ainsi, les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont constatées à titre de produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles réfèrent.

Les subventions reçues sous forme d'immobilisations qui ne sont pas amorties sont présentées à titre d'augmentation directe de l'actif net. Le virement des subventions autres que celle du gouvernement du Québec est comptabilisé au poste Autres produits dans l'état des résultats.

Prestation de services et ventes

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation

L'Institut a désigné les placements de portefeuille comme étant classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation au poste Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille, jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés. Le gain ou la perte de réévaluation cumulé associé aux placements de portefeuille décomptabilisés est reclassé dans l'état des résultats.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances (à l'exception des taxes) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des charges sociales et des taxes), l'autre passif ainsi que la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les placements de portefeuille, composés d'obligations, sont évalués au cours du marché selon les prix publiés par des courtiers sur des marchés actifs pour des instruments identiques ou similaires.

Hiérarchie de la juste valeur

L'Institut classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- Niveau 1 : prix (non ajusté) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : données autres que les prix visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix) ou indirectement (c.-à-d. les dérivés des prix) ;
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Institut consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes en banque ainsi que les placements dont l'échéance est inférieure ou égale à 90 jours à partir de leur date d'acquisition et qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Immobilisations corporelles

Bâtiment	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	25 %

Immobilisations incorporelles

Logiciels	20 %
-----------	------

Le terrain, les projets en cours et les œuvres d'art ne sont pas amortis. Les œuvres d'art sont constituées d'une sculpture et d'une collection de tableaux originaux exposés sur les étages de l'Hôtel pour lesquels ils ont été créés spécialement.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'Institut, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne peut pas faire l'objet de reprises par la suite.

Avantages sociaux*Régimes de retraite*

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances et congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque l'Institut estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. La direction revoit ses hypothèses et les modifie, s'il y a lieu. Le passif et les charges correspondantes sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de leurs journées de maladie.

3. Actif net

Les apports du gouvernement du Québec d'un montant de 1 686 227 \$ sont constitués de 1 034 500 \$ investis en immobilisations non amortissables (terrain et œuvres d'art) et 651 727 \$ non affectés.

Les gains de réévaluation cumulés sont non affectés.

L'Institut a contracté des dettes à long terme à la suite de l'acquisition d'immobilisations. Ces dettes seront remboursées, en partie ou en totalité, à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces subventions seront comptabilisées au moment où elles seront autorisées par le gouvernement.

Puisque que cette comptabilisation des revenus n'est pas synchronisée avec celle de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec et celle de la charge d'amortissement des immobilisations concernées. Au 30 juin 2015, cette situation a un impact de 312 905 \$ sur l'insuffisance des produits sur les charges liés aux activités de l'exercice et de 25 534 661 \$ sur l'actif net de l'Institut. Si le gouvernement du Québec autorise des subventions futures relatives à ces dettes, l'écart créé à l'actif net se renversera au fur et à mesure de ces autorisations.

4. État des flux de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant à l'état des flux de trésorerie et à l'état de la situation financière comprennent les montants suivants :

	2015 \$	2014 \$
Encaisse	2 532 923	1 551 597
Obligations de municipalités portant intérêt à des taux fixes de 1,40 % à 4,80 % (valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	1 138 082	2 336 024
	3 671 005⁽¹⁾	3 887 621⁽¹⁾

(1) : Le solde inclut des pertes réalisées sur les équivalents de trésorerie d'un montant de 28 418 \$ (2014 : 27 827 \$).

Variation des éléments d'actifs et de passifs liés aux activités de fonctionnement

	2015 \$	2014 \$
Créances	240 732	657 572
Stocks	(50 944)	4 126
Charges payées d'avance	(45 963)	177 567
Charges à payer et frais courus	243 144	464 201
Produits perçus d'avance	39 718	(107 893)
Subvention perçue d'avance	(786 176)	211 325
Autre passif	43 435	13 113
Provision pour congés de maladie	278 174	(17 884)
	(37 880)	1 402 127

Information supplémentaire

	2015 \$	2014 \$
Intérêts versés	2 022 989	2 104 512
Intérêts reçus	431 232	525 896
Acquisition d'immobilisations financées par l'autre passif	12 338 626	4 099 060

5. Créances

	2015 \$	2014 \$
Débiteurs		
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	191 069	220 574
Restauration et hébergement	125 109	84 083
Autres créances	22 691	240 245
	338 869	544 902
Taxes	22 617	41 188
Intérêts courus sur placements de portefeuille	48 623	64 751
	410 109	650 841

6. Placements de portefeuille

	2015 \$	2014 \$
Obligations de municipalités	4 787 903	4 681 666
Portion des placements de portefeuille échéant au cours du prochain exercice	(1 595 666)	(511 020)
	3 192 237	4 170 646

Les placements de portefeuille portent intérêt à des taux fixes variant de 1,70 % à 5,45 % (2014 : 2,25 % à 5,45 %). Ces placements de portefeuille viennent à échéance de juillet 2015 à novembre 2022 (2014 : juin 2015 à novembre 2022).

Juste valeur

Les placements de portefeuille sont classés selon le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

7. Immobilisations

	2015			2014
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR COMPTABLE NETTE
	\$	\$	\$	\$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	795 900	–	795 900	795 900
Bâtiment	29 270 040	18 167 099	11 102 941	12 272 617
Aménagements de nature permanente	38 282 314	23 299 729	14 982 585	8 988 433
Équipement de cuisine et matériel technique	10 381 098	8 913 306	1 467 792	1 015 202
Équipement informatique	992 595	795 770	196 825	259 975
Matériel roulant	25 972	25 972	–	–
Œuvres d'art	292 961	–	292 961	265 310
	80 040 880	51 201 876	28 839 004	23 597 437
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	1 126 260	967 104	159 156	145 782
	81 167 140	52 168 980	28 998 160	23 743 219

La répartition des projets en cours non amortis par catégorie d'immobilisations se détaille comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Aménagements de nature permanente	2 412 420	4 199 819
Équipement de cuisine et matériel technique	–	11 876
Équipement informatique	–	4 979
	2 412 420	4 216 674
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Logiciels	56 022	–

8. Charges à payer et frais courus

	2015 \$	2014 \$
Salaires	471 261	121 688
Provisions pour vacances (note 12)	2 125 828	2 168 070
Charges sociales	489 485	604 063
Fournisseurs et frais courus	749 925	693 490
Intérêts courus	144 531	150 779
Taxes	16 180	15 976
	3 997 210	3 754 066

9. Autre passif

L'autre passif correspond aux coûts encourus pour des projets en cours reliés à la mise à niveau des immobilisations et autres charges. Les travaux sont confiés à la Société québécoise des infrastructures. Ils seront facturés à la fin de ceux-ci, laquelle est prévue au cours du prochain exercice. Le coût des travaux sera financé par une dette auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec venant à échéance le 3 juin 2040 (note 16).

10. Dette à long terme

	2015 \$	2014 \$
Emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec échéant le 3 juin 2030, remboursables par versements semestriels incluant capital et intérêts de :		
1 370 175 \$, au taux fixe de 5,26 %	28 042 128	29 237 522
112 761 \$, au taux fixe de 4,68 %	2 398 179	2 505 671
349 974 \$, au taux fixe de 4,54 %	7 504 415	7 844 360
	37 944 722	39 587 553
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(1 728 624)	(1 642 831)
	36 216 098	37 944 722

La valeur comptable de la dette à long terme comprend le remboursement de capital et les coûts de transaction non amortis. Les versements en capital exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2016	1 735 788 \$
2017	1 824 946 \$
2018	1 918 700 \$
2019	2 017 289 \$
2020	2 120 963 \$
2021 et suivants	28 237 286 \$

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés auprès du Fonds de financement en vertu du régime d'emprunts à court et à long terme institué par l'Institut, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à l'Institut les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celui-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

11. Subventions reportées relatives aux immobilisations

	2015 \$	2014 \$
Gouvernement du Québec		
Solde au début	438 433	863 727
Virement de l'exercice	(424 168)	(425 294)
Solde à la fin	14 265	438 433
Fondation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec		
Solde au début	353 625	411 455
Virement de l'exercice	(58 017)	(57 830)
Solde à la fin	295 608	353 625
	309 873	792 058

12. Avantages sociaux

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE-RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2015, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRPE-RRAS est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2015 (5,73 % au 1^{er} janvier 2014) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRPE-RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi l'Institut verse un montant supplémentaire pour les années civiles 2014 et 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible.

Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations imputées aux résultats de l'exercice, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRPE-RRAS, s'élèvent à 1 443 567 \$ (2014 : 1 262 791 \$).

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

	2015 \$	2014 \$
PROVISION POUR VACANCES		
Solde au début	2 168 070	1 897 004
Charges de l'exercice	2 175 227	2 052 937
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 217 469)	(1 781 871)
Solde à la fin	2 125 828	2 168 070
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE		
Solde au début	4 294 208	4 312 092
Charges de l'exercice	1 098 182	744 502
Prestations versées au cours de l'exercice	(820 008)	(762 386)
Solde à la fin	4 572 382	4 294 208

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut. Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de les monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2015	2014
RREGOP		
Taux d'actualisation	2,12 %, 2,92 % et 3,08 %	3,58 % et 4,34 %
Taux de croissance de la rémunération incluant l'inflation	0,50 % à 3,50 %	0,50 % à 3,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	9 ans, 19 ans et 26 ans	10 ans et 23 ans
RRPE/RRPE-RRAS		
Taux d'actualisation	2,12 % et 3,08 %	2,91 % et 4,34 %
Taux de croissance de la rémunération incluant l'inflation	0,50 % à 3,50 %	0,50 % à 3,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	9 ans et 30 ans	7 ans et 23 ans

13. Obligations contractuelles

En vertu de contrats échéant jusqu'en juin 2018 pour des travaux d'entretien des équipements mécaniques, pour l'entretien ménager et pour le gardiennage et la sécurité, l'Institut s'est engagé à payer un montant total de 5 495 768 \$. Les versements des prochains exercices se détaillent comme suit :

2016 :	3 744 928 \$
2017 :	1 184 456 \$
2018 :	566 384 \$

14. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion l'assurant de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Une proportion suffisante de placements est maintenue en titres facilement liquidables, sans impact financier significatif, afin d'être en mesure de pallier une matérialisation plus rapide que celle anticipée.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si ses contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'Institut correspond à la valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Institut procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour créances douteuses pour tenir compte des pertes de crédit potentielles.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placements de portefeuille sont investis auprès d'institutions financières réputées ou dans des obligations gouvernementales, ce qui réduit au minimum le risque de crédit associé à ces actifs financiers.

L'analyse des débiteurs se détaille comme suit :

	2015			2014
	Valeur comptable brute \$	Provision pour mauvaises créances \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Créances				
Courantes	278 691	–	278 691	492 430
En souffrance depuis :				
31 à 90 jours	60 153	780	59 373	49 552
91 à 365 jours	578	–	578	2 920
plus de 365 jours	275	48	227	–
	339 697	828	338 869	544 902

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Voici un aperçu de l'exposition de l'Institut au risque de taux d'intérêt :

	2015 \$	2014 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Intérêts à taux fixe	3 671 005	3 887 621
Placements de portefeuille de moins de 365 jours - Intérêts à taux fixe	1 595 666	511 020
Placements de portefeuille de plus de 365 jours - Intérêts à taux fixe	3 192 237	4 170 646
	8 458 908	8 569 287

L'objectif de l'Institut est de gérer l'exposition de sa trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que ses placements de portefeuille au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes.

La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les produits d'intérêts que l'Institut tire de sa trésorerie et équivalents de trésorerie et de ses placements de portefeuille. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 30 juin 2015 aurait eu pour effet d'augmenter ou de diminuer la juste valeur des placements de portefeuille et les gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille de 99 374 \$ (2014 : 135 724 \$).

La dette à long terme est assortie d'un taux d'intérêt fixe et expose donc l'Institut au risque de variations de la juste valeur découlant de la variation des taux. Le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé l'Institut est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également étant donné que l'Institut prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

15. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés divulguées dans les états financiers et comptabilisées à leur valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec les apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles présentées distinctement dans les états financiers :

	2015 \$	2014 \$
Produits		
Enseignement régulier	443 305	471 161
Hébergement	150 453	203 534
Services professionnels	67 242	51 196
Autres	11 650	3 874
	672 650	729 765
Charges		
Traitements et avantages sociaux	361 660	372 972
Fournitures pédagogiques et administratives	251 279	297 289
Entretien, réparations et services publics	550 295	615 134
Taxes foncières et autres	77 856	79 772
Services professionnels	108 642	136 584
Communications et déplacements	207 190	189 690
Autres frais administratifs	15 522	14 028
Intérêts sur la dette à long terme	2 016 741	2 099 258
	3 589 185	3 804 727

Les principaux soldes résultant des opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de ceux présentés distinctement dans les états financiers :

Actif

Créances	125 785 \$	73 430 \$
Charges payées d'avance	6 634 \$	5 652 \$

Passif

Fournisseurs et frais cours	150 097 \$	191 508 \$
Intérêts courus	144 530 \$	150 779 \$

16. Événements postérieurs à la date des états financiers

Le 31 août 2015, l'Institut a conclu une convention de prêt auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec afin de financer des travaux de mise à niveau des immobilisations. Cette dette à long terme d'un montant de 15 248 000 \$ a permis de rembourser l'Autre passif dû à la Société québécoise des infrastructures qui était le maître d'œuvre du projet et de renflouer les liquidités pour la portion des travaux assumés par l'Institut. Cette dette à long terme portant intérêt au taux de 3,09 % et venant à échéance le 3 juin 2040 est remboursable par versements semestriels de 436 805 \$ sauf pour le premier versement du 3 décembre 2015 qui comprend une période de 94 jours. Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à l'Institut les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celui-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer.

17. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2014 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Luc Boileau

La directrice des services administratifs et du secrétariat général,



Caroline Roy

Montréal, le 16 juin 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint
Montréal, le 16 juin 2016

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Gouvernement du Québec	17 703 167	16 993 736	16 093 676
Intérêts	85 000	69 481	75 950
Autres revenus réseaux	-	234 509	151 807
Autres revenus	-	1 262 978	28 075
	17 788 167	18 560 704	16 349 508
Charges			
Traitements et avantages sociaux	14 227 176	14 277 230	12 897 926
Services professionnels et administratifs	1 292 695	964 946	1 036 421
Loyer	726 411	720 412	720 412
Services externes	367 958	583 775	663 361
Frais de déplacement	191 210	182 869	184 713
Publicité, promotion et télécommunications	132 774	115 654	114 438
Frais de réunion, congrès et formation	104 963	111 471	92 377
Papeterie, impression et frais de bureau	89 703	106 869	101 672
Frais généraux	37 869	75 932	54 242
Documentation	48 781	18 804	13 897
Assurances	5 000	4 237	4 237
Amortissement des immobilisations corporelles	173 027	222 765	223 902
	17 397 567	17 384 964	16 107 598
Excédent de l'exercice	390 600	1 175 740	241 910
Excédent cumulé au début de l'exercice	4 454 350	4 454 350	4 212 440
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	4 844 950	5 630 090	4 454 350

Revenus et charges par secteur d'activité (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 AU 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie	4 282 931	6 772 423
Équivalents de trésorerie portant intérêt au taux de 0,9% et échéant en avril 2016	4 000 000	-
	8 282 931	6 772 423
Contributions à recevoir du ministère de la Santé et Services sociaux (MSSS)	911 899	1 051 984
Débiteurs (note 3)	619 311	275 036
	9 814 141	8 099 443
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 498 332	1 719 925
Contributions reportées	415 242	-
Provision pour vacances (note 5)	1 200 163	1 020 883
Provision pour congés de maladie (note 5)	1 337 715	1 238 314
Provision pour allocations de transition (note 5)	288 099	320 209
	4 739 551	4 299 331
Actifs financiers nets	5 074 590	3 800 112
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 6)	519 129	622 131
Charges payées d'avance	36 371	32 107
	555 500	654 238
Excédent cumulé (note 7)	5 630 090	4 454 350

Obligations contractuelles (note 9)

Passifs éventuels (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Président du conseil d'administration,



Roger Paquet

Le président directeur général,



Luc Boileau

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
 ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice	390 600	1 175 740	241 910
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(119 763)	(124 555)
Amortissement des immobilisations corporelles	173 027	222 765	223 902
	563 627	1 278 742	341 257
Variation des charges payées d'avance	-	(4 264)	35 680
Augmentation des actifs financiers nets	563 627	1 274 478	376 937
Actifs financiers nets au début de l'exercice	3 800 112	3 800 112	3 423 175
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	4 363 739	5 074 590	3 800 112

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	1 175 740	241 910
Élément sans incidence sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	222 765	223 902
	1 398 505	465 812
Variations des actifs et passifs reliés au fonctionnement:		
Contributions à recevoir du MSSS	140 085	(197 512)
Débiteurs	(344 275)	(17 031)
Créditeurs et charges à payer	(221 593)	141 485
Contributions reportées	415 242	(25 000)
Provision pour vacances	179 280	14 632
Provision pour congés de maladie	99 401	203 879
Provision pour allocations de transition	(32 110)	320 209
Charges payées d'avance	(4 264)	35 680
	231 766	476 342
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 630 271	942 154
Activités de placement		
Encaissement d'un placement	-	2 500 000
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	-	2 500 000
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(119 763)	(124 555)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 510 508)	3 317 599
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	6 772 423	3 454 824
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	8 282 931	6 772 423

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (ci-après «l'Institut»), constitué par la *Loi sur l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux* (RLRQ, chapitre I-13.03), a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il réalise notamment plusieurs activités d'évaluations, d'analyses et de recherches et entretient d'étroites collaborations avec les cliniciens, les gestionnaires et les chercheurs dans le domaine de la prestation des soins et services et avec l'ensemble des acteurs du système de santé et des services sociaux.

Le 1^{er} avril 2015, l'Institut a procédé à l'intégration de certains mandats de trois associations des services sociaux, soit : La Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED), l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) et l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ). Cette intégration a été convenue entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), les associations et l'Institut. Conséquemment à cette intégration, les membres du personnel de ces associations ont été transférés à l'Institut, un montant de 1 633 670 \$ lui a été attribué pour la poursuite des mandats de ces associations et imputé au poste «Autres revenus» et une nouvelle subvention lui a été octroyée par le MSSS.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, c.1, 5e supplément) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c.I-3), l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

L'Institut a succédé au Conseil du médicament, constitué en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'assurance médicaments* (RLRQ, chapitre A-29.01) et à l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, constituée par le décret no 855-2000 (2000, G.O.2, 5248). Les opérations concernant le compte à fins déterminées de l'Institut à l'égard du décret cité précédemment ne font pas partie du cours normal de ses activités (note 13).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces dernières.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. La provision pour congés de maladie, la provision pour allocation de transition ainsi que la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, la contribution à recevoir du MSSS et les débiteurs (exception faite des taxes à la consommation) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer (exception faite des avantages sociaux à payer et de la provision pour compensation aux RRPE et RRAS) et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

CONSTATATION DES REVENUS

Les contributions de l'exercice sont inscrites à titre de revenu dans l'exercice où elles sont autorisées, que tous les critères d'admissibilité sont rencontrés et, le cas échéant, que les stipulations sont respectées. Elles sont comptabilisées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose des soldes en banque. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les équivalents de trésorerie consistent, le cas échéant, en dépôts à terme assortis d'échéance de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour allocations de transition

Les obligations à long terme découlant des allocations de transition accumulées par le personnel d'encadrement sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les cadres, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder 12 mois.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 AU 31 MARS 2016

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour vacances

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucun calcul d'actualisation. L'Institut estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de l'Institut sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée indiquée ci-dessous.

Catégorie	Durée
Développement informatique	5 ans
Équipements de communication multimédia	10 ans
Équipements informatiques	3 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. DÉBITEURS

	2016	2015
	\$	\$
Gouvernement du Québec	490 978	210 667
Taxes à la consommation	94 672	64 369
Autres	33 661	-
	619 311	275 036

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 AU 31 MARS 2016

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2016	2015
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	686 376	628 611
Traitements	308 967	647 187
Avantages sociaux	161 961	269 951
Provision pour compensation aux RRPE et RRAS	341 028	174 176
	1 498 332	1 719 925

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel régulier de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 337 830 \$ (2015: 851 332 \$). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont pris en charge en totalité par l'Institut. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer, en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, à raison de 50 % pour les 132 premiers jours accumulés. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées, peu importe le nombre, comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ à la retraite ou en préretraite.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 AU 31 MARS 2016

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut. Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Institut. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée de la carrière active des employés.

Ce programme a été modifié en fonction de l'entente de principe globale intervenue au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable en fin d'exercice. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

La provision pour congés de maladie cumulables a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2016 :

	2016		2015	
	RREGOP	RRPE et RRAS	RREGOP	RRPE et RRAS
Taux d'indexation	3,80 %	4,05 %	3,80 %	3,80 %
Taux d'actualisation	3,09 %	2,37 %	2,72 %	1,35 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	16 ans	9 ans	15 ans	5 ans

Provision pour vacances et congés de maladie

Les variations de la provision pour vacances et pour congés de maladie se détaillent comme suit :

	2016			2015		
	Vacances	Congés de maladie	Total	Vacances	Congés de maladie	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde du début de l'exercice	1 020 883	1 238 314	2 259 197	1 006 251	1 034 435	2 040 686
Transferts	(3 528)	(14 908)	(18 436)	(11 318)	(8 216)	(19 534)
Charges de l'exercice	826 755	396 976	1 223 731	689 209	473 541	1 162 750
Prestations versées au cours de l'exercice	(643 947)	(282 667)	(926 614)	(663 259)	(261 446)	(924 705)
Solde à la fin de l'exercice	1 200 163	1 337 715	2 537 878	1 020 883	1 238 314	2 259 197

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 AU 31 MARS 2016

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour allocations de transition

L'allocation est payable au moment du départ de l'employé, sauf si la personne concernée quitte pour occuper un poste dans le secteur public pendant la période correspondant à son allocation. Au 31 mars, la charge de l'exercice s'élevait à 26 191 \$ (2015: 320 209 \$)

6. Immobilisations corporelles

	2016			2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Développement informatique	\$ 369 754	\$ 254 466	\$ 115 288	\$ 352 655	\$ 189 429	\$ 163 226
Équipements de communication multimédia	140 898	33 499	107 399	128 279	20 311	107 968
Équipements informatiques	395 148	221 584	173 564	339 957	144 626	195 331
Mobilier et équipements	386 511	274 080	112 431	355 114	209 963	145 151
Améliorations locatives	18 287	7 840	10 447	14 830	4 375	10 455
	1 310 598	791 469	519 129	1 190 835	568 704	622 131

Les acquisitions et l'amortissement pour l'exercice clos le 31 mars 2016 sont les suivants :

	2016	2015	2016	2015
	Acquisitions	Acquisitions	Amortissement	Amortissement
	\$	\$	\$	\$
Développement informatique	17 099	28 327	65 037	61 895
Équipements de communication multimédia	12 619	-	13 188	12 828
Équipements informatiques	55 191	93 853	76 958	79 199
Mobilier et équipements	31 397	-	64 117	67 053
Améliorations locatives	3 457	2 375	3 465	2 927
	119 763	124 555	222 765	223 902

L'Institut a acquis des équipements informatiques pour un montant de 25 345 \$ (2015: 1 075 \$), du développement informatique pour un montant de 1 100 \$ (2015: nil) et des équipements de communication multimédia pour un montant de 2 717 \$ (2015: nil) qui n'ont pas été mis en service au 31 mars 2016. En conséquence, l'Institut n'a pas comptabilisé d'amortissement sur ces acquisitions.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2016

7. EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

2016										
	Programme de soutien aux initiatives en évaluation des technologies et des modes d'intervention	Modernisation de la production (impartition)	Biologie médicale	Thérapie cellulaire et produits sanguins	Intégration Services sociaux	Projets spéciaux	Autres projets	Total Excédent cumulé affecté	Excédent cumulé non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent cumulé										
Solde au début de l'exercice	150 000	220 377	600 000	700 000	418 800	404 449	204 375	2 698 001	1 756 349	4 454 350
Affectation	-	-	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000	(1 000 000)	-
Virement										
Excédent de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	1 175 740	1 175 740
Investissement en immobilisations corporelles	-	-	-	-	(30 437)	-	-	(30 437)	30 437	-
Utilisation de l'excédent – charges	-	(30 152)	(133 985)	(18 514)	(19 147)	(1 042 193)	-	(1 243 991)	1 243 991	-
Solde à la fin de l'exercice	150 000	190 225	466 015	681 486	369 216	362 256	204 375	2 423 573	3 206 517	5 630 090
Excédent cumulé investi										
Solde au début de l'exercice	-	-	-	-	-	-	329 434	329 434	(329 434)	-
Investissement en immobilisations corporelles	-	-	-	-	30 437	-	-	30 437	(30 437)	-
Utilisation de l'excédent – amortissement	-	-	-	-	(3 749)	-	(92 569)	(96 318)	96 318	-
Solde à la fin de l'exercice	-	-	-	-	26 688	-	236 865	263 553	(263 553)	-
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	150 000	190 225	466 015	681 486	395 904	362 256	441 240	2 687 126	2 942 964	5 630 090

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 AU 31 MARS 2016

7. EXCÉDENT CUMULÉ (suite)

	2015											
	Programme de soutien aux initiatives en évaluation des technologies et des modes d'intervention	Modernisation de la production (impartition)	Partenariat	Programme de formation professionnelle de pointe et d'avant-garde	Biologie médicale	Thérapie cellulaire et produits sanguins	Intégration Services sociaux	Projets spéciaux	Autres projets	Total Excédent cumulé affecté	Excédent cumulé non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent cumulé												
Solde au début de l'exercice	600 000	700 000	150 000	300 000	-	-	-	404 449	279 047	2 433 496	1 778 944	4 212 440
Affectation	-	-	-	-	600 000	700 000	418 800	-	-	1 718 800	(1 718 800)	-
Virement	(300 000)	(343 800)	(150 000)	(300 000)	-	-	-	-	(19 904)	(1 113 704)	1 113 704	-
Excédent de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	241 910	241 910
Utilisation de l'excédent – charges	(150 000)	(135 823)	-	-	-	-	-	-	(54 768)	(340 591)	340 591	-
Solde à la fin de l'exercice	150 000	220 377	-	-	600 000	700 000	418 800	404 449	204 375	2 698 001	1 756 349	4 454 350
Excédent cumulé investi												
Solde au début de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	422 003	422 003	(422 003)	-
Utilisation de l'excédent – amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	(92 569)	(92 569)	92 569	-
Solde à la fin de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	329 434	329 434	(329 434)	-
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	150 000	220 377	-	-	600 000	700 000	418 800	404 449	533 809	3 027 435	1 426 915	4 454 350

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 AU 31 MARS 2016

8. REVENUS ET CHARGES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	2016			2015		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Gouvernement du Québec	15 708 844	1 284 892	16 993 736	13 508 784	2 584 892	16 093 676
Intérêts	69 481	-	69 481	75 950	-	75 950
Autres revenus réseaux	234 509	-	234 509	151 807	-	151 807
Autres revenus	1 262 978	-	1 262 978	28 075	-	28 075
	17 275 812	1 284 892	18 560 704	13 764 616	2 584 892	16 349 508
Charges						
Traitements et avantages sociaux	12 671 911	1 605 319	14 277 230	11 513 130	1 384 796	12 897 926
Services professionnels et administratifs	704 238	260 708	964 946	746 410	290 011	1 036 421
Loyer	720 412	-	720 412	720 412	-	720 412
Services externes	573 077	10 698	583 775	641 284	22 077	663 361
Frais de déplacement	137 646	45 223	182 869	143 750	40 963	184 713
Publicité, promotion et télécommunication	88 592	27 062	115 654	86 910	27 528	114 438
Papeterie, impression et frais de bureau	106 161	708	106 869	99 949	1 723	101 672
Frais généraux	61 570	14 362	75 932	41 442	12 800	54 242
Frais de réunion, congrès et formation	110 035	1 436	111 471	74 865	17 512	92 377
Documentation	18 567	237	18 804	13 029	868	13 897
Assurances	4 237	-	4 237	4 237	-	4 237
Amortissement des immobilisations	222 765	-	222 765	223 902	-	223 902
Remboursement – frais divers	(361 332)	361 332	-	(365 004)	365 004	-
	15 057 879	2 327 085	17 384 964	13 944 316	2 163 282	16 107 598
Excédent de l'exercice	2 217 933	(1 042 193)	1 175 740	(179 700)	421 610	241 910

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 AU 31 MARS 2016

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut a conclu une entente d'occupation renouvelable annuellement et des accords de location-exploitation d'équipement de bureau échéant à différentes dates. L'Institut s'est engagé à verser un montant total de 752 954\$ (2015 : 763 803\$).

Les paiements annuels minimaux dans le cadre de ces contrats pour les quatre prochains exercices s'établissent comme suit :

	2017	2018	2019	2020
	\$	\$	\$	\$
Entente d'occupation	720 412	-	-	-
Location d'équipements	17 396	11 395	3 186	565
	737 808	11 395	3 186	565

10. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, l'Institut est exposé à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats de ses activités.

11. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Institut a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui lui permettent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions de contrats. Les risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux contributions à recevoir du MSSS et aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation. Au 31 mars 2016, l'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
 NOTES COMPLÉMENTAIRES
 AU 31 MARS 2016

11. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

	2016	2015
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 282 931	6 772 423
Contributions à recevoir du MSSS	911 899	1 051 984
Débiteurs	524 639	210 667
	9 719 469	8 035 074

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie soient placés auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux contributions à recevoir du MSSS et aux débiteurs est réduit puisque 94 % de ces derniers proviennent principalement d'entités gouvernementales. Les contributions à recevoir du MSSS et les débiteurs seront encaissés au cours du prochain exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

L'Institut finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles par les flux de trésorerie provenant principalement des contributions gouvernementales. L'Institut respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les prévisions budgétaires et de trésorerie établies, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

L'Institut est exposé au risque de liquidité sur ses crédateurs et charges à payer (exception faite des avantages sociaux et de la provision pour compensation aux RRPE et RRAS à payer), et la provision pour vacances. Compte tenu que ceux-ci ont une échéance inférieure à un an aux 31 mars 2016 et 2015, l'exposition de l'Institut au risque de liquidité est minime.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le seul risque auquel l'Institut est exposé est le risque de taux d'intérêt.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

11. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Institut gère la trésorerie en fonction de ses besoins et de façon à optimiser ses revenus d'intérêt.

La trésorerie et équivalents de trésorerie porte intérêt au taux du marché et à taux fixe. Le taux d'intérêt effectif sur les équivalents de trésorerie durant l'exercice a été stable à 0,9%.

Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2016 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 28 560 \$ respectivement (2015 : 31 026 \$).

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ces activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Toutefois, l'Institut et le MSSS ont convenu que ce dernier maintient ses services de soutien en ressources informationnelles. Ces services sont rendus gratuitement.

13. COMPTE À FINS DÉTERMINÉES POUR LA FORMATION, LE PARTENARIAT ET L'ORGANISATION D'ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

Le Conseil du médicament dans le cadre de ses activités répondant aux critères d'utilisation spécifiés au décret no 463-95 du 5 avril 1995, modifié par le décret no 309-99 du 31 mars 1999 utilisait un compte à fins déterminées « Compte pour la formation, le partenariat et l'organisation d'évènements spéciaux » pour l'application de l'entente de principe sur l'établissement d'un programme de partenariat entre le gouvernement du Québec et les compagnies de recherche pharmaceutiques du Canada Rx&D et pour l'application des ententes spécifiques à l'utilisation optimale des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) et les fabricants d'inhibiteurs sélectifs de la cox-2 (COXIBS).

Le compte à fins déterminées comprend les sommes déposées par le MSSS et sa gestion devait s'effectuer conformément aux modalités de gestion établies dans la décision du Conseil du trésor no 187026 du 4 avril 1995.

Le compte à fins déterminées est toujours utilisé par l'Institut en vertu de ces décrets, mais est géré exclusivement par le MSSS. Les fonds du compte à fins déterminées servent toujours à payer les coûts des activités de l'Institut encadrées par ces décrets. Ces coûts ne font pas partie du cours normal des activités de l'Institut. L'Institut agit comme agent intermédiaire et ne facture aucuns honoraires de gestion à cet égard. Les montants utilisés dans le cadre de ces activités ne font pas partie des revenus de l'Institut.

Au cours de l'exercice 2016, un montant de 239 595 \$ en traitements et avantages sociaux et en services professionnels et administratifs a été engagé et sera remboursé par le compte à fins déterminées. Le montant à recevoir lié à cette transaction s'élève à 239 595 \$. Il n'y a aucun montant engagé en 2015.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2016

14. PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DE CERTAINES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EFFECTUÉES POUR LE COMPTE D'UN ORGANISME NATIONAL DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Ce protocole d'accord est relatif à un programme confié à la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu de l'article de la *Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec* (RLRQ, c. R-5).

Le MSSS a signé deux protocoles d'accords avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec respectivement, ces protocoles ont pour objet la détermination des conditions d'exercice et de rémunération des médecins qui accomplissent des activités, soit à titre de président, de membre ou de médecin mandaté d'un conseil ou comité d'un organisme national. Les organismes nationaux reconnus par les parties de ce protocole sont le MSSS et l'Institut.

Une banque d'heure maximale par année civile est attribuée à l'Institut : 2 050 heures (2015 : 2 050 heures) pour les médecins omnipraticiens et de 7 728 heures (2015 : 5 000 heures) pour les médecins spécialistes.

Pour l'exercice 2016, l'Institut a utilisé 5 031 heures de ces banques (2015 : 2 142 heures).

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016.

Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Original signé
Nicole Damestoy
Présidente-directrice générale



Claude Bernier, CPA, CA
Directeur des ressources financières, matérielles et de la coordination administrative

Québec, le 22 juin 2016



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national de santé publique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'Institut national de santé publique du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2016 et 2015, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que l'Institut national de santé publique du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de l'Institut national de santé publique du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement.

Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution)	
	En dollars	
	2016	2015
État de la situation financière		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	11 847 893	11 997 650
Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	11 847 893	11 997 650
Dette nette et excédent cumulé	-	-

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guyline Leclerc, FCPA auditrice, FCA
 Guyline Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 22 juin 2016

Résultats et excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016		2015
	BUDGET \$	RÉEL \$	RÉEL \$
Revenus			
Subventions du gouvernement du Québec	55 226 100	55 971 509	57 143 849
Subventions du gouvernement du Canada	1 781 600	2 304 416	2 602 127
Ventes de services	6 044 800	6 941 016	6 403 991
Autres revenus	2 310 100	2 111 088	2 773 447
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	380 000	380 382	469 078
Intérêts	180 000	292 007	266 158
	65 922 600	68 000 418	69 658 650
Charges			
Salaires et avantages sociaux (note 3)	44 749 700	44 558 303	45 281 032
Services professionnels et administratifs	4 620 800	4 906 333	4 642 011
Fournitures médicales et de laboratoire	3 075 700	3 192 685	3 287 893
Locaux	5 307 700	5 150 004	5 198 693
Amortissement des immobilisations corporelles	2 750 800	2 493 663	2 623 406
Frais de déplacement	900 600	654 484	741 512
Intérêts sur la dette	7 200	7 227	12 162
Frais de bureau	385 600	493 502	503 660
Papeterie et impression	343 300	278 377	320 594
Frais de comité	127 400	66 137	100 236
Entretien et réparations	4 062 600	4 346 121	4 123 478
Frais d'organisation de formation externe	140 400	222 981	321 165
Formation interne	276 100	193 530	167 878
Télécommunications	239 400	240 346	268 056
Documentation	279 000	215 798	216 654
Matériel roulant	95 400	100 346	105 042
Location d'équipements	134 100	120 579	136 081
Assurances	74 400	73 715	72 689
Créances irrécouvrables (recouvrées)	25 000	(3 071)	63 229
Frais bancaires	18 000	12 096	12 610
	67 613 200	67 323 156	68 198 081
Surplus (déficit) de l'exercice	(1 690 600)	677 262	1 460 569
Excédent cumulé au début de l'exercice	12 696 517	12 696 517	11 235 948
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (notes 4 et 19)	11 005 917	13 373 779	12 696 517

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

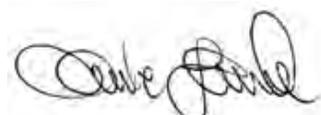
État de la situation financière au 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	24 896 902	14 892 774
Dépôt à terme (note 5)	–	10 000 000
Créances (note 6)	5 187 933	4 902 332
Subventions à recevoir (note 7)	7 052 005	6 933 789
	37 136 840	36 728 895
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 8)	11 882 497	10 713 666
Emprunt (note 9)	12 795 018	13 028 078
Dette (note 10)	80 269	172 299
Revenus reportés (note 11)	21 191 356	22 471 499
Provision pour congés de maladie (note 12)	173 767	182 367
Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles (note 13)	715 566	1 045 948
	46 838 473	47 613 857
DETTE NETTE	(9 701 633)	(10 884 962)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 14)	21 658 644	22 288 737
Stocks de fournitures	154 246	168 702
Charges payées d'avance	1 262 522	1 124 040
	23 075 412	23 581 479
EXCÉDENT CUMULÉ (note 4)	13 373 779	12 696 517

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Obligations contractuelles (note 16)

Original signé
Nicole Damestoy
Présidente-directrice générale



Carole Larouche, MBA
Présidente du comité d'audit

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016		2015
	BUDGET \$	RÉEL \$	RÉEL \$
Surplus (déficit) de l'exercice	(1 690 600)	677 262	1 460 569
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 806 400)	(3 238 316)	(3 139 083)
Disposition ou transfert d'immobilisations corporelles	2 600 000	1 525 534	1 472 344
Amortissement des immobilisations corporelles	2 750 800	2 493 663	2 623 406
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	(175 000)	(150 788)	(209 870)
	369 400	630 093	746 797
Acquisition de stocks de fournitures	–	(3 178 229)	(3 299 290)
Acquisition de charges payées d'avance	–	(2 234 531)	(2 010 412)
Utilisation de stocks de fournitures	–	3 192 685	3 287 893
Utilisation de charges payées d'avance	–	2 096 049	1 752 681
	–	(124 026)	(269 128)
(Augmentation) diminution de la dette nette	(1 321 200)	1 183 329	1 938 238
Dette nette au début de l'exercice	(10 884 962)	(10 884 962)	(12 823 200)
Dette nette à la fin de l'exercice	(12 206 162)	(9 701 633)	(10 884 962)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Surplus de l'exercice	677 262	1 460 569
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 493 663	2 623 406
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	(380 382)	(469 078)
	<u>2 790 543</u>	<u>3 614 897</u>
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Créances	1 239 933	4 241 182
Subventions à recevoir	(118 216)	402 678
Stocks de fournitures	14 456	(11 397)
Charges payées d'avance	(138 482)	(257 731)
Charges à payer et frais courus (note 8)	1 134 342	503 642
Revenus reportés	(1 280 143)	3 236 142
Provision pour congés de maladie	(8 600)	24 524
	<u>843 290</u>	<u>8 139 040</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>3 633 833</u>	<u>11 753 937</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Dépôt à terme effectué (encaissé) et flux de trésorerie liés aux activités de placement (note 5)	10 000 000	(10 000 000)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation (note 14)	(3 354 615)	(3 134 542)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	(233 060)	(2 049 530)
Remboursements de la dette	(92 030)	(87 095)
Encaissement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	50 000	40 099
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(275 090)</u>	<u>(2 096 526)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie	<u>10 004 128</u>	<u>(3 477 131)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>14 892 774</u>	<u>18 369 905</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>24 896 902</u>	<u>14 892 774</u>
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
Intérêts reçus	311 754	243 853
Intérêts versés	7 227	12 162

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Notes complémentaires au 31 mars 2016

1 CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national de santé publique du Québec (l'Institut), constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.1.1), est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux, instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Institut n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour congés de maladie et la provision pour vacances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

La trésorerie, le dépôt à terme, les créances (à l'exception des taxes à recevoir) et les subventions à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (sauf les charges sociales), l'emprunt et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Constatation des revenus

Les paiements de transfert relatifs aux projets spéciaux sont comptabilisés à titre de revenu lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints. Ils sont comptabilisés à titre de subvention reportée relative aux immobilisations corporelles lorsqu'ils sont assortis de stipulations qui créent un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les subventions provenant de tiers relatives aux projets spéciaux sont reportées lorsqu'elles sont grevées d'affectations d'origine externe qui stipulent comment elles doivent être utilisées, puis comptabilisées à titre de revenu lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus reportés sont constitués des montants reçus et à recevoir pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date du règlement et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

PASSIFS FINANCIERS

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Les obligations à court terme sont comptabilisées au coût.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles

Les subventions reçues des partenaires pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées indiquées ci-dessous :

Aménagements majeurs	sur la durée des baux
Équipements spécialisés	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels et licences	3 à 5 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Améliorations locatives	5 ans

Les développements informatiques en cours ne sont pas amortis. Ils seront amortis à compter de la date de mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

3 SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins, qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

4 EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé se compose de l'excédent cumulé non affecté et de l'excédent cumulé affecté.

	2016			2015
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Excédent cumulé non affecté				
Solde au début	597 760	419 086	1 016 846	2 251 539
Excédent annuel	744 408	1 284 052	2 028 460	2 190 080
Transfert de l'excédent cumulé affecté	–	9 934	9 934	75 227
Transfert à l'excédent cumulé affecté	(750 000)	(750 000)	(1 500 000)	(3 500 000)
Solde à la fin	592 168	963 072	1 555 240	1 016 846
Excédent cumulé affecté				
Solde au début	8 235 568	3 444 103	11 679 671	8 984 409
Déficit annuel relatif à l'excédent affecté	(1 214 993)	(136 205)	(1 351 198)	(729 511)
Transfert de l'excédent cumulé affecté	1 147 045	(1 147 045)	–	–
Transfert à l'excédent cumulé non affecté	–	(9 934)	(9 934)	(75 227)
Transfert de l'excédent cumulé non affecté	750 000	750 000	1 500 000	3 500 000
Solde à la fin	8 917 620	2 900 919	11 818 539	11 679 671
Total (note 19)	9 509 788	3 863 991	13 373 779	12 696 517

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

L'excédent cumulé affecté de 11 818 539\$ (11 679 671\$ en 2015) sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique, pour des projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut, pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, notamment des équipements spécialisés de laboratoire et des systèmes d'information, et pour la gestion des risques.

5 DÉPÔT À TERME

Certificat de dépôt non rachetable, à taux fixe de 1,55 % échu le 24 août 2015

2016	2015
\$	\$
–	10 000 000

6 CRÉANCES

	2016	2015
	\$	\$
Gouvernement du Québec	2 513 206	2 201 083
Gouvernement du Canada	1 011 710	1 468 479
Créance, au taux fixe de 5,52 %, encaissable par versements annuels de 99 258 \$, incluant capital et intérêts, échue en janvier 2016 ¹	-	96 351
Clients	1 663 017	1 136 419
	5 187 933	4 902 332

¹ Dans le cadre d'un mandat confié par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile pour le dépistage des maladies professionnelles, l'Institut détenait une créance à recevoir de la CNESST.

7 SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2016	2015
	\$	\$
Gouvernement du Québec	6 227 883	6 006 388
Gouvernement du Canada	411 194	532 130
Autres	412 928	395 271
	7 052 005	6 933 789

8 CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2016	2015
	\$	\$
Gouvernement du Québec	516 251	761 244
Provision pour congés de maladie payables annuellement	232 779	240 292
Provision pour vacances annuelles	3 715 414	3 663 518
Salaires	1 608 462	1 368 936
Charges sociales	434 489	440 755
Autres	5 375 102	4 238 921
	11 882 497	10 713 666

9 EMPRUNT

	2016	2015
	\$	\$
Marge de crédit	12 795 018	13 028 078

L'Institut dispose d'une marge de crédit pour la réalisation des activités liées au développement informatique en cours. La marge de crédit d'un montant autorisé de 15 635 897 \$ porte intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, plus 0,3 %, et vient à échéance en août 2016. Au 31 mars 2016, le taux est de 1,181 % (1,296 % en 2015).

10 DETTE

Emprunts sur billets :

Taux fixe de 5,52 %, garanti par la créance à recevoir, remboursable par versements mensuels de 8 271 \$ incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017

2016	2015
\$	\$
80 269	172 299

Le montant des versements à effectuer sur la dette au cours du prochain exercice s'élève à 80 269\$.

11 REVENUS REPORTÉS

	2016			
	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde de début de l'exercice	19 627 139	601 074	2 243 286	22 471 499
Contributions de l'exercice courant	20 851 556	2 070 977	8 479 178	31 401 711
Virement de l'exercice	(22 514 209)	(2 298 234)	(7 869 411)	(32 681 854)
Solde de fin de l'exercice	17 964 486	373 817	2 853 053	21 191 356

	2015			
	Gouvernement du Québec	Gouvernement du Canada	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde de début de l'exercice	15 969 165	1 349 568	1 916 624	19 235 357
Contributions de l'exercice courant	26 748 323	1 852 433	8 338 275	36 939 031
Virement de l'exercice	(23 090 349)	(2 600 927)	(8 011 613)	(33 702 889)
Solde de fin de l'exercice	19 627 139	601 074	2 243 286	22 471 499

12 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible, et le taux pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, l'Institut doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3 320 743\$ (3 165 570\$ en 2015). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Les obligations relatives aux congés de maladie accumulés sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

L'Institut ne dispose pas d'un programme d'accumulation à long terme de congés de maladie. Cependant, l'Institut reconnaît les banques de maladie accumulées par les salariés lorsqu'ils sont transférés à l'Institut par un organisme disposant d'un tel programme. Par contre, le droit d'accumuler des congés de maladie se termine au moment du transfert.

Les salariés visés ont droit annuellement de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, à raison de 100 % pour les 60 premiers jours accumulés et de 50 % pour les jours additionnels, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 90 jours. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

La provision pour congés de maladie est ajustée pour tenir compte des ajustements salariaux annuels. Elle est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

La provision pour congés de maladie provenant du programme d'accumulation pour des employés transférés a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2016	2015
	RRPE et RREGOP	RRPE et RREGOP
Taux d'indexation	1,00 %	1,00 %
Taux d'actualisation	0,00 %	0,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 an	0 an
	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	182 367	157 843
Charge de l'exercice	(4 538)	32 448
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 062)	(7 924)
Solde à la fin	173 767	182 367

13 SUBVENTIONS REPORTÉES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016	2015
	\$	\$
Solde de début de l'exercice	1 045 948	1 474 927
Augmentation de l'exercice	50 000	40 099
Virement de l'exercice	(380 382)	(469 078)
	(330 382)	(428 979)
Solde de fin de l'exercice	715 566	1 045 948

14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Aménagements majeurs	Équipements spécialisés	Matériel informatique	Logiciels et licences	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Développements informatiques en cours	2016
Coût									
Solde au début	11 969 580	12 618 220	5 129 920	1 699 488	1 427 678	3 740 138	248 883	12 847 061	49 680 968
Acquisitions	–	614 137	267 884	204 693	52 533	45 839	–	2 204 018	3 389 104
Radiations et transferts	–	(1 004 087)	(341 706)	7 973	–	–	–	(1 621 134)	(2 958 954)
Solde à la fin	11 969 580	12 228 270	5 056 098	1 912 154	1 480 211	3 785 977	248 883	13 429 945	50 111 118
Amortissement cumulé									
Solde au début	8 776 680	8 776 744	4 164 851	639 446	1 371 903	3 417 853	244 754	–	27 392 231
Amortissement	641 087	867 110	490 566	336 250	41 920	112 604	4 126	–	2 493 663
Radiations	–	(1 004 087)	(341 706)	(87 627)	–	–	–	–	(1 433 420)
Solde à la fin	9 417 767	8 639 767	4 313 711	888 069	1 413 823	3 530 457	248 880	–	28 452 474
Valeur comptable nette	2 551 813	3 588 503	742 387	1 024 085	66 388	255 520	3	13 429 945	21 658 644

	Aménagements majeurs	Équipements spécialisés	Matériel informatique	Logiciels et licences	Matériel roulant	Mobilier et équipements	Améliorations locatives	Développements informatiques en cours	2015
Coût									
Solde au début	11 969 580	12 562 893	5 157 056	1 135 537	1 427 678	3 540 679	248 883	12 727 212	48 769 518
Acquisitions	–	593 906	324 027	31 918	–	199 459	–	2 199 643	3 348 953
Radiations et transferts	–	(538 579)	(351 163)	532 033	–	–	–	(2 079 794)	(2 437 503)
Solde à la fin	11 969 580	12 618 220	5 129 920	1 699 488	1 427 678	3 740 138	248 883	12 847 061	49 680 968
Amortissement cumulé									
Solde au début	8 135 593	8 405 802	3 942 937	390 572	1 317 533	3 305 041	236 506	–	25 733 984
Amortissement	641 087	909 521	573 077	324 291	54 370	112 812	8 248	–	2 623 406
Radiations	–	(538 579)	(351 163)	(75 417)	–	–	–	–	(965 159)
Solde à la fin	8 776 680	8 776 744	4 164 851	639 446	1 371 903	3 417 853	244 754	–	27 392 231
Valeur comptable nette	3 192 900	3 841 476	965 069	1 060 042	55 775	322 285	4 129	12 847 061	22 288 737

Les charges à payer et frais courus liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 461 949\$ (427 460\$ en 2015).

Les développements informatiques en cours incluent la participation de l'Institut à la réalisation de la phase québécoise de la solution pancanadienne nommée PANORAMA. Au 31 mars 2016, la participation de l'Institut, qui s'élève à 11 847 893 \$ (11 997 650 \$ en 2015), permet de développer un système d'information en protection des maladies infectieuses (SI-PMI) qui soutiendra les fonctions suivantes :

- La gestion de l'immunisation incluant le registre de vaccination, le suivi des manifestations cliniques inhabituelles et la gestion des produits immunisants;
- La surveillance et le signalement des syndromes infectieux et des maladies à déclaration obligatoire;
- La gestion des cas et des contacts des maladies infectieuses;
- La gestion des éclosions liées aux poussées épidémiques de maladies infectieuses;
- La gestion des alertes sanitaires.

Le développement en cours SI-PMI, d'un montant total autorisé de 34 884 335 \$, est financé de la façon suivante :

	\$
Marge de crédit (note 9)	15 635 897
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale	9 202 517
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	<u>10 045 921</u>
	<u>34 884 335</u>

Au 31 mars 2016, un montant de 27 145 924 \$ (25 770 147 \$ en 2015) a été investi dans le développement en cours SI-PMI et la participation dans l'actif s'élève à 11 847 893 \$ (11 997 650 \$ en 2015) pour l'Institut, 7 932 280 \$ (7 932 280 \$ en 2015) pour le CIUSSS de la Capitale-Nationale et 7 365 751 \$ (5 840 217 \$ en 2015) pour le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Les créances à recevoir liées au transfert d'immobilisations corporelles du développement en cours SI-PMI s'élèvent à 1 525 534 \$ (1 472 344 \$ en 2015).

La marge de crédit d'un montant autorisé de 15 635 897 \$ est réservée à cette fin. Les intérêts de la marge de crédit, d'une somme de 150 788 \$ (209 870 \$ en 2015), sont capitalisés au coût du développement informatique en cours SI-PMI. Lorsque le développement informatique en cours SI-PMI sera terminé, la marge de crédit sera transférée dans un emprunt. Cet emprunt sera remboursé à partir de nouvelles subventions octroyées par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Aucun amortissement n'a été comptabilisé relativement aux développements informatiques en cours, étant donné que les systèmes ne sont pas en service au 31 mars 2016.

15 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2016, l'Institut s'est engagé auprès de l'axe de recherche « Santé des populations et pratiques optimales en santé » du CHU de Québec à verser, jusqu'en décembre 2020, un montant maximum de 872 924 \$ (831 297 \$ en 2015) pour la réalisation de divers mandats en santé publique.

L'Institut s'est également engagé en vertu d'ententes à verser un montant de 5 042 061 \$ (8 429 908 \$ en 2015) pour la réalisation de divers travaux. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces ententes pour les cinq prochains exercices s'élèvent aux sommes suivantes :

	\$
2017	3 976 524
2018	631 390
2019	369 753
2020	41 488
2021	22 906

17 FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de soutien offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

18 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'Institut subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour l'Institut sont liés à la trésorerie, au dépôt à terme, aux créances et aux subventions à recevoir.

Au 31 mars 2016, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie, aux créances et aux subventions à recevoir correspond à la valeur comptable.

La trésorerie et le dépôt à terme sont détenus dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit associé est minime.

L'Institut ne croit pas être exposé à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances et subventions à recevoir. Au 31 mars 2016, 75 % (87 % en 2015) des créances et des subventions à recevoir proviennent des gouvernements provincial et fédéral. De plus, l'Institut a provisionné des créances douteuses pour un montant de 93 594 \$ (113 263 \$ en 2015). La direction est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances et subventions à recevoir au 31 mars.

	2016				
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	de 61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Gouvernement du Québec	2 280 990	295 767	1 717 047	4 447 285	8 741 089
Gouvernement du Canada	1 252 114	161 059	113	9 618	1 422 904
Autres	913 382	81 205	148 221	346 671	1 489 479
	4 446 486	538 031	1 865 381	4 803 574	11 653 472

	2015				
	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	de 61 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total
Gouvernement du Québec	3 516 600	539 756	275 773	3 875 341	8 207 470
Gouvernement du Canada	1 498 612	421 278	78 458	2 262	2 000 610
Autres	262 038	335 496	42 739	500 647	1 140 920
	5 277 250	1 296 530	396 970	4 378 250	11 349 000

Risque de crédit (suite)

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	113 263	94 760
Perte (gain) de valeur comptabilisée	(3 071)	63 229
Reprise de provision	(16 598)	(44 726)
Solde à la fin	93 594	113 263

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'Institut gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant, au besoin, à ses facilités de crédit. L'Institut établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2016		
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	Total
Emprunt	12 858 360	-	12 858 360
Charges à payer et frais courus	11 448 008	-	11 448 008
Dette	82 710	-	82 710
	24 389 078	-	24 389 078

	2015		
	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	Total
Emprunt	13 098 854	-	13 098 854
Charges à payer et frais courus	10 272 911	-	10 272 911
Dette	99 252	82 710	181 962
	23 471 017	82 710	23 553 727

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que le flux de trésorerie futur d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'incidence d'une augmentation immédiate et soutenue au 31 mars 2016 de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet d'augmenter la charge d'intérêts capitalisée de 128 000 \$ (130 300 \$ en 2015), tandis qu'une baisse de 1 % des taux d'intérêt réduirait la charge d'intérêts capitalisée du même montant.

19 RÉSULTATS PAR ACTIVITÉS

	2016			2015		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus						
Subventions du gouvernement du Québec	33 457 300	22 514 209	55 971 509	34 053 500	23 090 349	57 143 849
Subventions du gouvernement du Canada	6 182	2 298 234	2 304 416	1 200	2 600 927	2 602 127
Ventes de services	1 544 736	5 396 280	6 941 016	1 484 684	4 919 307	6 403 991
Autres revenus	210 781	1 900 307	2 111 088	313 411	2 460 036	2 773 447
Virement des subventions reportées relatives aux immobilisations corporelles	44 558	335 824	380 382	43 308	425 770	469 078
Intérêts	55 007	237 000	292 007	59 658	206 500	266 158
	<u>35 318 564</u>	<u>32 681 854</u>	<u>68 000 418</u>	<u>35 955 761</u>	<u>33 702 889</u>	<u>69 658 650</u>
Charges						
Salaires et avantages sociaux (note 3)	25 013 281	19 545 022	44 558 303	24 922 439	20 358 593	45 281 032
Services professionnels et administratifs	2 027 103	2 879 230	4 906 333	2 138 020	2 503 991	4 642 011
Fournitures médicales et de laboratoire	1 924 701	1 267 984	3 192 685	1 844 340	1 443 553	3 287 893
Locaux	5 143 604	6 400	5 150 004	5 188 343	10 350	5 198 693
Amortissement des immobilisations corporelles	1 951 378	542 285	2 493 663	1 972 099	651 307	2 623 406
Frais de déplacement	302 261	352 223	654 484	360 248	381 264	741 512
Intérêts sur la dette	—	7 227	7 227	—	12 162	12 162
Frais de bureau	283 650	209 852	493 502	300 673	202 987	503 660
Papeterie et impression	28 912	249 465	278 377	35 723	284 871	320 594
Frais de comité	53 375	12 762	66 137	71 433	28 803	100 236
Entretien et réparations	1 148 809	3 197 312	4 346 121	1 056 767	3 066 711	4 123 478
Frais d'organisation de formation externe	1 096	221 885	222 981	4 242	316 923	321 165
Formation interne	116 386	77 144	193 530	133 568	34 310	167 878
Télécommunications	163 773	76 573	240 346	198 435	69 621	268 056
Documentation	194 894	20 904	215 798	208 643	8 011	216 654
Matériel roulant	66 764	33 582	100 346	81 181	23 861	105 042
Location d'équipements	117 498	3 081	120 579	135 255	826	136 081
Assurances	64 307	9 408	73 715	63 715	8 974	72 689
Créances irrécouvrables	(24 729)	21 658	(3 071)	39 053	24 176	63 229
Frais bancaires	12 086	10	12 096	12 603	7	12 610
Frais généraux (note 17)	(2 800 000)	2 800 000	—	(2 800 000)	2 800 000	—
	<u>35 789 149</u>	<u>31 534 007</u>	<u>67 323 156</u>	<u>35 966 780</u>	<u>32 231 301</u>	<u>68 198 081</u>
Surplus (déficit) de l'exercice	(470 585)	1 147 847	677 262	(11 019)	1 471 588	1 460 569
Excédent cumulé au début de l'exercice	8 833 328	3 863 189	12 696 517	10 144 347	1 091 601	11 235 948
Transferts de l'excédent cumulé	1 147 045	(1 147 045)	—	(1 300 000)	1 300 000	—
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 4)	<u>9 509 788</u>	<u>3 863 991</u>	<u>13 373 779</u>	<u>8 833 328</u>	<u>3 863 189</u>	<u>12 696 517</u>

20 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national des mines (l'Institut) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration et son comité d'audit surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et le conseil d'administration approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit ou le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



ROBERT MARQUIS

Val-d'Or, le 24 mai 2016

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Institut national des mines, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut national des mines au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

Montréal, le 24 mai 2016

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
	\$	\$	\$
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec	970 000	970 000	970 000
Intérêts	5 000	4 706	6 707
Ventes de livres	53 633	32 499	-
Autres revenus	-	3 532	-
	<u>1 028 633</u>	<u>1 010 737</u>	<u>976 707</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	556 092	499 461	514 783
Services professionnels	514 855	229 194	265 381
Frais de déplacement	76 000	50 411	47 029
Amortissement des immobilisations corporelles	41 300	24 420	26 656
Publicité et communication	54 100	42 217	16 323
Coût des ventes de livres	-	41 935	-
Fournitures et approvisionnements	55 750	12 109	12 691
Frais de formation	13 000	3 990	3 949
Frais financiers	1 100	934	546
Frais de représentation	3 915	2 161	537
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	-	-	147
	<u>1 316 112</u>	<u>906 832</u>	<u>888 042</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(287 479)	103 905	88 665
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>517 305</u>	<u>517 305</u>	<u>428 640</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>229 826</u>	<u>621 210</u>	<u>517 305</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	586 248	523 945
Comptes à recevoir (note 3)	45 651	38 260
Stocks destinés à la revente	20 371	-
	652 270	562 205
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	105 754	124 032
	546 516	438 173
ACTIFS FINANCIERS NETS		
	546 516	438 173
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 6)	48 526	70 419
Charges payées d'avance	26 168	8 713
	74 694	79 132
EXCÉDENT CUMULÉ	621 210	517 305

Obligations contractuelles (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



M. François Biron, président du conseil d'administration



M. Donald Bherer, président du comité d'audit

INSTITUT NATIONAL DES MINES

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
	\$	\$	\$
Excédent (Déficit) annuel	(287 479)	103 905	88 665
Amortissement des immobilisations corporelles	41 300	24 420	26 656
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(2 527)	(21 735)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		-	150
Pertes à la disposition d'immobilisations corporelles		-	147
	41 300	21 893	5 218
Variation de charges payées d'avance		(17 455)	(2 360)
Augmentation (Diminution) des actifs financiers nets	(246 179)	108 343	91 523
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	438 173	438 173	346 650
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	191 994	546 516	438 173

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016 \$	2015 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel de l'exercice	103 905	88 665
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 420	26 656
Pertes à la disposition d'immobilisations corporelles	-	147
	128 325	115 468
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Comptes à recevoir	(7 391)	(15 581)
Stocks destinés à la revente	(20 371)	-
Créditeurs et charges à payer	(18 278)	67 902
Charges payées d'avance	(17 455)	(2 360)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	64 830	165 429
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 527)	(21 735)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	150
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(2 527)	(21 585)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	62 303	143 844
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	523 945	380 101
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	586 248	523 945

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2016

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut national des mines (l'Institut) est un mandataire de l'État institué en vertu de l'article 3 de la *Loi sur l'Institut des mines* (RLRQ, c. I-13.1.2), le 28 juin 2010, dont la mission est de soutenir le gouvernement dans l'exercice de sa responsabilité en matière d'éducation dans le secteur minier. Il a notamment pour mandat de maximiser la capacité de formation de la main-d'œuvre, en optimisant les moyens disponibles et en les utilisant selon la vision concertée de tous les acteurs du secteur minier, contribuant ainsi, dans une perspective de développement durable, à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du Québec.

Plus particulièrement, sa mission consiste à :

1. coordonner les interventions des différents ordres d'enseignement pour répondre aux besoins de formation et de main-d'œuvre du secteur minier;
2. estimer les besoins de formation actuels et futurs du secteur minier et assurer une veille continue de leur évolution quant à leur nature et à leur répartition géographique;
3. soumettre au ministre des propositions visant à actualiser l'offre de formation;
4. participer activement aux efforts de promotion des métiers et professions du secteur minier.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tel que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les comptes à recevoir excluant les taxes à la consommation et les stocks destinés à la revente sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût.

Les fournisseurs et les traitements inclus dans le poste des créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

CONSTATATION DES REVENUS**Contribution du gouvernement**

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus provenant de contribution du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice duquel surviennent les faits qui donnent lieu à des revenus dans la mesure où elles sont autorisées, que l'Institut a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Ventes de livres

Les revenus provenant de la vente de livres sont constatés lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés aux clients et qu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2016

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent du solde bancaire et du découvert bancaire lorsque le solde bancaire fluctue souvent entre la disponibilité et le découvert.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des produits finis se compose du coût des matières premières et d'une juste part de la main-d'œuvre et des frais généraux de fabrication fixes et variables appropriés. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

PASSIFS FINANCIERS

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

Améliorations locatives	7 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Équipement de bureau	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Institut de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. COMPTES À RECEVOIR

	2016	2015
	\$	\$
Comptes clients	2 148	38 260
Taxes à la consommation	43 503	-
	45 651	38 260

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2016

4. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2016 \$	2015 \$
Fournisseurs	58 997	47 501
Taxes à la consommation	1 694	-
Traitements	24 145	45 520
Avantages sociaux	20 918	31 011
	105 754	124 032

5. MARGE DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit commerciale d'un montant autorisé de 50 000 \$ (2015 : 50 000 \$) portant intérêt à la moyenne mensuelle du taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins du Québec majoré d'un pourcentage maximum de 8 % l'an. Au 31 mars 2016, le taux est de 8,20 % (2015 : 8,35 %) et le solde est de 17 \$ (2015 : 596 \$).

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives \$	Équipement de bureau \$	Matériel informatique et logiciels \$	2016 \$
Coût				
Solde au début	95 716	24 050	46 773	166 539
Acquisitions	-	-	2 527	2 527
Solde à la fin	95 716	24 050	49 300	169 066
Amortissement cumulé				
Solde au début	40 756	16 412	38 952	96 120
Amortissement de l'exercice	13 692	3 996	6 732	24 420
Solde à la fin	54 448	20 408	45 684	120 540
Valeur comptable nette	41 268	3 642	3 616	48 526

	Améliorations locatives \$	Équipement de bureau \$	Matériel informatique et logiciels \$	2015 \$
Coût				
Solde au début	77 076	22 390	45 773	145 239
Acquisitions	18 640	2 095	1 000	21 735
Disposition	-	(435)	-	(435)
Solde à la fin	95 716	24 050	46 773	166 539
Amortissement cumulé				
Solde au début	29 132	11 810	28 661	69 603
Amortissement de l'exercice	11 624	4 740	10 291	26 655
Disposition	-	(138)	-	(138)
Solde à la fin	40 756	16 412	38 952	96 120
Valeur comptable nette	54 960	7 638	7 821	70 419

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2016

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Le président-directeur général de l'Institut participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ce régime interemployeurs est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux de cotisation pour le RRPE et le RRAS qui fait partie du RRPE est demeuré à 14,38 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi l'Institut verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de l'Institut, incluant le montant de compensation à verser au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 mars 2016, s'élèvent à 42 817 \$ (2015 : 41 775 \$). Les obligations de l'Institut envers ce régime gouvernemental se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques

Dans le cours normal de son exploitation, l'Institut est exposé à divers risques financiers détaillés ci-après. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à une obligation ou à un engagement conclu avec l'Institut. Le principal actif financier de l'Institut qui est exposé au risque de crédit comprend la trésorerie et équivalents de trésorerie et les comptes clients.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité puisque la contrepartie est une banque à charte canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

La direction estime que le risque relié aux concentrations de risque de crédit relativement aux comptes clients est limité en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit est consenti.

Au 31 mars 2016, l'exposition maximale au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie et les comptes clients correspond à la valeur comptable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Institut ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses obligations financières. L'Institut gère activement sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que le flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. L'Institut considère qu'elle détient suffisamment de trésorerie ainsi que de marge de crédit (note 5) afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les fournisseurs et traitements sont payables moins de 30 jours suivant la date de facturation.

INSTITUT NATIONAL DES MINES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2016

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'Institut est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque pour l'Institut est relié à la marge de crédit. Au 31 mars 2016, le risque de taux d'intérêt est pratiquement nul, car le solde de la marge de crédit est de 17 \$ (2015 : 596 \$).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, l'Institut a reçu une prestation de services sans contrepartie de la part d'un apparenté au cours de l'exercice. L'estimation des services concernés se décrit comme suit : un loyer d'une valeur de 9 852 \$ par année, l'entretien ménager d'une valeur de 1 117 \$ par année et de services informatiques pour une valeur de 3 600 \$ par année.

10. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'Institut est engagé par des contrats pour des services professionnels totalisant 167 156 \$ (2015 : 199 283 \$) et échéant jusqu'en mars 2017.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Au ministre des Finances

Les états financiers consolidés d'Investissement Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les auditeurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport des auditeurs expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Les auditeurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

Le vice-président et chef de la direction financière,



Pierre Gabriel Côté



Jean-Jacques Carrier, CPA, CA

Québec, le 25 mai 2016



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Investissement Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de la variation des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissement Québec au 31 mars 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-05.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guyline Leclerc FCPA auditrice, FCA

Guyline Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Deloitte SENCRL/s.m.l.¹

Québec, le 25 mai 2016

Montréal, le 25 mai 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118581

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Chiffre d'affaires	561 979	536 160
Charges d'exploitation		
Coût des ventes	526 737	465 993
Frais généraux	83 495	65 305
	610 232	531 298
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	(9 776)	(21 160)
Résultat des activités poursuivies	(58 029)	(16 298)
Revenus financiers		
Revenus de placements (note 6)	216 819	227 157
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	81 586	96 909
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 6)	(7 088)	(27 705)
Gains nets sur les placements et autres	62 214	58 822
Autres revenus financiers (note 6)	24 388	46 711
	377 919	401 894
Charges financières (note 7)		
Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs	173 023	200 582
Perte nette de valeur sur les placements	18 785	33 297
Autres charges financières	9 191	7 520
	200 999	241 399
Résultat du portefeuille	176 920	160 495
Honoraires de gestion – Fonds du développement économique (note 8)	25 705	25 705
Frais d'administration	(74 553)	(76 492)
Résultat des activités poursuivies	70 043	93 410
Résultat des activités abandonnées (note 9)	(1 479)	2 660
RÉSULTAT NET	68 564	96 070

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
RÉSULTAT NET	68 564	96 070
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net :		
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies (note 30)	1 919	(2 739)
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net :		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(10 022)	26 728
Reclassement au résultat net des gains nets (pertes nettes) réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	4 767	(49 001)
	(5 255)	(22 273)
Couvertures des flux de trésorerie		
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(1 191)	(2 505)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée au résultat net	1 075	2 667
Quote-part des couvertures de flux de trésorerie d'entreprises mises en équivalence (note 20)	470	-
	354	162
Écarts de conversion		
Écart de conversion d'une filiale	3 937	19 331
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	1 651	45 395
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence (note 20)	(41 846)	-
	(36 258)	64 726
Total des autres éléments du résultat global	(39 240)	39 876
RÉSULTAT GLOBAL	29 324	135 946

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

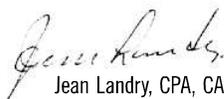
Au 31 mars 2016

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
ACTIF		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	152 993	302 924
Placements temporaires (note 11)	215 410	348 681
Débiteurs (note 12)	90 791	101 250
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	5 003	6 135
Stocks (note 14)	59 791	66 035
Frais payés d'avance	4 332	4 539
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	868 013	836 253
Prêts (note 16)	335 704	253 113
Placements (note 18)	51 144	104 709
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	17 942	2 876
Actifs détenus en vue de la vente (note 19)	73 792	141 876
	1 874 915	2 168 391
Actif non courant		
Honoraires de garantie à recevoir (note 13)	5 924	9 087
Billets à recevoir du gouvernement du Québec (note 15)	3 794 135	3 744 944
Prêts (note 16)	969 092	753 299
Placements (note 18)	1 225 625	1 142 539
Participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	308 097	255 288
Montants recouvrables du gouvernement du Québec (note 39)	—	17 005
Immobilisations corporelles (note 21)	153 330	171 454
Actifs biologiques (note 22)	81 279	79 111
Immobilisations incorporelles (note 23)	52 484	72 625
Autres actifs	1 899	514
	6 591 865	6 245 866
TOTAL DE L'ACTIF	8 466 780	8 414 257
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif courant		
Découverts bancaires	—	39
Créditeurs et charges à payer (note 25)	72 941	77 014
Passif au titre des avantages du personnel	11 930	12 640
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 26)	859 920	830 507
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt (note 39)	499 701	506 317
Provisions (note 28)	962	2 268
Passifs destinés à être cédés (note 19)	5 434	—
Instruments financiers dérivés	25 683	12 812
	1 476 571	1 441 597
Passif non courant		
Dette à long terme (note 26)	3 820 895	3 777 377
Subventions différées (note 27)	13 727	14 414
Provisions (note 28)	11 255	9 587
Passif au titre de la garantie (note 29)	61 650	85 969
Passif au titre des prestations définies (note 30)	41 353	40 408
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	176 692	196 388
Instruments financiers dérivés	14 570	28 260
Autres passifs (note 31)	6 503	6 017
	5 623 216	5 600 017
Capitaux propres		
Capital social (note 32)	3 073 340	3 073 340
Déficit	(474 758)	(545 241)
Cumul des autres éléments du résultat global	244 982	286 141
	2 843 564	2 814 240
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	8 466 780	8 414 257

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,


Pierre Gabriel Côté
Président-directeur général

Jean Landry, CPA, CA, ASC
Président du Comité de vérification

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL					Total des capitaux propres
	Capital social	Déficit	Actifs financiers disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Écart de conversion	
Solde au 1^{er} avril 2014	3 073 340	(638 572)	217 641	244	25 641	2 678 294
Résultat net de l'exercice	–	96 070	–	–	–	96 070
Autres éléments du résultat global	–	(2 739)	(22 273)	162	64 726	39 876
Solde au 31 mars 2015	3 073 340	(545 241)	195 368	406	90 367	2 814 240
Résultat net de l'exercice	–	68 564	–	–	–	68 564
Autres éléments du résultat global	–	1 919	(5 255)	354	(36 258)	(39 240)
Solde au 31 mars 2016	3 073 340	(474 758)	190 113	760	54 109	2 843 564

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat des activités poursuivies	70 043	93 410
Ajustements pour :		
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (note 20)	9 776	21 160
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	19 666	16 731
Perte de valeur et radiation sur les immobilisations corporelles et incorporelles (notes 21, 23 et 27)	40 105	11 737
Revenus de placements (note 6)	(216 819)	(227 157)
Revenus financiers	(12 468)	(32 285)
Charges financières	4 995	5 621
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(81 586)	(96 909)
Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	7 088	27 705
Gains nets sur les placements et autres	(62 214)	(58 822)
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs (note 7)	95 854	108 636
Perte nette de valeur sur les placements	18 785	33 297
Avantages du personnel	2 154	4 811
Variation nette de la juste valeur des actifs biologiques (note 22)	(2 106)	(4 840)
Règlement d'instruments financiers dérivés	34	(3 473)
Autres éléments, montant net	476	1 509
	(106 217)	(98 869)
Dividendes encaissés	49 184	69 398
Intérêts encaissés	202 873	201 270
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles (note 34)	15 073	(12 851)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies	160 913	158 948
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées	(858)	(200)
	160 055	158 748
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution nette des placements temporaires	129 810	201 283
Diminution des prêts et honoraires de garantie à recevoir	278 656	246 205
Augmentation des prêts	(607 813)	(386 978)
Diminution des billets à recevoir du gouvernement du Québec	732 745	747 461
Augmentation des billets à recevoir du gouvernement du Québec	(832 640)	(751 454)
Acquisition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	(336 100)	(345 460)
Disposition de placements et de participations dans des entreprises mises en équivalence	388 724	326 212
Diminution des montants recouvrables du gouvernement	5 156	6 300
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(86 454)	(26 828)
Autres activités d'investissement	295	2 147
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(327 621)	18 888
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(3 159)	(2 187)
	(330 780)	16 701
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation de la dette à long terme	889 494	866 391
Remboursement de la dette à long terme	(849 415)	(857 419)
Variation des avances du gouvernement du Québec	(6 616)	25 000
Déboursments de garantie	(11 491)	(11 539)
Intérêts payés	(59)	(49)
Autres activités de financement	—	2
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	21 913	22 386
Effet des variations de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	759	(636)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(148 053)	197 199
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	302 885	105 686
Trésorerie et équivalents de trésorerie reclassée dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	(1 839)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	152 993	302 885
La trésorerie et équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies comprend ce qui suit :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 10)	152 993	302 924
Découverts bancaires	—	(39)
	152 993	302 885

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec (la « Société ») a été constituée en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, c.I-16.0.1) et est une compagnie à fonds social qui a pour mission de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir sa mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à compléter l'offre de ses partenaires. Conformément au mandat que lui confie le gouvernement, elle assure la conduite de la prospection d'investissements étrangers et réalise des interventions stratégiques. Dans le cadre de sa mission, elle exerce des activités de prestation de services financiers.

Dans le cadre de sa mission, la Société administre tout programme d'aide financière élaboré ou désigné par le gouvernement, de même que tout mandat qui lui est confié par ce dernier. Le gouvernement est responsable de ces programmes et mandats qui sont compris dans le Fonds du développement économique (FDE) et le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH), ainsi que des revenus et des pertes de ces derniers. Les comptes du FDE et du fonds CMH sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux de la Société. La Société est toutefois responsable envers le gouvernement de l'administration de ces programmes et mandats.

Le siège social de la Société est situé au 1200, route de l'Église, bureau 500, Québec (Québec), Canada.

Étant une société d'État, Investissement Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu du Québec et du Canada.

2. BASE DE PRÉPARATION

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication des états financiers consolidés de la Société a été approuvée par le conseil d'administration le 25 mai 2016.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments suivants de l'état consolidé de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés et les dérivés incorporés comptabilisés séparément, qui sont évalués à la juste valeur;
- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur;
- les actifs biologiques, évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente;
- le passif au titre des prestations définies qui correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime.

Le traitement comptable spécifique des opérations est exprimé dans les principales méthodes comptables.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les informations financières sont présentées en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les estimations et hypothèses dont les impacts sont les plus significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivantes :

i) Dépréciation d'actifs

Tel que décrit aux notes 20, 21 et 23, la Société a évalué la valeur recouvrable d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de participations dans des entreprises mises en équivalence qui présentaient des indications objectives de dépréciation. La valeur recouvrable de ces actifs a été déterminée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'évaluation de la valeur d'utilité repose sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses significatives incluant notamment le montant des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation applicables. La juste valeur moins les coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, diminué des coûts de sortie.

Tel que présenté aux notes 7 et 20, des pertes de valeur totalisant 2 644 000 \$ au 31 mars 2016 (5 404 000 \$ au 31 mars 2015) ainsi que des reprises de valeur de 32 050 000 \$ (30 976 000 \$ au 31 mars 2015) ont été comptabilisées au résultat net relativement aux participations dans des entreprises mises en équivalence.

Tel que présenté aux notes 21 et 23, des pertes de valeur totalisant 40 105 000 \$ au 31 mars 2016 (11 867 000 \$ au 31 mars 2015) ont été comptabilisées au résultat net relativement aux immobilisations corporelles et incorporelles.

ii) Juste valeur des instruments financiers

Lorsque la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ne peut être fondée sur le cours d'un marché actif, elle repose sur des techniques d'évaluation basées sur des données non observables sur le marché (niveau 3).

Au 31 mars 2016, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur évalués selon le niveau 3 s'élève à 608 140 000 \$ (506 446 000 \$ au 31 mars 2015). La note 37 indique l'effet qu'aurait le changement des données utilisées dans l'évaluation pour les instruments financiers de niveau 3.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

La provision pour pertes sur prêts et garanties est estimée à partir de la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt. L'estimation des flux de trésorerie futurs tient compte, entre autres, de la notation de crédit attribuée à l'emprunteur et du recouvrement prévu des sûretés sous-jacentes. Au 31 mars 2016, la provision cumulée pour pertes sur prêts s'élève à 120 930 000 \$ (130 898 000 \$ au 31 mars 2015).

Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés de façon prospective à compter de la période touchée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

E) JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES**i) Dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente**

Afin de déterminer si un actif financier disponible à la vente présente des indications objectives de dépréciation, la direction tient compte de facteurs tels que la durée et l'importance de la baisse de valeur par rapport au coût du placement ainsi que de la situation financière de l'émetteur, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction.

Si toutes les baisses de valeur en dessous du coût d'un placement avaient été considérées comme étant significatives ou prolongées, la Société aurait comptabilisé des pertes de valeur additionnelles de 1 898 000 \$ au résultat net au 31 mars 2016 (1 837 000 \$ au 31 mars 2015), montant qui aurait été reclassé du cumul des autres éléments du résultat global.

ii) Dépréciation d'actifs

À chaque date de clôture, la direction détermine si les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans des entreprises mises en équivalence présentent des indications objectives de dépréciation ou de reprise de perte de valeur. Lorsque c'est le cas, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Aux fins de son analyse, la direction tient compte de facteurs tels que l'environnement économique, technologique ou de marché de l'entreprise, les prévisions budgétaires ou la capitalisation boursière de l'actif.

iii) Provision pour pertes sur prêts et garanties

À chaque date de clôture, la direction détermine si les prêts dont le solde cumulatif est élevé présentent, sur une base individuelle, des indications objectives de dépréciation en se basant sur des facteurs indiquant que la situation financière de l'emprunteur s'est détériorée incluant, entre autres, un défaut de paiement des intérêts ou du principal du prêt, une restructuration financière ou un changement défavorable de la solvabilité de l'emprunteur.

La direction évalue également une provision collective en regroupant les prêts en fonction de la similitude de la qualité du crédit et du risque qu'ils présentent, analyse qui repose principalement sur le jugement de la direction. La provision pour perte sur garanties est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES**A) ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES****Modifications à l'IAS 19, Avantages du personnel**

La Société a appliqué les modifications à l'IAS 19 à son exercice ouvert le 1^{er} avril 2015. Ces modifications ont pour objectif de réduire la complexité et le fardeau liés à la comptabilisation de certaines cotisations des membres du personnel ou de tiers aux régimes à prestations définies, plus particulièrement lorsque ces contributions ne sont pas liées au nombre d'années de service des employés. Ces modifications précisent que ces cotisations peuvent diminuer le coût des services rendus pour l'entité si elles sont liées uniquement aux services rendus par l'employé dans la période et sont payables dans cette même période au cours de laquelle les services sont rendus. Autrement, ces cotisations viennent diminuer le passif du régime.

L'application des modifications à l'IAS 19 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) NORMES COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui sont obligatoires, mais qui n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2016, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers consolidés. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

Norme/interprétation	Applicable aux exercices débutant le
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} avril 2018
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	1 ^{er} avril 2018
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	1 ^{er} avril 2019
Modifications à l'IFRS 11, <i>Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes</i>	1 ^{er} avril 2016
Modifications à l'IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	1 ^{er} avril 2016
Modifications à l'IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>	1 ^{er} avril 2017
Modifications à l'IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i> , et à l'IAS 38, <i>Immobilisations incorporelles</i> (Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables)	1 ^{er} avril 2016
Modifications à l'IAS 16, <i>Immobilisations corporelles</i> , et à l'IAS 41, <i>Agriculture</i> (Modifications pour la comptabilisation des coûts pour les plantes productrices)	1 ^{er} avril 2016

i) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des trois catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ou les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement devra être fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et ii) pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués au coût amorti (déduction faite de toute perte de valeur).

Les actifs financiers i) dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les actifs financiers, et ii) dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, doivent être évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Tous les autres actifs financiers doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Cependant, lors de la comptabilisation initiale, l'entité peut faire le choix irrévocable de présenter, dans les autres éléments du résultat global, les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Nonobstant ce qui précède, un actif financier peut, lors de la comptabilisation initiale, être désigné irrévocablement comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39, à l'exception de certains éléments, notamment dans le cas des passifs financiers évalués à la juste valeur selon l'option de la juste valeur. Les variations de la juste valeur imputables aux changements du risque de crédit doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et le reste des variations, au résultat net. Toutefois, si cette exigence devait avoir comme effet de créer ou d'accroître une non-concordance comptable dans le résultat net, l'intégralité des variations de la juste valeur devrait être comptabilisée au résultat net. Les montants présentés dans les autres éléments du résultat global ne doivent pas être reclassés dans le résultat net par la suite.

L'IFRS 9 comprend aussi un nouveau modèle de pertes attendues pour déterminer quand il faut comptabiliser une dépréciation à l'égard des instruments financiers. Le modèle actuel des pertes encourues exige qu'un événement générateur de pertes se produise avant qu'une provision ne puisse être constituée. Le nouveau modèle des pertes de crédit attendues vise à comptabiliser les pertes sur créances plus rapidement. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir seraient ainsi comptabilisées à l'égard de tous les instruments financiers comptabilisés au coût amorti lors de leur date d'achat ou de création. Les pertes de crédit attendues sur la durée de vie seraient quant à elles comptabilisées lorsque la qualité de crédit d'un instrument financier se détériore significativement. Il s'agit d'un seuil de comptabilisation beaucoup moins élevé que celui du modèle des pertes encourues actuel qui, en pratique, donne lieu à la création d'une provision uniquement lorsque l'actif financier est près d'être en défaut.

L'IFRS 9 comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture. L'évaluation rétrospective de l'efficacité d'une couverture n'est dorénavant plus requise.

L'IFRS 9 contient également beaucoup plus d'exigences en matière d'informations à fournir sur les activités de gestion des risques de l'entité.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

ii) IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

L'IFRS 15 remplace les directives de l'IAS 11, *Contrats de construction*, de l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, de l'IFRIC 13, *Programme de fidélisation de la clientèle*, de l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, de l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et de la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment.

Plus particulièrement, le modèle proposé pour comptabiliser les produits des activités ordinaires prévoit les étapes suivantes :

- Étape 1 : Identifier le(s) contrat(s) conclu(s) avec le client;
- Étape 2 : Identifier les obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 3 : Déterminer le prix de transaction;
- Étape 4 : Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation prévues au contrat;
- Étape 5 : Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016
(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

iii) IFRS 16, Contrats de location

L'IFRS 16 remplace les directives de l'IAS 17, *Contrats de location*, ainsi que les interprétations connexes. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation des contrats de location par le preneur en éliminant la distinction actuelle entre contrats de location-financement et contrats de location simple. L'IFRS 16 exige que le preneur comptabilise un actif et un passif pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Selon l'IFRS 16, le preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent qui est traité de manière similaire à ses autres actifs non financiers et amorti en conséquence. Le preneur comptabilise également un passif correspondant à son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Ce passif est traité de façon similaire à ses autres passifs financiers et entraînera la comptabilisation d'une charge d'intérêts. Pour le bailleur, cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation qui sont énoncées dans l'IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure.

L'application anticipée est permise uniquement pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de cette norme sur ses états financiers consolidés ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

iv) Modifications à l'IFRS 11, Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des entreprises communes

Les modifications à l'IFRS 11 exigent que les principes de comptabilisation des regroupements d'entreprises s'appliquent aux acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

v) Modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers

En janvier 2015, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, dans le cadre de son initiative majeure visant à améliorer la présentation et les informations à fournir dans les rapports financiers (l'« Initiative concernant les informations à fournir »). Ces modifications n'entraînent pas de changements importants par rapport à la pratique actuelle, mais elles devraient faciliter une présentation améliorée des informations à fournir dans les états financiers.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

vi) Modifications à l'IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié l'*Initiative concernant les informations à fournir* (modifications de l'IAS 7). Les modifications comprennent des obligations d'information qui permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie. L'un des moyens de satisfaire à ces nouvelles obligations d'information consiste à effectuer un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant d'activités de financement.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

vii) Modifications à l'IAS 16, Immobilisations corporelles, et à l'IAS 38, Immobilisations incorporelles (Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables)

Les modifications apportées à l'IAS 16 mentionnent explicitement que les modes d'amortissement fondés sur les produits ne peuvent pas être utilisés pour les immobilisations corporelles. La raison en étant que ces modes d'amortissement reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif.

Les modifications à l'IAS 38 introduisent une présomption réfutable selon laquelle l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits est inappropriée dans le cas des actifs incorporels. Cette présomption ne pourrait être écartée que lorsque les produits et la consommation des avantages économiques de l'actif incorporel présentent une « corrélation élevée », ou lorsque l'actif incorporel est exprimé comme une mesure des produits.

Comme la Société n'utilise pas de mode d'amortissement fondé sur les produits, l'adoption de ces clarifications n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés.

viii) Modifications à l'IAS 16, Immobilisations corporelles, et à l'IAS 41, Agriculture (Modifications pour la comptabilisation des coûts pour les plantes productrices)

Les modifications font passer les plantes productrices dans le champ d'application de l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, de sorte qu'une entité peut maintenant choisir, après la comptabilisation initiale, d'évaluer les plantes productrices selon le modèle du coût ou selon le modèle de la réévaluation par le biais des autres éléments du résultat global. Toutefois, les produits découlant des plantes productrices continueront d'être évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente, en vertu de l'IAS 41, *Agriculture*. Une plante productrice est une plante qui est utilisée dans la production ou la fourniture de produits agricoles, qui est susceptible de produire sur plus d'une période, et qui est peu susceptible d'être vendue comme produit agricole.

La Société n'a pas encore évalué les incidences de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme par toutes les entités consolidées dans les présents états financiers de la Société.

A) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la Société et ceux de ses filiales ainsi que ses participations dans des entreprises associées et partenariats.

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés à partir de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les filiales de la Société, lesquelles sont détenues en propriété exclusive, sont les suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> • Albecour inc. ⁽¹⁾ • Gestion forestière du Saint-Maurice inc. • Gestion forestière Lacroix inc. • Gestion La Madeleine inc. • IQ FIER inc. • Ressources Québec inc. ⁽²⁾ • Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire, société en commandite 	<ul style="list-style-type: none"> • Produits forestiers Temrex, société en commandite • Rexforêt inc. • C.D.M.V. inc. • Le Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc. • IQ Immigrants Investisseurs inc. • Fonds de croissance iNovia-IQ, société en commandite ⁽³⁾
--	--

(1) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur ses partenaires d'Aluminerie Alouette.

(2) Comprend les filiales SOQUEM inc. et Mine Arnaud inc.

(3) La date de clôture des états financiers de cette filiale est différente de celle de la Société, soit le 31 décembre, afin de s'aligner sur le commandité.

ii) Participation dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles la Société exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote d'une entité.

Bien que la Société détienne moins de 20% des droits de vote de certaines de ses entreprises associées, elle a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de ces entreprises en raison des droits de veto qu'elle détient sur les décisions importantes à l'égard des activités pertinentes de celles-ci, de la représentation qu'elle a sur les conseils d'administration et autres comités ou du pouvoir légal accordé en vertu d'ententes contractuelles avec d'autres organisations.

Les participations dans des entreprises associées, à l'exception de celles désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. La participation de la Société comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, après déduction des pertes de valeur cumulées. Le goodwill identifié lors de l'acquisition est évalué de la même façon que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part de la Société dans le montant total des revenus et des charges ainsi que des variations de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, étant donné les ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de la Société, depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable et jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer cette influence notable. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable de la participation est ramenée à zéro et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si la Société a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les profits et pertes résultant de transactions conclues avec une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence sont comptabilisés à hauteur de la participation dans l'entreprise associée qui n'est pas liée à la Société.

iii) Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint en étant liées par un accord contractuel. Il y a contrôle conjoint lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les partenariats sont classés et comptabilisés comme suit :

- **Entreprise commune** : lorsque la Société a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, la Société comptabilise ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, le cas échéant, relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune.

La Société détient deux participations dans des entreprises communes significatives qui œuvrent dans le domaine de l'extraction et de la transformation de minerais et dont le principal établissement est au Québec, Canada. Au 31 mars 2016, la Société détient 6,67 % et 60,89 % (6,67 % et 61,77 % au 31 mars 2015) des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à ces partenariats.

- **Coentreprise** : lorsque la Société a des droits sur l'actif net du partenariat, la Société comptabilise son intérêt dans la coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, telle que décrite au point ii). Les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation et qui sont structurées sous la forme d'un véhicule distinct sont toutes considérées comme des coentreprises.

iv) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société pour obtenir le contrôle d'une filiale correspond à la somme, à la date d'acquisition, des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émis par la Société, lesquels comprennent la juste valeur de tous les actifs ou passifs résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

La Société comptabilise une obligation de payer une contrepartie éventuelle en tant que passif et comptabilise en tant qu'actif le droit de se faire rendre une contrepartie préalablement transférée si certaines conditions spécifiées sont remplies. Une contrepartie éventuelle est initialement comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Une contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé aux capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est comptabilisée ultérieurement, soit comme un instrument financier, soit comme une provision.

La Société évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, diminuée du montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la Société assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions de la façon suivante :

- les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date; et
- les revenus et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération ou au taux de change moyen de la période.

Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés au résultat net, à l'exception des gains et pertes de change sur les titres de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes de change sont présentés à leur montant net.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Établissements à l'étranger

Un établissement à l'étranger est une entité qui est une filiale, une entreprise associée ou un partenariat, dont les activités sont présentées dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de la Société. Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens en utilisant le cours de change à la date de fin de période.

Les revenus et les charges sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions ou au taux de change moyen de la période.

Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion cumulés.

Dans le cas de la sortie d'un établissement à l'étranger, soit la sortie de la totalité de la participation de la Société dans une filiale ou d'une participation dans une filiale, une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement qui comprend un établissement à l'étranger, le montant cumulé aux capitaux propres des écarts de conversion est reclassé au résultat net en tant que profit ou perte résultant de la sortie. Dans le cas de la sortie partielle d'une filiale qui a un établissement à l'étranger, la quote-part connexe de ce montant cumulé est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Dans tous les autres cas de sortie partielle d'un établissement à l'étranger, soit lors de la réduction partielle de la participation dans une entreprise associée ou dans une entité contrôlée conjointement, la quote-part connexe est reclassée au résultat net.

C) CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Tous les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques selon l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers. L'évaluation subséquente des instruments financiers dépend de leur classement.

La Société a effectué les classements suivants :

Type d'instrument financier	Catégorie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Placements temporaires	Prêts et créances/Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Débiteurs	Prêts et créances/Classés à la juste valeur par le biais du résultat net
Honoraires de garantie à recevoir	Prêts et créances
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Prêts	Prêts et créances
Placements	Disponibles à la vente/Classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net
Découverts bancaires	Autres passifs financiers
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers
Avances du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers
Passif au titre de la garantie	Autres passifs financiers
Instruments financiers dérivés	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Prêts et créances

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances, tels que la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les honoraires de garantie à recevoir, les billets à recevoir du gouvernement du Québec ainsi que les prêts sont évalués au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les revenus liés aux prêts et aux créances sont comptabilisés sous les rubriques « Revenus de placements » et « Autres revenus financiers » au résultat net.

Prêts

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage de prêts pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Annuellement, la Société revoit la qualité du crédit et, lorsque celle-ci s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. Les indications qu'un prêt est douteux comprennent, en outre, les indices que l'emprunteur connaît des difficultés financières importantes, la probabilité de faillite ou de réorganisation financière et une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés, attestées par les changements défavorables de la solvabilité de l'emprunteur ou la conjoncture économique corrélés avec les défauts de paiement. La constatation des intérêts cesse et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à sa valeur de réalisation estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés au moyen de la désactualisation. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de celle-ci est reprise au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêt est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes au résultat net. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à leur juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable nette des prêts est alors comptabilisée au résultat net. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée à l'état consolidé de la situation financière de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants adéquats pour couvrir les pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les sociétés clientes sont classées selon les catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit prenant en compte des considérations sectorielles et économiques. La catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Les prêts considérés comme douteux font l'objet d'une provision pour pertes qui correspond au solde du prêt diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés. Lorsqu'une entreprise est en liquidation, lorsqu'elle a cessé tout remboursement à la Société et lorsque son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les autres prêts font l'objet d'une provision collective, pour tenir compte des pertes encourues mais non identifiées, qui sont calculées par l'application d'un taux de provision au solde des prêts.

Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique basée sur des données du marché. Ces pertes sont ensuite ajustées en fonction de facteurs qualitatifs, tels que le jugement de la direction concernant la qualité du crédit, et ce, étant donné les conditions sectorielles macroéconomiques en vigueur, des questions propres aux portefeuilles, des facteurs relevant des modèles et du niveau des prêts douteux à l'égard desquels aucune provision spécifique n'a encore été établie.

Les entreprises pour lesquelles les prêts affichent un solde cumulatif élevé ou qui présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

ii) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier détenu à des fins de transaction est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par contre, il peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de sa comptabilisation initiale, s'il satisfait à l'un des critères suivants : 1) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés qui, autrement, seraient comptabilisés séparément, 2) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs financiers ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes, ou 3) l'actif financier et le passif financier font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou les deux qui est géré et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée. Cette désignation est irrévocable.

La Société a désigné les actifs financiers suivants comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- Les équivalents de trésorerie et les placements temporaires qui sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée;
- Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) étant donné qu'ils contiennent plusieurs dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément;
- Les placements détenus par des organismes de capital-risque dont la principale activité économique consiste à effectuer des placements aux fins de valorisation de leurs investissements. Les placements détenus par ces organismes, incluant les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.
- Les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné qu'ils sont gérés et évalués sur la base de leur juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci, incluant les revenus de dividendes ou d'intérêts tirés de ces actifs, sont comptabilisées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iii) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Les placements dans des titres de capitaux propres et certains titres de créance (c.-à-d. obligations cotées sur un marché) sont classés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction. Après leur comptabilisation initiale, ces placements sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, autres que les pertes de valeur et les écarts de conversion relatifs aux titres de créance disponibles à la vente, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la disposition d'un placement, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, déterminé selon le coût moyen, est transféré au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ».

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la fin de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût ainsi que la situation financière et les perspectives de l'émetteur. Une perte de valeur est comptabilisée en transférant au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » le cumul des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de capitaux propres classé comme étant disponible à la vente, ne peut faire l'objet d'une reprise. Une perte de valeur comptabilisée au résultat net, à l'égard d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente, doit être reprise au résultat net si, durant une période subséquente, la juste valeur du titre augmente et que la hausse du titre peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la perte.

iv) Autres passifs financiers

Après leur comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Découverts bancaires, emprunts bancaires, créditeurs et charges à payer, avances du gouvernement du Québec et dette à long terme

Après leur comptabilisation initiale, les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les créditeurs et charges à payer, les avances du gouvernement du Québec ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous les rubriques « Autres charges financières » et « Charges liées aux activités Immigrants Investisseurs » au résultat net.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts bancaires et de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Billets à payer aux immigrants investisseurs

Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement au résultat net comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société effectue les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Garanties

La Société comptabilise initialement une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liés au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. La Société comptabilise initialement son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure à l'état consolidé de la situation financière, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux contractuels. Les taux contractuels correspondent aux taux du marché à la date de la signature du contrat.

Après leur comptabilisation initiale, la créance et le passif initial au titre de la garantie sont évalués au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garantie à recevoir sont présentés sous la rubrique « Revenus de placements » au résultat net. Le passif initial au titre de la garantie est constaté au résultat net sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Revenus de placements », et l'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société considère les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

La provision pour pertes relative aux honoraires de garantie à recevoir est établie de la même façon que celle sur les prêts.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie, et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont quasi certains, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux méthodes comptables applicables aux prêts.

Les frais d'étude pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie pris en charge par la Société sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

D) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La Société peut recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des marchandises. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Après leur comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur.

La Société a désigné certains instruments financiers dérivés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures de juste valeur. À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques, sa stratégie pour établir cette couverture ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour apprécier l'efficacité de la relation de couverture. La Société doit démontrer que la relation est hautement efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

i) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au résultat net. La partie efficace de la relation de couverture, cumulée aux autres éléments du résultat global, est transférée au résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si la Société annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global y est maintenu jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement au résultat net.

ii) Couvertures de juste valeur

Pour les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture inscrites au résultat net sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés au résultat net selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture est constatée au résultat net sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

iii) Dérivés incorporés séparables

Un dérivé incorporé est comptabilisé séparément d'un contrat hôte si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : 1) les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, 2) le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et 3) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés incorporés comptabilisés séparément d'un contrat d'approvisionnement sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Crédoiteurs et charges à payer ». Les autres dérivés incorporés comptabilisés séparément, tels que les options de conversion et les bons de souscription, sont présentés à l'état consolidé de la situation financière sous la rubrique « Placements ». Après leur comptabilisation initiale, les dérivés incorporés séparables sont évalués à leur juste valeur. Les variations des justes valeurs sont comptabilisées au résultat net sous les rubriques « Coût des ventes » et « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

E) REVENUS**i) Chiffre d'affaires des activités poursuivies**

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et remises. Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés, soit habituellement lorsque les marchandises ont été livrées, que les coûts engagés ou à engager associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, qu'il n'y a plus d'intervention continue en ce qui concerne les biens, que le montant des produits peut être évalué de façon fiable et que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable. Le moment du transfert des risques et avantages varie selon la nature des activités poursuivies. Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière et lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Revenus financiers

Les revenus provenant de dividendes tirés de placements sont comptabilisés à la date à laquelle le droit de la Société de percevoir le paiement est établi, pourvu qu'il soit probable que les avantages économiques aillent à la Société et que le montant puisse être évalué de façon fiable.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus d'honoraires au titre des garanties sont comptabilisés tels que décrits à la note 4C). Les autres revenus financiers comprennent des frais d'étude et des intérêts sur la trésorerie et les placements temporaires.

F) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée de l'encaisse et des découverts bancaires, le cas échéant, et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

G) PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires comprennent les placements dont l'échéance se situe entre trois et douze mois suivant la date d'acquisition.

H) STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des produits finis et des produits en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais de production en fonction de la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les coûts d'emprunt liés à la construction d'un actif qualifié sont capitalisés à partir de la date à laquelle sont entrepris les travaux et jusqu'à la date à laquelle les activités indispensables à la préparation de l'immobilisation pour son utilisation sont pratiquement toutes terminées.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Bâtiments	15 à 30 ans
Matériel et équipements	4 à 25 ans
Routes et ponts	14 à 20 ans
Autres	1 an à 20 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les terrains et les immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

J) ACTIFS BIOLOGIQUES

Les actifs biologiques liés aux produits forestiers comprennent le bois d'œuvre exploitable. Le bois d'œuvre exploitable est évalué à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, toute variation étant comptabilisée au résultat net de l'exercice. Les coûts de vente incluent tous les coûts qui seraient nécessaires pour vendre l'actif. Le bois récolté est transféré aux stocks à sa juste valeur diminuée des coûts de vente estimés au moment de la coupe. Les terrains liés au bois d'œuvre exploitable sont comptabilisés séparément à titre d'immobilisations corporelles.

K) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'immobilisation diminué de sa valeur résiduelle. La Société comptabilise l'amortissement selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

Contrat d'approvisionnement en électricité	15 à 25 ans
Licences et autres	3 à 20 ans

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité dont la valeur est inférieure au coût du marché est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 15 ans à compter de 2002. Le coût du droit d'obtenir un bloc d'électricité acquis en 2002 est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat, soit 25 ans à compter de 2002.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement, si nécessaire.

i) Propriétés minières et actifs de prospection et d'évaluation

Les propriétés minières correspondent à une participation acquise dans des permis ou des *claims* de prospection minière comportant des droits de prospection, d'exploitation, d'extraction et de vente de tous les minerais tirés de ces *claims*.

Tous les coûts préalables à la prospection, soit les coûts engagés avant d'obtenir les droits légaux de se livrer à des activités de prospection et d'évaluation, sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Après l'obtention du droit légal de prospection, les coûts de prospection et d'évaluation sont capitalisés jusqu'à ce que la propriété minière soit mise en production ou qu'elle soit vendue ou abandonnée. Ces coûts comprennent les dépenses associées aux études géologiques et géophysiques, les frais ayant trait aux activités de recherche initiale de gisements ayant un potentiel économique, comme les forages, les échantillonnages, etc. Les frais d'administration liés aux travaux de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net. Les actifs de prospection et d'évaluation sont comptabilisés au coût historique diminué de toute perte de valeur comptabilisée.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale sont démontrées pour une zone d'intérêt, la Société cesse de capitaliser les coûts de prospection et d'évaluation pour cette zone. Elle effectue alors un test de dépréciation des actifs de prospection et d'évaluation capitalisés et reclasse tous les actifs de prospection et d'évaluation qui n'ont pas subi de perte de valeur dans les immobilisations corporelles ou incorporelles en développement minier, selon la nature des actifs.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L) AIDE GOUVERNEMENTALE

La Société est admissible à des subventions gouvernementales pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces subventions sont présentées sous la rubrique « Subventions différées » à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui s'y rattachent. Cette aide gouvernementale est systématiquement comptabilisée au résultat net selon le même mode, les mêmes durées et les mêmes taux que les immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte.

La Société est également admissible à une aide gouvernementale pour compenser les charges engagées pour les pertes et les manques à gagner de certains programmes. Cette aide gouvernementale est initialement comptabilisée à la juste valeur et présentée sous la rubrique « Montants recouvrables du gouvernement du Québec ». Annuellement, la Société évalue la valeur recouvrable de ces montants et comptabilise les variations au résultat net au cours de la période au cours de laquelle les charges sont engagées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements ».

M) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et des participations dans des entreprises mises en équivalence est examinée à chaque date de fin de période afin de déterminer s'il existe une indication de baisse de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'« unité génératrice de trésorerie ».

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées au résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une unité génératrice de trésorerie sont d'abord affectées à la réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à cette unité, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs du groupe (groupe d'unités) au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes précédentes sont évaluées à la date de fin de période, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est également comptabilisée au résultat net. La reprise d'une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est répartie entre les actifs de l'unité, à l'exception du goodwill, au prorata des valeurs comptables des actifs de l'unité.

Le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation dans une entreprise mise en équivalence n'est pas comptabilisé séparément et ne fait donc pas individuellement l'objet d'un test de dépréciation. Au contraire, la totalité de la valeur comptable de la participation, y compris le goodwill, est soumise à un test de dépréciation unique lorsqu'il y a une indication objective qu'elle a pu se déprécier. Les pertes de valeur et reprises de perte de valeur au titre des participations dans des entreprises mises en équivalence sont comptabilisées telles que décrites précédemment et présentées sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » au résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

N) ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Un actif non courant est classé comme détenu en vue de la vente lorsque sa valeur comptable sera principalement recouverte par le biais d'une vente plutôt que par son utilisation continue. Cette condition est remplie seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant (ou le groupe destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée à la vente et on doit s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de classement. Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les coûts de la vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme tel. Les pertes de valeur résultant de ce classement ainsi que les gains et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés au résultat net sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres ». Les reprises de perte de valeur comptabilisées ne peuvent pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

O) ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de la Société qui représente un secteur d'activité ou une région géographique principale qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente. Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat global comparatif et l'état des flux de trésorerie comparatif sont traités à nouveau comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

P) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

i) Provision pour remise en état de sites

Une provision est constatée au titre des obligations futures liées aux coûts relatifs au démantèlement, à l'enlèvement et à la remise en état du site d'immobilisations corporelles. La valeur de l'obligation est ajoutée à la valeur comptable des immobilisations corporelles et amortie sur sa durée d'utilité. Les ajustements aux flux de trésorerie futurs estimés par suite de révisions de l'estimation du montant ou du moment de la sortie des flux de trésorerie non actualisés ou d'une variation du taux d'actualisation sont comptabilisés à titre de variation de la provision et des immobilisations corporelles connexes.

ii) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus importants ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de clôture.

Q) AVANTAGES DU PERSONNEL**i) Salaires et avantages à court terme**

Les obligations au titre des salaires et des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Société s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Régimes généraux et obligatoires

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations définies et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charges dans la période au cours de laquelle les services sont rendus par les employés.

iii) Régimes à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé à chaque date de clôture selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées sur la base des hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. Le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le coût des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime doivent être déduits.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement du marché, à la date de clôture, des obligations d'entreprise de haute qualité dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages devraient être versés.

Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime est comptabilisé au résultat net à la première des deux dates suivantes : 1) la date de modification ou de réduction du régime ou 2) la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes.

Les réévaluations, comprenant les écarts actuariels, l'effet des modifications du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du régime (en excluant les intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière et un débit ou un crédit est porté dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice au cours duquel elles surviennent. Les réévaluations portées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées immédiatement au déficit et ne seront pas reclassées au résultat net.

Le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies se fait en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels que déterminés au début de l'exercice et compte tenu de la variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuables aux paiements de cotisations et de prestations au cours de la période.

La Société comptabilise les écarts actuariels de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global qui sont présentés dans le déficit à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.

iv) Autres passifs à long terme

L'obligation nette de la Société au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces prestations sont comptabilisées à leur valeur actualisée, la juste valeur des actifs connexes étant déduite de l'obligation. Tout gain ou perte actuariel est comptabilisé au résultat net dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

R) CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés à titre de contrats de location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée à la Société en vertu des modalités du contrat, sinon ils sont classés à titre de contrats de location simple. Tous les contrats de location de la Société sont classés à titre de contrats de location simple.

Les actifs loués en vertu de contrats de location simple ne sont pas comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, et amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

5. ÉTAT DES RÉSULTATS PAR FONCTION

	2016	2015
Produits		
Vente de biens	553 837	528 168
Vente de services	33 551	33 439
Produits nets de placements	377 919	401 894
Autres	296	258
	965 603	963 759
Charges		
Coût des ventes de biens et de services	526 737	465 993
Charges financières	200 999	241 399
	727 736	707 392
Frais généraux administratifs	128 137	113 919
Frais d'entreposage	18 823	17 220
Frais de vente	11 088	10 658
	158 048	141 797
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(9 776)	(21 160)
Résultat des activités poursuivies	70 043	93 410
Résultat des activités abandonnées	(1 479)	2 660
RÉSULTAT NET	68 564	96 070

Les charges liées au personnel incluses dans le coût des ventes, les frais généraux et les frais d'administration à l'état consolidé des résultats comprennent :

	2016	2015
Salaires et autres avantages à court terme	80 163	84 875
Cotisations aux régimes à cotisations définies (note 30)	8 674	5 334
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 30)	5 692	5 244
	94 529	95 453

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6. REVENUS FINANCIERS

REVENUS DE PLACEMENTS

	2016	2015
Intérêts sur les prêts	66 060	59 521
Intérêts sur les prêts dépréciés	15 123	10 750
Intérêts sur les honoraires de garantie à recevoir	2 829	3 772
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	95 911	108 876
Intérêts sur les placements disponibles à la vente	3 619	3 803
Dividendes sur les placements disponibles à la vente	19 045	21 165
Intérêts et dividendes sur les autres placements	103	2 637
Honoraires de garantie	14 129	16 633
	216 819	227 157

VARIATION NETTE DES PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET

	2016	2015
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	1 859	3 753
Placements dans des organismes de capital-risque	(2 915)	227
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées	1 780	7 416
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 100)	–
	(376)	11 396
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	(6 712)	(39 101)
	(7 088)	(27 705)

AUTRES REVENUS FINANCIERS

	2016	2015
Frais d'étude	4 438	3 477
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les placements temporaires	6 061	7 127
Gain de change sur les instruments financiers	4 001	25 003
Autres	9 888	11 104
	24 388	46 711

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7. CHARGES FINANCIÈRES

CHARGES LIÉES AUX ACTIVITÉS IMMIGRANTS INVESTISSEURS

	2016	2015
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	95 854	108 636
Honoraires d'intermédiaires financiers	28 170	40 829
Contributions financières non remboursables	48 999	51 117
	173 023	200 582

PERTE NETTE DE VALEUR SUR LES PLACEMENTS

	2016	2015
Dépréciation des placements disponibles à la vente	22 246	18 720
Dépréciation des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	2 644	5 404
Reprise de valeur des participations dans des entreprises mises en équivalence (note 20)	(32 050)	(30 976)
Perte sur les prêts et les garanties	29 338	37 318
Variation des montants recouvrables du gouvernement du Québec, nette des montants encaissés	(3 217)	4 119
Variation de la provision sur les engagements (note 28)	1 321	(1 722)
Autres	(1 497)	434
	18 785	33 297

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	2016	2015
Intérêts sur la dette à long terme	1 134	707
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	3 994	3 597
Autres	4 063	3 216
	9 191	7 520

8. HONORAIRES DE GESTION – FONDS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Selon la Loi sur Investissement Québec, le gouvernement fixe à la Société une rémunération pour qu'elle administre les programmes d'aide financière et les mandats qu'il lui confie dans le FDE. La Société prend cette rémunération sur le FDE. En vertu du décret 240-2016, daté du 30 mars 2016, la rémunération a été établie à un montant de 25 705 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 (25 705 000 \$ en 2015).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La perte nette de 1 479 000 \$ comptabilisée au titre des activités abandonnées pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 (gain net de 2 660 000 \$ en 2015) représente le coût lié à l'ajustement des provisions pour frais de fermeture et de remise en état des lieux des activités abandonnées ainsi que les frais d'entretien des actifs d'une filiale détenue en vue de la vente par la Société.

10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2016	2015
Encaisse	81 992	39 520
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 0,37 % à 0,78 %, échéant en avril et mai 2016	40 996	65 349
Compte épargne à intérêts élevés, taux au jour le jour majoré de 0,55 %, aucune échéance	3 005	–
Billets au porteur	–	4 999
Billets de trésorerie, de 0,60 % à 0,84 %, échéant en avril et mai 2016	10 508	98 019
Bons du Trésor de provinces, de 0,60 % à 0,70 %, échéant en avril 2016	7 524	85 777
Bons du Trésor du Canada, de 0,40 % à 0,50 %, échéant entre avril et juin 2016	7 654	1 484
Obligations à taux fixes, de 0,95 % à 1,46 %, échéant en mai et juin 2016	1 314	6 276
Notes promissaires	–	1 500
	152 993	302 924

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2016	2015
Acceptations bancaires, de 0,72 % à 0,99 %, échéant entre avril et septembre 2016	6 781	12 781
Billets au porteur	–	27 239
Certificats de placements garantis, de 1,45 % à 1,50 %, échéant entre juillet 2016 et mars 2017	10 000	–
Certificats de dépôt, de 1,42 % à 1,80 %, échéant entre avril 2016 et mars 2017	45 289	70 492
Dépôts rachetables, de 1,10 % à 1,30 %, échéant entre janvier et mars 2017	18 049	–
Bons du Trésor du Canada, 0,40 %, échéant en mai 2016	4 644	260
Bons du Trésor de provinces, de 0,65 % à 0,76 %, échéant en mai et juin 2016	15 958	54 183
Obligations à taux variables d'institutions financières	–	14 743
Obligations à taux fixes, de 0,78 % à 1,51 %, échéant entre avril 2016 et janvier 2017	89 007	147 842
Billets de trésorerie, de 0,73 % à 0,85 %, échéant entre avril et juillet 2016	25 682	21 141
	215 410	348 681

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. DÉBITEURS

	2016	2015
Créances clients	65 351	65 461
Créances clients - parties liées		
À recevoir des coentreprises	-	267
À recevoir des entreprises associées	7 206	2 446
Solde de prix de vente à recevoir	2 946	6 827
Autres débiteurs	15 288	26 249
	90 791	101 250

13. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR

	2016	2015
Honoraires de garantie à recevoir	13 500	18 806
Provision cumulée pour pertes (note 17)	2 573	3 584
	10 927	15 222
Moins la tranche courante, nette de la provision	5 003	6 135
	5 924	9 087

Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	6 658	8 280
De 1 an à 2 ans	2 896	4 285
De 2 à 3 ans	1 872	2 934
De 3 à 4 ans	1 268	1 940
De 4 à 5 ans	821	1 292
Plus de 5 ans	1 457	2 573
	14 972	21 304

Les encaissements d'honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :

	2016	2015
Moins de 30 jours	26	41
De 30 à 90 jours	225	172
	251	213

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

14. STOCKS

	2016	2015
Produits finis	48 675	51 670
Matières premières	4 718	7 105
Pièces consommables et de rechange	3 930	4 665
Produits en cours	827	1 212
Autres	1 641	1 383
	59 791	66 035

Au 31 mars 2016, les stocks comptabilisés sous la rubrique « Coût des ventes » s'élevaient à 496 100 000 \$ (452 897 000 \$ au 31 mars 2015).

15. BILLETS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La filiale IQ Immigrants Investisseurs inc. est chargée de recevoir et de gérer les capitaux provenant d'immigrants investisseurs ainsi que d'administrer le programme d'aide aux entreprises à même les revenus de placements, en partenariat avec des intermédiaires financiers. En vertu du décret 8-2008, les capitaux reçus d'immigrants investisseurs sont investis dans des billets à recevoir du fonds consolidé du gouvernement ayant un rendement équivalant aux obligations du Québec de cinq ans.

	2016	2015
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, taux d'intérêt de 1,15 % à 3,19 %, échéant entre avril 2016 et mars 2021, valeur nominale de 4,9 milliards de dollars	4 662 148	4 581 197
Moins la tranche courante	868 013	836 253
	3 794 135	3 744 944

Les encaissements de capital prévus sur les billets à recevoir, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	877 200	847 600
De 1 an à 2 ans	1 155 600	877 200
De 2 à 3 ans	1 118 400	1 155 600
De 3 à 4 ans	826 400	1 118 400
De 4 à 5 ans	895 600	826 400
	4 873 200	4 825 200

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16. PRÊTS

	2016	2015
Prêts		
Portant intérêt		
Taux fixe	486 185	257 610
Taux variable	797 542	708 503
Sans intérêt	109	1 747
	1 283 836	967 860
Douteux	141 890	169 450
	1 425 726	1 137 310
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Prêts portant intérêt	(40 627)	(27 405)
Prêts sans intérêt	(14)	(1 301)
Prêts douteux	(80 289)	(102 192)
	(120 930)	(130 898)
	1 304 796	1 006 412
Moins la tranche courante, nette de la provision	335 704	253 113
	969 092	753 299

Le tableau suivant présente les prêts, nets de la provision cumulée pour pertes, selon leur date d'échéance contractuelle ainsi que le rendement effectif des prêts portant intérêt au 31 mars :

	2016			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	218 689	706 004	318 407	1 243 100
Prêts sans intérêt	86	9	-	95
Prêts douteux	15 179	19 861	26 561	61 601
	233 954	725 874	344 968	1 304 796
Rendement au taux effectif pondéré	5,23%	5,84%	5,63%	

	2015			
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Prêts portant intérêt	116 858	548 165	273 685	938 708
Prêts sans intérêt	296	150	-	446
Prêts douteux	6 231	39 737	21 290	67 258
	123 385	588 052	294 975	1 006 412
Rendement au taux effectif pondéré	5,64%	6,41%	5,43%	

Au 31 mars 2016, les prêts incluent des prêts accordés à des entreprises associées totalisant 81 562 000 \$ selon les conditions du marché (62 188 000 \$ au 31 mars 2015).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les encaissements de capital prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	377 448	265 766
De 1 an à 2 ans	285 404	199 712
De 2 à 3 ans	181 383	274 859
De 3 à 4 ans	189 684	155 735
De 4 à 5 ans	161 580	95 747
Plus de 5 ans	249 768	170 349
	1 445 267	1 162 168

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :

	2016	2015
Moins de 30 jours	3 345	–
De 30 à 90 jours	245	572
Plus de 90 jours	1 791	843
	5 381	1 415

17. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Honoraires de garantie à recevoir	Passif au titre de la garantie	Autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2014	99 713	5 194	69 487	3 663	178 057
Provision pour pertes	38 568	(541)	(709)	434	37 752
Recouvrements	1 728	–	12	–	1 740
Radiations	(9 111)	(1 069)	–	(1 543)	(11 723)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(11 551)	–	(11 551)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	847	–	847
Solde au 31 mars 2015	130 898	3 584	58 086	2 554	195 122
Provision pour pertes	35 120	(230)	(5 552)	(1 497)	27 841
Recouvrements	4 342	–	40	–	4 382
Radiations	(49 430)	(781)	–	(137)	(50 348)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif	–	–	(11 531)	–	(11 531)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes	–	–	384	–	384
Solde au 31 mars 2016	120 930	2 573	41 427	920	165 850

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses clients. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtiments, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. Au 31 mars 2016, la provision tient compte de sûretés et cautions d'une valeur de 532 547 000 \$ pour les prêts (399 230 000 \$ au 31 mars 2015) et de 129 062 000 \$ pour les garanties (155 585 000 \$ au 31 mars 2015).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18. PLACEMENTS

	2016	2015
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
BTAA	30 149	29 500
Placements dans des organismes de capital-risque	94 724	18 764
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ^{(1) (2)}	366 566	381 393
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6 400	7 500
	497 839	437 157
Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction		
Instruments financiers dérivés	7 297	13 225
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actions de sociétés cotées en Bourse	485 775	487 947
Actions et parts de sociétés privées	136 153	86 048
Obligations et autres titres de créance	147 535	151 730
Unités liquidatives d'une fiducie	2 170	71 141
	771 633	796 866
Total des placements	1 276 769	1 247 248
Moins la tranche courante, nette de la provision	51 144	104 709
	1 225 625	1 142 539

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6% de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat des parts détenues par la Société, pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

(2) Au 31 mars 2016, une participation dans un organisme de capital-risque d'entreprises associées est individuellement significative pour la Société. Aux 31 mars 2016 et 2015, la Société détient 33% de Teralys Capital Fonds de Fonds, s.e.c., dont l'établissement principal est au Québec, Canada, et ayant une fin d'exercice le 31 décembre.

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 170 965 000 \$ CA au 31 mars 2016 (141 311 000 \$ CA au 31 mars 2015) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 48 927 000 \$ CA au 31 mars 2016 (59 297 000 \$ CA au 31 mars 2015).

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

La Société détient des BTAA dont la valeur nominale se détaille comme suit :

	2016	2015
VAC2		
Actifs synthétiques		
Catégorie A-1	22 723	22 162
Catégorie A-2	581	567
Catégorie B	106	103
Catégorie C	726	708
Actifs inadmissibles	433	517
	24 569	24 057
VAC3		
Actifs traditionnels	3	35
Actifs inadmissibles	11 162	11 462
	11 165	11 497
Autres BTAA restructurés	2 706	3 853
	38 440	39 407

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a participé à un processus optionnel de rachat pour dissolution de billets restructurés des conduits VAC2 libellés en dollars canadiens. La Société a reçu en échange des unités liquidatives d'une fiducie. Au 31 mars 2016, le solde des unités liquidatives de fiducie est de 2 170 000 \$ (71 141 000 \$ au 31 mars 2015).

Au 31 mars 2016, la Société a procédé à l'évaluation des BTAA. Lors de cette évaluation, la Société a tenu compte des nouvelles informations rendues disponibles et des changements survenus dans les conditions de marché du crédit. À ce titre, la Société considère qu'il existe un marché secondaire suffisamment actif pour qu'elle utilise les valeurs affichées dans l'établissement de la juste valeur des billets A-1, A-2, B et C. Pour ce qui est de l'évaluation des véhicules composés exclusivement d'actifs traditionnels et d'actifs inadmissibles, la juste valeur est basée sur une hiérarchie de prix qui utilise des indices de marché, les prix offerts par des courtiers et les transactions récentes. La valeur marchande des unités liquidatives d'une fiducie, quant à elle, est basée sur les distributions en espèces anticipées lorsque ces unités auront été liquidées.

À la suite de cette nouvelle évaluation, la Société a constaté une appréciation de valeur de 1 859 000 \$ au 31 mars 2016 (3 753 000 \$ au 31 mars 2015). Cette augmentation de la juste valeur au cours de l'exercice est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur des billets A-1, A-2, B et C sur les marchés secondaires.

L'estimation de la juste valeur des investissements en BTAA est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive des billets. Bien que la Société juge raisonnable l'estimation des justes valeurs comptabilisées, des modifications aux principales hypothèses, notamment des changements à la juste valeur des actifs sous-jacents, l'évolution de la liquidité sur les marchés secondaires pour les billets A-1, A-2, B et C et les impacts d'un ralentissement économique marqué et prolongé, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets au cours des prochains exercices. La valeur de marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation de la Société. L'effet possible d'une variation de ces valeurs serait une modification de la juste valeur estimée des investissements en BTAA. Une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 2 390 000 \$ au 31 mars 2016 (2 141 000 \$ au 31 mars 2015).

La variation des soldes des BTAA à l'état consolidé de la situation financière incluse sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net » à l'état consolidé des résultats est composée de :

	Valeur nominale	Provision pour perte de valeur	Total
Solde au 1^{er} avril 2014	108 904	(14 535)	94 369
Remboursement de capital	(730)	–	(730)
Échange en unités liquidatives d'une fiducie	(73 306)	2 165	(71 141)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	3 753	3 753
Gain (perte) sur la variation de change	4 539	(1 290)	3 249
Solde au 31 mars 2015	39 407	(9 907)	29 500
Remboursement de capital	(1 881)	–	(1 881)
Variation nette de la juste valeur (note 6)	–	1 859	1 859
Radiations	(6)	6	–
Gain (perte) sur la variation de change	920	(249)	671
Solde au 31 mars 2016	38 440	(8 291)	30 149

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Le 1^{er} juin 2015, la Société a vendu sa participation de 49,0 % dans une coentreprise significative qui œuvre dans le secteur pétrochimique. Un montant de 42 423 000 \$ est inclus sous la rubrique « Gains nets sur les placements et autres » à l'état consolidé des résultats relativement à cette disposition.

Le 8 mars 2016, la Société a acquis, par l'entremise d'une filiale nouvellement constituée à cet effet, des actifs situés sur le territoire de Sept-Îles qui comprennent, entre autres, des terrains ainsi que des installations portuaires et ferroviaires. La participation de la Société dans la filiale sera transférée à la Société du Plan Nord au cours de l'exercice à venir. Par conséquent, les actifs de cette filiale sont présentés comme des actifs détenus en vue de la vente au 31 mars 2016.

Les principales catégories d'actifs détenus en vue de la vente et de passifs destinés à être cédés liées à ces transactions se détaillent comme suit :

	2016	2015
Actifs détenus en vue de la vente		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 839	–
Débiteurs	441	–
Autres actifs courants	20	–
Immobilisations corporelles	71 492	–
Participation dans une entreprise mise en équivalence	–	141 876
	73 792	141 876
Passifs destinés à être cédés		
Créditeurs et charges à payer	3 134	–
Provisions	2 300	–
	5 434	–
Éléments du cumul des autres éléments du résultat global liés aux actifs détenus en vue de la vente		
Quote-part de l'écart de conversion de l'entreprise mise en équivalence	–	36 895

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente le détail de la quote-part de la participation de la Société dans des entreprises mises en équivalence comptabilisée au résultat net, au résultat global et à l'état consolidé de la situation financière :

	2016	2015
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises significatives	1 403	(20 233)
Autres coentreprises et entreprises associées	(11 179)	(927)
	(9 776)	(21 160)

	2016	2015
Quote-part des autres éléments du résultat global		
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence		
Coentreprises significatives	(1 689)	41 727
Autres coentreprises et entreprises associées	3 340	3 668
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie d'autres coentreprises et entreprises associées	470	–
Reclassement au résultat net de l'écart de conversion de coentreprises significatives	(41 846)	–
	(39 725)	45 395

	2016	2015
Participation dans des entreprises mises en équivalence		
Coentreprises significatives, nettes de la participation classée dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	–	124 017
Autres coentreprises et entreprises associées	308 097	131 271
	308 097	255 288

Au 31 mars 2015, la Société détenait trois participations dans des coentreprises significatives, dont une était détenue en vue de la vente. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Société a disposé de la participation qui était détenue en vue de la vente, ainsi que d'une autre de ses participations significatives. Au 31 mars 2016, la Société ne détient aucune participation dans une coentreprise significative, la troisième étant dorénavant considérée comme non significative.

Les coentreprises significatives détenues au 31 mars 2015 étaient structurées sous forme d'entreprises privées pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché. La Société avait un droit résiduel sur l'actif net. Ces participations constituaient des investissements stratégiques dans le secteur pétrochimique pour la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les informations financières résumées des coentreprises du secteur pétrochimique qui étaient considérées comme étant individuellement significatives pour la Société au 31 mars 2015. Comme ces entreprises œuvrent dans un même secteur et présentent des caractéristiques de risque et de rendement similaires, les informations financières résumées ont été regroupées. Ces informations financières reflètent les montants compris dans les états financiers de chacune des coentreprises (et non la quote-part de ces montants revenant à la Société), en tenant compte des ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables et des ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition :

	2015
Actifs courants ⁽¹⁾	480 032
Actifs non courants	412 296
Passifs courants ⁽²⁾	(146 165)
Passifs non courants	(17 911)
Actifs nets	728 252
Pourcentage des titres de participation détenu par la Société	49,0%
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	356 843

(1) Ce montant inclut la trésorerie et équivalents de trésorerie de 61 577 000 \$ au 31 mars 2015.

(2) Ce montant n'inclut aucun passif financier, à l'exclusion des crédateurs et charges à payer.

	2015
Produits	1 578 594
Revenus d'intérêts	277
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(30 616)
Charges d'intérêts	(154)
Charge d'impôt sur le résultat	35
Résultat net	(39 894)
Quote-part du résultat net revenant à la Société ⁽¹⁾	(20 233)
Autres éléments du résultat global	85 162
Quote-part de l'écart de conversion d'entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	41 727
Résultat global	45 268
Quote-part du résultat global revenant à la Société ⁽¹⁾	21 494
Dividendes versés à la Société	5 684

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a classé une participation à titre d'actif détenu en vue de la vente (note 19). La Société a cessé de comptabiliser sa quote-part du résultat selon la méthode de la mise en équivalence à la suite de ce changement de classement.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les informations financières résumées présentées précédemment et la valeur comptable des intérêts de la Société dans ses coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

	2015
Quote-part des actifs nets revenant à la Société	356 843
Perte de valeur	(90 263)
Sous-total	266 580
Ajustement de la quote-part des résultats pour la période subséquente à l'arrêt de l'application de la méthode de la mise en équivalence	(687)
Participation classée dans les actifs détenus en vue de la vente (note 19)	(141 876)
Valeur comptable à l'état de la situation financière	124 017

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a évalué la valeur recouvrable d'une de ses coentreprises significatives avant de procéder au reclassement de cet actif sous la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente ». La Société a estimé la valeur recouvrable de cette participation sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La juste valeur a été estimée en fonction des conditions d'une entente de vente en cours de négociation au moment de l'évaluation (niveau 3). Une reprise de valeur de 24 737 000 \$ au 31 mars 2015 a été comptabilisée au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement aux participations dans des coentreprises significatives.

La Société détient également des participations dans des coentreprises et des entreprises associées qui ne sont pas significatives prises individuellement.

La valeur comptable et la quote-part des informations financières résumées des intérêts dans des coentreprises et entreprises associées revenant à la Société qui ne sont pas considérées comme étant significatives sont comme suit :

	2016	2015
Valeur comptable des participations détenues dans des coentreprises et entreprises associées	308 097	131 271
Quote-part :		
du résultat net des activités poursuivies	(11 867)	(3 594)
du résultat net après impôt des activités abandonnées	324	5 669
des autres éléments du résultat global	3 810	3 668
Quote-part du résultat global	(7 733)	5 743

La Société n'a pas comptabilisé des pertes totalisant 3 152 000 \$ au 31 mars 2016 (25 983 000 \$ au 31 mars 2015), car elle n'a aucune obligation à l'égard de celles-ci. Le total des pertes cumulées non comptabilisées au 31 mars 2016 est de 65 844 000 \$ (70 107 000 \$ au 31 mars 2015).

Ces coentreprises et entreprises associées ne sont assujetties à aucune restriction limitant leur capacité à rembourser les prêts et avances que leur a consentis la Société. La Société a pris des engagements en capital envers ses participations dans des coentreprises et entreprises associées de 171 621 000 \$ au 31 mars 2016 (235 392 000 \$ au 31 mars 2015). La Société n'a contracté aucun engagement conjointement avec d'autres coentrepreneurs ou partenaires. Au 31 mars 2016, la Société ne cautionne aucun engagement de contrat de location pris par ses coentreprises et entreprises associées (12 568 000 \$ au 31 mars 2015) ni aucune marge de crédit non utilisée accordée par une banque (6 206 000 \$ au 31 mars 2015). La Société n'a contracté aucun autre passif éventuel en ce qui concerne ses coentreprises et entreprises associées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, en raison de la conjoncture économique des secteurs dans lesquels ces participations opèrent. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Au 31 mars 2016, la juste valeur a été estimée en utilisant des méthodes d'évaluation fondées sur les comparables (niveau 3). Des pertes de valeur totalisant 2 644 000 \$ au 31 mars 2016 ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison d'indicateurs économiques ayant un impact positif sur la performance économique et le mode d'utilisation de certaines des participations. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2016, la valeur d'utilité a été estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs (niveau 3). Des reprises de valeur totalisant 32 050 000 \$ au 31 mars 2016 ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de dépréciation, en raison du retard dans l'exécution de leurs plans d'affaires. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2015, la valeur d'utilité est basée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3). Des pertes de valeur totalisant 5 404 000 \$ au 31 mars 2015 ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprises et entreprises associées.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a évalué la valeur recouvrable de certaines de ses participations qui présentaient des indications objectives de reprise de valeur en raison de changements majeurs au niveau des actifs nets de l'entreprise. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ces participations sur la base de la valeur d'utilité. Au 31 mars 2015, la valeur d'utilité est basée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3). Des reprises de valeur totalisant 6 239 000 \$ au 31 mars 2015 ont été comptabilisées au résultat net sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » relativement à ces participations dans des coentreprise et entreprises associées.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et équipements	Routes et ponts	Immobilisations en cours	Autres	Total
Coût	27 798	40 227	182 595	13 616	2 571	33 167	299 974
Amortissement cumulé	–	18 308	91 111	5 557	–	25 142	140 118
Solde au 1^{er} avril 2014	27 798	21 919	91 484	8 059	2 571	8 025	159 856
Amortissement de l'exercice	–	(1 473)	(10 484)	(700)	–	(2 227)	(14 884)
Acquisitions	–	531	11 741	29	–	1 927	14 228
Perte de valeur	(385)	–	–	–	–	–	(385)
Effet de change	29	1 606	11 788	–	334	45	13 802
Dispositions	–	–	(446)	–	–	(7)	(453)
Autres changements	–	(20)	162	–	(162)	(690)	(710)
	(356)	644	12 761	(671)	172	(952)	11 598
Coût	27 442	43 565	210 567	13 645	2 743	34 701	332 663
Amortissement cumulé	–	21 002	106 322	6 257	–	27 628	161 209
Solde au 31 mars 2015	27 442	22 563	104 245	7 388	2 743	7 073	171 454
Amortissement de l'exercice	–	(1 862)	(12 814)	(680)	–	(2 263)	(17 619)
Acquisitions	7 850	996	68 927	–	1 686	2 766	82 225
Perte de valeur	–	(2 919)	(8 546)	(1 329)	–	(393)	(13 187)
Effet de change	5	301	2 224	–	63	6	2 599
Dispositions	–	–	(175)	–	–	(453)	(628)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(7 850)	–	(63 642)	–	–	–	(71 492)
Autres changements	–	(20)	–	–	–	(2)	(22)
	5	(3 504)	(14 026)	(2 009)	1 749	(339)	(18 124)
Coût	27 447	40 993	209 731	8 689	4 492	36 423	327 775
Amortissement cumulé	–	21 934	119 512	3 310	–	29 689	174 445
Solde au 31 mars 2016	27 447	19 059	90 219	5 379	4 492	6 734	153 330

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, en raison de retards dans l'atteinte des objectifs de production et de l'instabilité des marchés du bois d'œuvre, la Société a déterminé que la valeur recouvrable d'une de ses unités génératrices de trésorerie était inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur estimée diminuée des coûts de sortie, basée sur une valeur de liquidation ordonnée. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 14 775 000 \$. Cette perte de valeur a été affectée à la valeur comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie au prorata, soit 13 187 000 \$ aux immobilisations corporelles et 1 588 000 \$ aux immobilisations incorporelles (note 23).

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a comptabilisé une perte de valeur sur certains terrains de 385 000 \$.

La charge d'amortissement et les pertes de valeur ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2016	2015
Coût des ventes	27 902	12 477
Frais généraux	1 897	1 726
Frais d'administration	1 007	1 066
	30 806	15 269

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2016, les immobilisations en cours de construction se composaient de bâtiments d'une valeur de 268 000 \$ (371 000 \$ au 31 mars 2015) et de matériel et équipements d'une valeur de 4 224 000 \$ (2 372 000 \$ au 31 mars 2015). Les montants engagés jusqu'au 31 mars 2016 pour la construction d'immobilisations n'incluent aucun coût d'emprunt capitalisé.

22. ACTIFS BIOLOGIQUES

	Terrains boisés
Solde au 1^{er} avril 2014	74 133
Acquisitions	150
Dispositions	(12)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	4 840
Solde au 31 mars 2015	79 111
Acquisitions	82
Dispositions	(20)
Variation de la juste valeur diminuée des coûts de vente	2 106
Solde au 31 mars 2016	81 279

Au 31 mars 2016, le bois d'œuvre exploitable comprend 455 158 hectares de plantations (455 158 hectares au 31 mars 2015) dont 81 % de résineux (81 % au 31 mars 2015) et 19 % de feuillus (19 % au 31 mars 2015) qui se répartissent selon le stade du couvert forestier suivant :

	2016	2015
Forêt mature	27,0%	27,0%
Forêt intermédiaire	13,0%	14,0%
Forêt jeune	11,0%	10,0%
Régénération	31,0%	31,0%
Improductif et non forestier	18,0%	18,0%

Au 31 mars 2016, le volume marchand de bois sur pied est approximativement de 24 392 000 m³ (24 392 000 m³ au 31 mars 2015). Au cours de l'exercice, la Société a procédé à la coupe de 147 397 m³ (156 511 m³ en 2015) et a vendu des droits de coupe pour 308 397 m² (311 406 m² en 2015). Selon le dernier plan d'aménagement préparé par la direction, la capacité annuelle de coupe est de 445 238 m³ (445 238 m³ au 31 mars 2015). Selon la direction, les méthodes de coupe ainsi que les travaux d'aménagement forestier effectués par la Société permettent de conserver à un niveau stable la capacité annuelle de coupe. Au cours de la saison de coupe 2015-2016, la Société n'a procédé à aucun reboisement (aucun en 2015), aucun travail d'éclaircie précommerciale (515 hectares en 2015) et aucun dégagement mécanique (11 151 hectares en 2015).

La juste valeur moins les coûts de vente des produits agricoles récoltés est de 6 989 000 \$ au 31 mars 2016 (7 260 000 \$ au 31 mars 2015).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur a été déterminée par un ingénieur forestier, expert en évaluation, indépendant de la Société. Une méthode d'actualisation des flux monétaires futurs a été utilisée. La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été déterminée en fonction des plans de coupe existants, des prix du bois d'œuvre et des frais de coupe sur la base des hypothèses significatives suivantes :

- un taux d'actualisation de 6 % (6 % au 31 mars 2015) basé sur les taux de rendement implicites des récentes transactions;
- une valeur marchande de bois sur pied entre 10,60 \$/m³ et 14,40 \$/m³ (10,10 \$/m³ et 14,60 \$/m³ au 31 mars 2015) basée notamment sur les prix de vente et les frais de coupe en vigueur au 31 mars 2016;
- une liquidation accélérée des stocks de bois mature à un rythme de 689 177 m³ (689 187 m³ au 31 mars 2015) par année sur des périodes de dix à quarante ans, soit jusqu'à écoulement des stocks récoltables.

La juste valeur estimative serait plus (moins) élevée si :

- le taux d'actualisation était plus bas (plus élevé);
- la valeur marchande de bois sur pied par mètre cube était plus élevée (plus basse);
- la liquidation accélérée des stocks de bois mature était faite à un rythme plus élevé (moins élevé) sur une durée plus courte (plus longue).

La juste valeur du bois d'œuvre exploitable a été classée au niveau 3 de la hiérarchie d'évaluation des justes valeurs étant donné qu'elle repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Cette juste valeur a été comparée et ajustée en fonction de l'analyse des ventes de propriétés comparables au cours des dernières années (2005 à aujourd'hui).

B) RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à un certain nombre de risques liés à ses plantations de bois d'œuvre exploitable. Les activités de la Société sont régies par des lois gouvernementales et règlements concernant notamment la protection de l'environnement. La Société a établi des politiques et procédures environnementales en conformité avec les lois environnementales et autres lois applicables. La Société est certifiée ISO-14001 (gestion environnementale). La direction effectue l'évaluation de ses risques environnementaux sur une base continue afin de s'assurer que les systèmes en place permettent une gestion adéquate de ces risques.

La Société est exposée aux risques découlant des fluctuations du prix et du volume des ventes de bois d'œuvre. Dans la mesure du possible, la Société gère ce risque en coordonnant son volume de coupe avec l'offre et la demande du marché. La direction effectue une évaluation régulière des tendances du marché afin de s'assurer que sa structure de prix suit la tendance du marché et que les volumes de coupe prévus sont cohérents avec la demande attendue.

Les plantations de bois d'œuvre exploitable sont exposées au risque de dommages causés par les changements climatiques, les maladies, les feux de forêt et les autres forces de la nature. La Société a mis en place une procédure visant à surveiller et à atténuer ces risques, comprenant des inspections régulières de la santé des forêts et des analyses des parasites et maladies connues de l'industrie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Propriétés minières	Licences et autres	Contrat d'approvisionnement d'électricité	Total
Coût	60 210	30 651	9 744	100 605
Amortissement cumulé	–	21 836	5 231	27 067
Solde au 1^{er} avril 2014	60 210	8 815	4 513	73 538
Amortissement de l'exercice	–	(1 786)	(539)	(2 325)
Acquisitions générées à l'interne	10 400	134	629	11 163
Autres acquisitions	–	749	–	749
Radiation et perte de valeur	(11 482)	–	–	(11 482)
Autres changements	15	195	772	982
	(1 067)	(708)	862	(913)
Coût	59 143	31 794	11 978	102 915
Amortissement cumulé	–	23 687	6 603	30 290
Solde au 31 mars 2015	59 143	8 107	5 375	72 625
Amortissement de l'exercice	–	(2 037)	(637)	(2 674)
Acquisitions générées à l'interne	8 924	–	–	8 924
Autres acquisitions	–	620	12	632
Radiation et perte de valeur	(25 330)	(1 588)	–	(26 918)
Cessions	–	–	(168)	(168)
Autres changements	(4)	(70)	137	63
	(16 410)	(3 075)	(656)	(20 141)
Coût	42 733	26 189	12 096	81 018
Amortissement cumulé	–	21 157	7 377	28 534
Solde au 31 mars 2016	42 733	5 032	4 719	52 484

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, la Société a procédé à l'évaluation spécifique des propriétés minières en fonction du potentiel géologique, des budgets accordés pour le maintien et le développement de la mise en valeur des propriétés minières et de l'implication financière de ses partenaires. Au 31 mars 2016, la Société estime que certaines des propriétés minières ont une valeur économique inférieure à leur valeur comptable nette et une perte de valeur de 25 330 000 \$ (11 482 000 \$ au 31 mars 2015) a été constatée pour refléter la valeur recouvrable de ces actifs. La Société a estimé la valeur recouvrable de chacune de ses propriétés minières sur la base de la valeur d'utilité qui est fondée sur une valeur de liquidation ordonnée (niveau 3).

La charge d'amortissement, ainsi que les radiations et pertes de valeur, ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2016	2015
Coût des ventes	2 420	816
Frais généraux	26 718	12 576
Frais d'administration	454	415
	29 592	13 807

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les informations financières résumées relativement aux activités de prospection et d'évaluation de ressources minières sont les suivantes :

	2016	2015
Actifs totaux	125 020	116 067
Passifs totaux	37 586	36 669
Produits	28 476	5 187
Charges	(29 984)	(20 638)
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités opérationnelles	(1 673)	(1 174)
Activités d'investissement	(9 372)	(9 061)

24. EMPRUNTS BANCAIRES

Aux 31 mars 2016 et 2015, la Société n'a aucun emprunt bancaire. En date du 31 mars 2016, la Société dispose de marges de crédit bancaire de montants autorisés, mais non utilisés, totalisant 283 895 000 \$ (285 784 000 \$ au 31 mars 2015), portant intérêt à un taux préférentiel de 2,70 % (2,85 % au 31 mars 2015), renouvelables annuellement. Elle a aussi émis des lettres de crédit totalisant 56 223 000 \$ au 31 mars 2016 (52 612 000 \$ au 31 mars 2015).

25. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2016	2015
Comptes fournisseurs et frais courus	66 842	72 228
Autres	6 099	4 786
	72 941	77 014

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26. DETTE À LONG TERME

	2016	2015
Billets — immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2016 et mars 2021, valeur nominale de 4,86 milliards de dollars (taux effectifs de 1,15 % à 3,19 %) ⁽¹⁾	4 646 140	4 584 177
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2033 (taux effectif de 8,20 %)	4 226	3 905
Montant dû au Fonds du développement économique, sans intérêt et remboursable au plus tard en 2017 (taux effectif de 9,00 %)	2 570	2 358
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt et remboursables au plus tard entre 2023 et 2025, valeur nominale de 33,75 millions de dollars (taux effectifs de 2,16 % à 3,17 %)	27 389	17 033
Autres	490	411
	4 680 815	4 607 884
Moins la tranche courante	859 920	830 507
	3 820 895	3 777 377

(1) Le paiement du capital est garanti par le gouvernement du Québec.

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme se détaille comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	869 175	841 781
De 1 an à 2 ans	1 153 122	872 113
De 2 à 3 ans	1 116 106	1 155 858
De 3 à 4 ans	826 072	1 117 652
De 4 à 5 ans	896 018	826 418
Plus de 5 ans	51 079	57 479
	4 911 572	4 871 301

27. SUBVENTIONS DIFFÉRÉES

Solde au 1^{er} avril 2014	14 304
Subventions reçues au cours de la période	2
Amortissement de l'exercice	(478)
Radiation	(130)
Autres	716
Solde au 31 mars 2015	14 414
Amortissement de l'exercice	(627)
Autres	(60)
Solde au 31 mars 2016	13 727

Aucune condition n'est rattachée aux subventions gouvernementales reçues par certaines filiales de la Société pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28. PROVISIONS

	Remise en état de sites	Provision sur les engagements	Litiges et autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2014	9 992	3 445	263	13 700
Provisions constituées	589	–	(2)	587
Provisions utilisées	(1 114)	–	–	(1 114)
Provisions renversées	–	(1 722)	–	(1 722)
Effet de la désactualisation	400	–	4	404
Solde au 31 mars 2015	9 867	1 723	265	11 855
Provisions constituées	2 742	2 339	–	5 081
Provisions utilisées	(1 626)	–	–	(1 626)
Provisions renversées	–	(1 018)	–	(1 018)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	(2 300)	–	–	(2 300)
Effet de la désactualisation	225	–	–	225
Solde au 31 mars 2016	8 908	3 044	265	12 217
Solde au 31 mars 2015				
Courant	2 268	–	–	2 268
Non courant	7 599	1 723	265	9 587
	9 867	1 723	265	11 855
Solde au 31 mars 2016				
Courant	962	–	–	962
Non courant	7 946	3 044	265	11 255
	8 908	3 044	265	12 217

Remise en état de sites

Les provisions liées à la mise hors service des immobilisations découlent principalement de l'obligation pour la Société de décontaminer et de remplacer les actifs utilisés dans la production et de remettre en état des sites industriels afin de les rendre conformes aux divers règlements et lois en vigueur. La Société estime que les paiements non actualisés qui seront requis pour s'acquitter de son obligation sur une période de 1 an à 21 ans, période estimée sur la durée d'utilité des actifs devant être remplacés, totaliseront 9 912 000 \$ au 31 mars 2016 (10 850 000 \$ au 31 mars 2015). Les paiements non actualisés qui seront requis pour régler ces obligations se détaillent comme suit :

2017	988
2018	873
2019	4 398
2020	502
2021 et exercices subséquents	3 151
	9 912

Les taux d'actualisation des flux monétaires sont les suivants :

2017	1,54 % – 4,84 %
2018	1,54 % – 4,18 %
2019	1,54 % – 4,37 %
2020	1,54 % – 4,37 %
2021 et exercices subséquents	1,54 % – 4,37 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	2016	2015
Garanties		
D'emprunt	250 226	296 612
D'engagement financier	101 281	119 850
	351 507	416 462
Passif au titre de la garantie		
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie		
Garanties d'emprunt	(16 865)	(21 661)
Garanties d'engagement financier	(3 358)	(6 222)
	(20 223)	(27 883)
Provision cumulée pour pertes (note 17)		
Garanties d'emprunt	(22 442)	(36 604)
Garanties d'engagement financier	(18 985)	(21 482)
	(41 427)	(58 086)
Passif au titre de la garantie	(61 650)	(85 969)
Garantie, déduction faite du passif au titre de la garantie	289 857	330 493

Le solde des garanties réparti en fonction de leur échéance se détaille comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	177 167	149 690
De 1 an à 2 ans	36 912	37 605
De 2 à 3 ans	29 563	40 414
De 3 à 4 ans	22 397	38 720
De 4 à 5 ans	26 692	37 350
Plus de 5 ans	58 776	112 683
	351 507	416 462

Au 31 mars 2016, le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 216 000 \$ CA (891 000 \$ CA au 31 mars 2015), et le montant du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie libellé en dollars américains totalise 8 000 \$ CA (16 000 \$ CA au 31 mars 2015).

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30. AVANTAGES DU PERSONNEL**Régimes à cotisations définies**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes généraux et obligatoires sont à prestations définies et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Toutefois, les obligations d'Investissement Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Conséquemment, ces régimes sont considérés comme étant à cotisations définies aux fins de ces états financiers consolidés. La Société offre également à ses employés d'autres régimes de retraite selon lesquels elle verse des cotisations correspondant à un pourcentage du salaire des employés participants.

Les cotisations de la Société imputées au résultat net de l'exercice au titre des régimes à cotisations définies s'élèvent à 8 674 000 \$ au 31 mars 2016 (5 334 000 \$ au 31 mars 2015).

Régimes à prestations définies

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. La Société offre également d'autres avantages sociaux, principalement composés de différents régimes d'assurance collective, qui ne sont toutefois pas capitalisés. La Société s'attend à ce que des cotisations de 2 318 000 \$ (1 921 000 \$ au 31 mars 2015) soient versées pour tous ces régimes au cours du prochain exercice.

Les régimes à prestations définies sont administrés par des fonds de pension qui sont légalement distincts de la Société. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont composés de représentants des employeurs et des employés (ou anciens employés). Les conseils d'administration des fonds de retraite sont tenus par la loi et par leurs statuts constitutifs d'agir dans l'intérêt des fonds et de toutes les parties prenantes concernées par les régimes, soit les salariés actifs, les salariés inactifs, les retraités et les employeurs. Les conseils d'administration des fonds de retraite sont responsables de la politique de placement en ce qui a trait aux actifs du fonds.

Les régimes à prestations définies exposent la Société à des risques actuariels tels que : le risque de placement, le risque de taux d'intérêt et le risque de longévité.

Risque de placement

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en utilisant un taux d'actualisation déterminé par référence au rendement des obligations d'entreprise de haute qualité; si le rendement des actifs des régimes est inférieur à ce taux, un déficit sera généré. Au 31 mars 2016, les régimes suivent une stratégie de placement équilibrée, avec des titres de capitaux propres et des instruments d'emprunt. Étant donné que les passifs des régimes sont à long terme de par leur nature, il est jugé approprié d'investir une part raisonnable des actifs dans des titres de capitaux propres afin de maximiser le rendement.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations accroîtra le passif des régimes; par contre, une augmentation du rendement des placements des régimes dans des titres d'emprunt atténuera partiellement cette diminution.

Risque de longévité

La valeur actualisée du passif des régimes à prestations définies est calculée en fonction de la meilleure estimation des taux de mortalité chez les participants aux régimes, pendant et après l'emploi. Toute augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes aura pour effet de faire augmenter les passifs de ces régimes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2016
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	94 417	11 711	106 128
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 662	245	3 907
Cotisations versées par les participants aux régimes	827	–	827
Coût financier	3 468	438	3 906
Prestations versées	(3 094)	(222)	(3 316)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	15	(24)	(9)
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	(3 986)	(556)	(4 542)
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(207)	62	(145)
Coût des services passés	57	–	57
Solde à la fin	95 159	11 654	106 813
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	73 422	–	73 422
Produit d'intérêts	2 459	–	2 459
Cotisations versées par l'employeur	2 606	–	2 606
Cotisations versées par les participants aux régimes	827	–	827
Prestations versées	(3 094)	–	(3 094)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	(4 195)	–	(4 195)
Autres	(48)	–	(48)
Solde à la fin	71 977	–	71 977
Effet du plafond de l'actif			
Solde au début	7 702	–	7 702
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	(1 466)	–	(1 466)
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	281	–	281
Solde à la fin	6 517	–	6 517

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2015
Obligations au titre des prestations définies			
Solde au début	92 925	9 799	102 724
Disposition ⁽¹⁾	(14 215)	–	(14 215)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 101	179	3 280
Cotisations versées par les participants aux régimes	807	–	807
Coût financier	4 163	443	4 606
Prestations versées	(2 221)	(220)	(2 441)
Réévaluations			
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses démographiques	(741)	49	(692)
Écarts actuariels découlant des changements dans les hypothèses financières	11 774	1 378	13 152
Écarts actuariels découlant de l'expérience du régime	(1 176)	83	(1 093)
Solde à la fin	94 417	11 711	106 128
Juste valeur des actifs des régimes			
Solde au début	77 414	–	77 414
Disposition ⁽¹⁾	(14 371)	–	(14 371)
Produit d'intérêts	3 225	–	3 225
Cotisations versées par l'employeur	2 248	–	2 248
Cotisations versées par les participants aux régimes	807	–	807
Prestations versées	(2 221)	–	(2 221)
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans le produit d'intérêts	6 329	–	6 329
Autres	(9)	–	(9)
Solde à la fin	73 422	–	73 422
Effet du plafond de l'actif			
Solde au début	9 583	–	9 583
Réévaluation de l'effet de la limitation du plafond de l'actif des régimes	(2 308)	–	(2 308)
Intérêts sur l'effet du plafond de l'actif	427	–	427
Solde à la fin	7 702	–	7 702

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2015, la Société a procédé à l'achat des rentes d'un groupe de retraités. Suite à ce rachat, les rentes sont payables par une compagnie d'assurance. Ceci élimine toute obligation ultérieure du régime relativement à ce groupe de prestataires. Au 31 mars 2015, la disposition a donné lieu à une réduction des obligations au titre des prestations définies de 14 215 000 \$ et de la juste valeur des actifs des régimes de 14 371 000 \$. Une perte sur disposition de 156 000 \$ est incluse dans les charges au titre des régimes à prestations définies relativement à cette transaction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2016
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(69 237)	–	(69 237)
Régimes non capitalisés	(25 922)	(11 654)	(37 576)
Juste valeur des actifs des régimes	71 977	–	71 977
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(6 517)	–	(6 517)
	(29 699)	(11 654)	(41 353)

	Régimes de retraite	Autres régimes	2015
Passif au titre des prestations définies			
Obligations au titre des prestations définies			
Régimes capitalisés	(68 480)	–	(68 480)
Régimes non capitalisés	(25 937)	(11 711)	(37 648)
Juste valeur des actifs des régimes	73 422	–	73 422
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	(7 702)	–	(7 702)
	(28 697)	(11 711)	(40 408)

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

	2016	2015
Fonds d'actions canadiennes	23,8%	26,7%
Fonds d'actions étrangères	32,4%	35,2%
Fonds d'obligations	35,1%	34,5%
Autres	8,7%	3,6%
	100,0%	100,0%

La juste valeur des actions et des obligations est déterminée en fonction des cours sur un marché actif.

La Société revoit les portefeuilles de placement détenus par les régimes et la performance du gestionnaire sur une base trimestrielle. Lors de cette revue, la Société s'assure que les placements détenus correspondent, à tous égards importants, aux pondérations cibles établies par les politiques des régimes.

La pondération cible du portefeuille de référence, établie par la politique de placement des régimes, se détaille comme suit :

Actions canadiennes	20,0%
Actions étrangères	30,0%
Obligations	40,0%
Autres	10,0%

Le processus suivi par la Société pour gérer ses risques n'a pas été modifié par rapport aux exercices précédents.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les charges au titre des régimes à prestations définies se composent comme suit :

			2016
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 662	245	3 907
Intérêts nets	1 290	438	1 728
Coût des services passés	57	–	57
	5 009	683	5 692

			2015
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Coût des services rendus	3 101	179	3 280
Intérêts nets	1 365	443	1 808
Disposition	156	–	156
	4 622	622	5 244

Les charges au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisées sous les rubriques suivantes à l'état consolidé des résultats :

	2016	2015
Coût des ventes	1 687	1 314
Frais généraux	547	451
Frais d'administration	3 458	3 479
	5 692	5 244

Les gains (pertes) suivants ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

			2016
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(65)	518	453
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	1 466	–	1 466
	1 401	518	1 919

			2015
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(3 537)	(1 510)	(5 047)
Effet du plafonnement de l'actif des régimes	2 308	–	2 308
	(1 229)	(1 510)	(2 739)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles sont comme suit :

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	3,87 %	3,91 %	3,63 %	3,70 %
Taux de croissance de la rémunération	3,06 %	3,05 %	3,06 %	3,08 %
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	4,70 %	s.o.	4,71 %

Les hypothèses de longévité moyenne à l'âge de la retraite sont fondées sur des tableaux de mortalité. Les longévités moyennes à l'âge de la retraite qui sous-tendent les valeurs des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2016		2015	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Pour les retraités actuels				
Hommes	24	23	24	23
Femmes	26	27	26	27
Pour les membres actifs (futurs retraités)				
Hommes	28	28	28	27
Femmes	30	30	27	30

Au 31 mars 2016, la duration moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 18 ans (17 ans au 31 mars 2015).

Un changement de 1 %, ou de un an dans le cas de la mortalité, d'une des hypothèses actuarielles au 31 mars 2016, en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées et en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour établir l'obligation au titre des prestations définies, aurait l'impact suivant sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

	2016			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(14 437)	19 142	(1 695)	2 166
Taux de croissance de la rémunération	3 304	(3 020)	25	(23)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 914	(1 530)
Mortalité	1 826	(1 892)	410	(402)

	2015			
	Régimes de retraite		Autres régimes	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	(15 042)	19 798	(1 750)	2 245
Taux de croissance de la rémunération	3 344	(3 076)	25	(25)
Taux d'augmentation des coûts de santé	s.o.	s.o.	1 953	(1 558)
Mortalité	1 865	(1 658)	378	(366)

Il se peut que l'analyse de sensibilité présentée ci-dessus ne soit pas représentative du changement réel au chapitre de l'obligation au titre des prestations définies, car il est peu probable que le changement apporté aux hypothèses survienne de manière isolée, certaines de ces hypothèses pouvant être corrélées.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31. AUTRES PASSIFS

	2016	2015
Revenus différés	4 656	5 266
Passif au titre des engagements	8	16
Autres	1 839	735
	6 503	6 017

32. CAPITAL SOCIAL

Autorisé, d'une valeur nominale de 1 000 \$ l'action :

4 000 000 d'actions ordinaires, avec droit de vote totalisant 4 milliards de dollars.

	2016	2015
Émis et entièrement libéré :		
3 073 340 actions ordinaires	3 073 340	3 073 340

33. GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements.
- Contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements et de financements.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements et financements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires, le cas échéant, et de la dette à long terme ainsi que de ses capitaux propres. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception, le cas échéant, de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales (voir note 24).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles se détaille comme suit :

	2016	2015
Débiteurs	11 355	(4 550)
Stocks	6 961	(6 129)
Frais payés d'avance	217	(1 004)
Créditeurs et charges à payer	(3 460)	(1 168)
	15 073	(12 851)

Au 31 mars 2016, il y a 2 747 000 \$ d'acquisitions d'immobilisations corporelles incluses sous la rubrique « Crédeurs et charges à payer » (aucune au 31 mars 2015) et des immobilisations corporelles ont été acquises, pour un montant de 2 300 000 \$, par la prise en charge de passifs (aucune au 31 mars 2015).

35. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires n'aura pas d'incidence importante sur sa situation financière ni sur ses résultats.

36. ENGAGEMENTS

A) CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple non résiliables, à louer principalement des espaces de bureaux. Ces contrats ont habituellement une durée de un an à dix ans et comportent une option de renouvellement après cette date. Les paiements minimaux exigibles au titre de ces contrats sont comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	2 182	1 690
De 1 an à 5 ans	3 113	3 054
Plus de 5 ans	1 777	-
	7 072	4 744

Au 31 mars 2016, un montant de 8 718 000 \$ (8 178 000 \$ au 31 mars 2015) a été comptabilisé au titre des contrats de location simple sous la rubrique « Frais d'administration » au résultat net.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

B) ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir sous forme de souscriptions d'actions et de conventions d'apport et sous forme de parts de sociétés en commandite dans le fonds commun de FIER Partenaires et dans d'autres organismes de capital-risque.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie de la Société, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2016	2015
Engagements de financement		
Ententes autorisées		
Prêts	30 425	36 364
Garanties	8 833	6 822
Contributions financières	2 622	2 094
	41 880	45 280
Ententes acceptées par les clients		
Prêts ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	151 815	113 385
Garanties	109 550	99 836
Contributions financières	108 585	118 710
	369 950	331 931
Engagements d'investissement		
Souscription d'actions et convention d'apports	334	334
Parts de sociétés en commandite		
FIER Partenaires, s.e.c.	15 574	23 718
Organismes de capital-risque	139 871	125 956
	155 779	150 008
	567 609	527 219

(1) Comprenant un montant de 20 732 000 \$ au 31 mars 2016 (11 255 000 \$ au 31 mars 2015) dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 3,25 % et 8,70 % (entre 3,25 % et 9,00 % au 31 mars 2015) et qui ont une échéance qui varie entre mai 2016 et avril 2033 (entre décembre 2015 et novembre 2037 au 31 mars 2015).

(2) Comprenant un montant de 131 083 000 \$ au 31 mars 2016 dont les taux d'intérêt sont variables (102 130 000 \$ au 31 mars 2015).

(3) Tous les engagements de prêts ont un taux d'intérêt établi aux 31 mars 2016 et 2015.

C) ENGAGEMENTS À LONG TERME

En vertu de contrats non résiliables, la Société s'est engagée à faire l'acquisition, au cours des prochains exercices, d'immobilisations corporelles totalisant 3 257 000 \$ au 31 mars 2016 (18 024 000 \$ au 31 mars 2015) et de matières premières et autres totalisant 15 727 000 \$ au 31 mars 2016 (13 805 000 \$ au 31 mars 2015).

Pour garantir ses obligations en vertu d'un accord d'entreprise commune, la Société a mis en sûreté réciproque, en faveur des partenaires, une obligation de 66 000 000 \$ (66 000 000 \$ au 31 mars 2015) émise aux termes d'un acte de fiducie affectant tous les biens de premier rang de l'entreprise commune.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

D) VENTES D'ENTREPRISES

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. La Société n'a pas constaté de montant à l'état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que ce montant ne peut être estimé de manière fiable.

E) AUTRES ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2016, la Société s'est engagée à verser des honoraires de 32 265 000 \$ (39 405 000 \$ au 31 mars 2015) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, la recherche d'entreprises à recommander et la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

37. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur ou au coût après amortissement selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

	2016					
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	12 016	–	140 977	–	152 993
Placements temporaires	–	4 844	–	210 566	–	215 410
Débiteurs	–	–	–	90 791	–	90 791
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	10 927	–	10 927
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 662 148	–	4 662 148
Prêts	–	–	–	1 304 796	–	1 304 796
Placements	7 297	497 839	771 633	–	–	1 276 769
	7 297	514 699	771 633	6 420 205	–	7 713 834
Passifs financiers						
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	72 941	72 941
Dette à long terme	–	–	–	–	4 680 815	4 680 815
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	499 701	499 701
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	61 650	61 650
Instruments financiers dérivés	40 253	–	–	–	–	40 253
	40 253	–	–	–	5 315 107	5 355 360

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2015

	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres passifs financiers	Total
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	30 454	–	272 470	–	302 924
Placements temporaires	–	474	–	348 207	–	348 681
Débiteurs	533	–	–	100 717	–	101 250
Honoraires de garantie à recevoir	–	–	–	15 222	–	15 222
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	–	–	–	4 581 197	–	4 581 197
Prêts	–	–	–	1 006 412	–	1 006 412
Placements	13 225	437 157	796 866	–	–	1 247 248
	13 758	468 085	796 866	6 324 225	–	7 602 934
Passifs financiers						
Découverts bancaires	–	–	–	–	39	39
Créditeurs et charges à payer	–	–	–	–	77 014	77 014
Dette à long terme	–	–	–	–	4 607 884	4 607 884
Avances du gouvernement du Québec	–	–	–	–	506 317	506 317
Passif au titre de la garantie	–	–	–	–	85 969	85 969
Instruments financiers dérivés	41 072	–	–	–	–	41 072
	41 072	–	–	–	5 277 223	5 318 295

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal (ou le marché le plus avantageux) à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur est une valeur de sortie, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de transaction et prend en compte les facteurs spécifiques à la transaction et à l'actif ou au passif. Ainsi, il est possible que le prix de transaction ne représente pas la juste valeur d'un actif ou d'un passif au moment de la comptabilisation initiale dans certaines situations.

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Société les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation. Lorsqu'il existe plusieurs marchés actifs, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier par l'utilisation du cours sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, à défaut, le marché le plus avantageux. De plus, la Société considère le fait qu'elle peut conclure, ou non, une transaction sur l'actif ou le passif au prix pratiqué sur le marché à la date d'évaluation. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Société détermine la juste valeur de l'instrument financier au moyen d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimise celle des données d'entrée non observables.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(Les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres choses, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de taux sans risque, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de ces hypothèses par d'autres pourrait se traduire par une juste valeur différente.

La Société a mis en place une politique d'évaluation financière d'un investissement. Cette politique fait état des lignes directrices à suivre lors de l'analyse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement, d'une réalisation, de l'évaluation annuelle des investissements en portefeuille ou de toute autre évaluation requise dans le cadre des activités de la Société. La politique permet d'assurer l'uniformité dans l'application des principes d'évaluation généralement reconnus et ainsi de s'assurer que la juste valeur de ces investissements soit établie selon les normes reconnues dans le domaine de l'évaluation. Bien que cette politique porte principalement sur l'évaluation en continu du portefeuille, les principes généraux d'évaluation demeurent les mêmes, qu'il s'agisse d'un nouvel investissement, d'un réinvestissement ou d'une évaluation ponctuelle.

L'application de la politique relève de l'autorité de la Vice-présidence à la gestion des risques et au crédit, sujet à l'approbation de la Vice-présidence à la direction financière.

Les justes valeurs des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés, non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif ou des données qui sont corroborées sur le marché.
- Niveau 3 : La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La Société reconnaît les transferts entre les niveaux de hiérarchie des évaluations de la juste valeur à la fin de l'exercice au cours duquel le changement s'est produit.

Au cours des exercices 2016 et 2015, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de hiérarchie.

La Société a déterminé que les valeurs comptables de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs, des découverts bancaires, des créditeurs et charges à payer et des avances du gouvernement du Québec se rapprochaient de leurs justes valeurs en raison des courtes durées de ces instruments.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur est établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après et est classée selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment. Le tableau ne comprend pas l'information sur la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas mesurés à la juste valeur à la situation financière si la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

	2016				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	12 016	12 016	7 654	4 362	–
Placements temporaires ⁽²⁾	215 410	215 410	4 644	210 766	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	10 927	11 630	–	–	11 630
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 662 148	4 746 963	–	4 746 963	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 304 796	1 320 300	–	–	1 320 300
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	30 149	30 149	–	30 149	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	94 724	94 724	189	–	94 535
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁷⁾	366 566	366 566	127	–	366 439
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁸⁾	6 400	6 400	–	–	6 400
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	7 297	7 297	–	428	6 869
Actions de sociétés cotées en Bourse ⁽¹⁰⁾	485 775	485 775	485 775	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁸⁾	136 153	136 153	–	2 256	133 897
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	147 535	147 535	4 800	142 735	–
Unités liquidatives d'une fiducie ⁽⁶⁾	2 170	2 170	–	2 170	–
	7 482 066	7 583 088	503 189	5 139 829	1 940 070
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹²⁾	4 680 815	4 773 099	–	4 773 099	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	61 650	55 973	–	–	55 973
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	40 253	40 253	–	40 253	–
	4 782 718	4 869 325	–	4 813 352	55 973

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2015

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	30 454	30 454	28 276	2 178	–
Placements temporaires ⁽²⁾	348 681	348 681	260	348 421	–
Débiteurs classés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	533	533	–	533	–
Honoraires de garantie à recevoir ⁽³⁾	15 222	16 461	–	–	16 461
Billets à recevoir du gouvernement du Québec ⁽⁴⁾	4 581 197	4 708 048	–	4 708 048	–
Prêts ⁽⁵⁾	1 006 412	1 045 386	–	–	1 045 386
Placements :					
BTAA ⁽⁶⁾	29 500	29 500	–	29 500	–
Placements dans des organismes de capital-risque ⁽⁷⁾	18 764	18 764	126	–	18 638
Placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées ⁽⁷⁾	381 393	381 393	64	–	381 329
Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽⁸⁾	7 500	7 500	–	–	7 500
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	13 225	13 225	–	294	12 931
Actions de sociétés cotées en Bourse ⁽¹⁰⁾	487 947	487 947	487 947	–	–
Actions et parts de sociétés privées ⁽⁸⁾	86 048	86 048	–	–	86 048
Obligations et autres titres de créance ⁽¹¹⁾	151 730	151 730	6 159	145 571	–
Unités liquidatives d'une fiducie ⁽⁶⁾	71 141	71 141	–	71 141	–
	7 229 747	7 396 811	522 832	5 305 686	1 568 293
Passifs financiers					
Dette à long terme ⁽¹²⁾	4 607 884	4 742 561	–	4 742 561	–
Passif au titre de la garantie ⁽¹³⁾	85 969	76 274	–	–	76 274
Instruments financiers dérivés ⁽⁹⁾	41 072	41 072	–	41 072	–
	4 734 925	4 859 907	–	4 783 633	76 274

La juste valeur des instruments financiers figurant au tableau précédent est estimée d'après les méthodes et les données d'entrée utilisées suivantes :

- (1) Lorsque ces instruments financiers sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est établie par l'utilisation de prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs.
- (2) La juste valeur des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (3) La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les créances douteuses, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Garanties ».
- (4) La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est évaluée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux billets ayant sensiblement les mêmes modalités.
- (5) La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée équivalente à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Prêts ».
- (6) Les méthodes ainsi que les hypothèses utilisées pour évaluer la juste valeur des BTAA ainsi que des unités liquidatives d'une fiducie sont décrites à la note 18.
- (7) La juste valeur des placements détenus par des organismes de capital-risque est évaluée par la méthode de l'actif net redressé, basé sur la juste valeur des parts détenues dans les fonds sous-jacents, telle qu'établie par ces fonds dans leurs états financiers audités. La direction reçoit la documentation obtenue de ces fonds et considère la date d'évaluation de la juste valeur des parts obtenues et les conditions relatives aux ententes contractuelles avec ses partenaires, le cas échéant. Si nécessaire, un ajustement est effectué à la juste valeur des parts détenues pour refléter la meilleure estimation de la juste valeur du placement.
- (8) La juste valeur des placements non cotés sur un marché actif est établie selon les pratiques et méthodes conformes aux normes des organismes canadiens reconnus. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont, entre autres, l'actualisation des flux monétaires ainsi que la méthode des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. Les principaux paramètres de ces méthodes sont notamment les flux monétaires attendus, le taux d'actualisation, les primes pour faible négociabilité, les multiplicateurs du BAI/A et autres ratios sur les bénéfices selon l'industrie.
- (9) La juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés. Lorsque l'évaluation basée sur des données observables n'est pas possible, la juste valeur de l'instrument dérivé est estimée par l'utilisation d'un modèle binomial qui tient compte des probabilités de sortie, du modèle d'évaluation Black-Scholes ou par la valeur différentielle entre la valeur de l'instrument hybride et les autres composantes de l'instrument. La juste valeur peut aussi être estimée à partir de techniques d'évaluation qui se fondent sur des données observées dans les marchés actifs, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

- (10) La juste valeur des placements cotés sur un marché actif est déterminée en fonction des cours acheteur publiés.
- (11) Lorsque les obligations et autres titres de créance sont transigés sur un marché actif, la juste valeur correspond à la valeur sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux. Lorsque la juste valeur de l'instrument n'est pas disponible sur un marché actif observable, la juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché secondaire, établis selon le cours acheteur à la date de clôture.
- (12) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour des dettes comportant des conditions et des risques similaires.
- (13) La juste valeur du passif au titre de la garantie est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolubles ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond au passif au titre de la garantie, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 4C, à la rubrique « Garanties ».

C) VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

La variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et classés au niveau 3 est comme suit :

	Actions et parts de sociétés privées	Instruments financiers dérivés	Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Placements dans des organismes de capital-risque	Total
Solde au 1^{er} avril 2014	16 302	28 384	–	353 866	398 552
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	(9 983)	(8 669)	–	6 642	(12 010)
Gain comptabilisé au résultat global	2 121	–	–	–	2 121
Acquisitions	100 738	–	7 500	82 511	190 749
Dispositions	(23 130)	(6 784)	–	(30 635)	(60 549)
Distributions	–	–	–	(12 417)	(12 417)
Solde au 31 mars 2015	86 048	12 931	7 500	399 967	506 446
Gain (perte) comptabilisé(e) au résultat net	727	(3 141)	(1 100)	(874)	(4 388)
Gain comptabilisé au résultat global	13 661	–	–	–	13 661
Acquisitions	35 100	7 111	–	100 358	142 569
Dispositions	(1 639)	(10 032)	–	(1 399)	(13 070)
Distributions	–	–	–	(37 078)	(37 078)
Solde au 31 mars 2016	133 897	6 869	6 400	460 974	608 140

Les pertes nettes latentes comptabilisées au résultat net et imputables aux instruments financiers classés au niveau 3 détenus par la Société totalisent 4 423 000 \$ au 31 mars 2016 (12 010 000 \$ au 31 mars 2015).

Au 31 mars 2016, des pertes nettes de 5 115 000 \$ (467 000 \$ au 31 mars 2015) sont présentées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net », des gains nets de 727 000 \$ (pertes nettes de 9 983 000 \$ au 31 mars 2015) sous la rubrique « Perte nette de valeur sur les placements » et aucune perte nette (1 560 000 \$ au 31 mars 2015) sous la rubrique « Autres charges financières » au résultat net.

D) SENSIBILITÉ DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR ET CLASSÉS AU NIVEAU 3

i) Actions de sociétés privées

L'évaluation de la juste valeur des actions participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2016, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux instruments dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples de BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces instruments.

L'évaluation de la juste valeur des actions non participantes de sociétés privées est établie principalement selon la technique d'actualisation des flux monétaires futurs. Cette technique d'évaluation s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les taux d'actualisation qui tiennent compte du risque associé à l'investissement ainsi que des flux monétaires futurs.

Ainsi, l'analyse qui suit illustre la sensibilité des évaluations aux taux d'actualisation en fonction de la méthode d'évaluation retenue pour chacun des placements en actions non participantes de sociétés privées.

	Valeur comptable des actions et parts de sociétés privées	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net suite à une variation du taux d'actualisation	112 230	(5 828)	6 280

La Société peut aussi avoir recours aux informations relatives aux transactions récentes effectuées sur le marché pour l'évaluation de placements en actions de sociétés privées. Lorsque la juste valeur est établie selon les données observées lors de transactions récentes, cette valeur représente l'indication la plus représentative de la juste valeur. Par conséquent, la Société n'a pas procédé à une analyse de sensibilité.

ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés de niveau 3 est évaluée à l'aide du modèle Black-Scholes et de modèles d'actualisation des flux monétaires attendus.

Aux fins de l'application du modèle Black-Scholes, la volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité des actions sous-jacentes à l'instrument, obtenue à partir de leurs cours historiques.

Au 31 mars 2016, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation ou la volatilité, afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

iii) Autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

L'évaluation de la juste valeur des autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est établie selon la technique des multiples de bénéfices de sociétés publiques comparables. La Société détermine les sociétés comparables selon l'industrie, la taille, la situation financière et les stratégies et calcule un multiple approprié pour chacune des sociétés publiques comparables identifiées. Cette technique s'appuie sur des données d'entrée observables et non observables telles que les multiples du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA).

Au 31 mars 2016, le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables relativement aux autres placements dont la technique d'évaluation s'appuie sur des comparables de marché et des multiples de BAIIA afin de refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles n'entraînerait pas de variation importante de la juste valeur de ces autres placements.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

iv) Placements dans des organismes de capital-risque

Même si, pour la plupart, ils ne sont pas transigés sur un marché boursier, les placements dans des organismes de capital-risque exposent la Société à un risque de marché. En effet, la juste valeur de ces investissements peut fluctuer dans le temps en fonction, entre autres, des conditions économiques et des flux monétaires des différentes entreprises dans lesquelles la Société a investi.

La sensibilité de la juste valeur a été évaluée à partir des variations historiques des justes valeurs.

	Augmentation de 3 %	Diminution de 3 %
Effet de la variation de la juste valeur sur le résultat net	13 829	(13 829)

38. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché découlant des variations des cours des monnaies étrangères, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations des cours boursiers. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

La Société gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur son résultat net et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de marchandise, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte que la Société pourrait subir en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La Société est exposée au risque de crédit notamment par le biais de ses activités de prêts et de garanties financières, de ses engagements de prêts et de garanties financières et de ses activités d'investissement. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux débiteurs, aux placements tels que les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les obligations et autres titres de créance et à certains placements dans des organismes de capital-risque, aux prêts et aux billets à recevoir du gouvernement du Québec.

i) Concentration du risque

La concentration importante du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des investissements soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région ou d'un produit financier donné. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des investissements par secteur d'industrie. Dans son ensemble, le portefeuille d'investissements respecte les limites maximales établies par la Société quant à l'exposition au risque de crédit. La direction est d'avis que le risque de concentration de crédit ne présente pas d'incidence significative pour la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ii) Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2016	2015
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	152 993	302 924
Placements temporaires	215 410	348 681
Débiteurs	90 791	101 250
Honoraires de garantie à recevoir	10 927	15 222
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	4 662 148	4 581 197
Prêts	1 304 796	1 006 412
Placements ⁽¹⁾	642 428	653 679
	7 079 493	7 009 365
Obligations hors bilan		
Garanties	289 857	330 493
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	271 815	233 385
Engagements de garanties – Ententes acceptées par les clients	109 550	99 836
Engagements d'investissement	155 779	150 008
	827 001	813 722
	7 906 494	7 823 087

(1) Comprend les BTAA, les unités liquidatives d'une fiducie, les placements dans des organismes de capital-risque, les placements dans des organismes de capital-risque de coentreprises et d'entreprises associées, les autres placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les obligations et autres titres de créance, excluant les titres cotés classés au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie est composée principalement de dépôts temporaires liquides, ainsi que de titres à court terme émis ou garantis par le gouvernement du Canada, les provinces canadiennes, une municipalité du Québec ou une institution financière canadienne. L'exposition maximale au risque de crédit sur la trésorerie et équivalents de trésorerie correspond à sa valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Débiteurs

Pour réduire son risque associé aux débiteurs, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. La Société ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les créances clients dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'analyse chronologique des débiteurs au 31 mars est comme suit :

	2016	2015
Courants	71 961	66 277
En souffrance depuis 1 jour à 60 jours	503	1 722
En souffrance depuis 61 à 90 jours	200	200
En souffrance depuis plus de 90 jours	1 484	3 186
	74 148	71 385
Moins la provision pour pertes sur créances	1 591	3 211
	72 557	68 174

Les variations du compte de provision pour pertes sur créances sont comme suit :

	2016	2015
Solde au début	3 211	4 284
Reprise de valeur comptabilisée au résultat net	(1 620)	(1 073)
Solde à la fin	1 591	3 211

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 mars 2016, 30 % (39 % au 31 mars 2015) des créances clients sont garanties par un assureur.

Prêts et garanties

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Les facteurs évalués comprennent, outre la solvabilité du client, les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures de la Société. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celles-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit et une mise à jour de la valeur des sûretés afin de déterminer la provision pour pertes.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté. Le classement des prêts selon le risque de crédit lié au client, basé sur le système de notation de la Société, est le suivant :

	2016	2015
Faible	330 964	251 944
Moyen	908 406	686 856
Élevé	65 426	67 612
Total des prêts	1 304 796	1 006 412

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La Société détient des sûretés et des cautions pour les prêts et les garanties de sorte que son exposition maximale au risque de crédit se détaille comme suit :

	2016	2015
Prêts	1 304 796	1 006 412
Sûretés et cautions	(532 547)	(399 230)
Exposition maximale au risque de crédit	772 249	607 182
Garanties	289 857	330 493
Sûretés et cautions	(129 062)	(155 585)
Exposition maximale au risque de crédit	160 795	174 908

Placements

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. La Société atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en respectant ses politiques en matière d'investissement et de placement, lesquelles décrivent les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La Société établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation des activités poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Ainsi, la Société voit à appairer les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement incluant notamment des ententes d'emprunts conclues avec des institutions financières.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que les obligations hors bilan.

	2016					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Créditeurs et charges à payer	72 941	-	-	-	-	72 941
Avances du gouvernement du Québec	499 701	-	-	-	-	499 701
Dette à long terme	869 175	2 269 228	1 722 090	51 079	-	4 911 572
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	-	-	-	-	61 650	61 650
Instruments financiers dérivés	25 810	14 716	-	-	-	40 526
	1 467 627	2 283 944	1 722 090	51 079	61 650	5 586 390
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	284 873	233 514	42 786	28 638	207 740	797 551
Garanties ⁽¹⁾	-	-	-	-	289 857	289 857
	284 873	233 514	42 786	28 638	497 597	1 087 408
	1 752 500	2 517 458	1 764 876	79 717	559 247	6 673 798

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance indéterminée	Total
Instruments financiers inscrits à l'état consolidé de la situation financière						
Découverts bancaires	39	–	–	–	–	39
Créditeurs et charges à payer	77 014	–	–	–	–	77 014
Avances du gouvernement du Québec	506 317	–	–	–	–	506 317
Dette à long terme	841 781	2 027 971	1 944 070	57 479	–	4 871 301
Passif au titre de la garantie ⁽¹⁾	–	–	–	–	85 969	85 969
Instruments financiers dérivés	12 998	28 704	–	–	–	41 702
Autres passifs	–	–	–	–	735	735
	1 438 149	2 056 675	1 944 070	57 479	86 704	5 583 077
Obligations hors bilan						
Engagements ⁽²⁾	244 246	270 207	60 561	34 166	229 909	839 089
Garanties ⁽¹⁾	–	–	–	–	330 493	330 493
	244 246	270 207	60 561	34 166	560 402	1 169 582
	1 682 395	2 326 882	2 004 631	91 645	647 106	6 752 659

(1) Les montants relatifs à ces passifs et obligations hors bilan n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps.

(2) Les engagements au 31 mars 2016 comprennent les engagements de financement et d'investissement de 567 609 000 \$ (527 219 000 \$ au 31 mars 2015), les engagements à long terme de 18 984 000 \$ (31 829 000 \$ au 31 mars 2015), les autres engagements de 39 337 000 \$ (44 149 000 \$ au 31 mars 2015) et la quote-part dans les engagements en capital des entreprises associées de 171 621 000 \$ (235 892 000 \$ au 31 mars 2015).

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) Évaluation du risque de marché

En raison des placements classés comme disponibles à la vente et des actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des cours boursiers. La politique de placement encadre le risque de marché grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion des risques de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps, à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps choisi est d'une journée.

La VaR est établie pour les actifs financiers cotés sur un marché. Les actifs couverts par cette évaluation du risque de marché sont de 639 123 000 \$ au 31 mars 2016 (640 006 000 \$ au 31 mars 2015).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars, la VaR est comme suit :

	2016	2015
Taux d'intérêt	(312)	(316)
Taux de change	(1 600)	(1 151)
Cours boursiers ⁽¹⁾	(6 489)	(6 107)
Diversification ⁽²⁾	2 010	1 527
	(6 391)	(6 047)

(1) Les actifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont exclus des actifs couverts pour l'évaluation de la VaR.

(2) La diversification correspond à la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale étant donné que les trois types de risque ne sont pas parfaitement corrélés.

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des cours boursiers de certains titres, la Société utilise des contrats de vente à terme sur actions ordinaires. Au 31 mars 2016, les contrats à terme visant la vente d'actions ordinaires ont une juste valeur de 26 606 000 \$ (22 384 000 \$ au 31 mars 2015). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, des pertes de 9 905 000 \$ et des gains de 5 572 000 \$ (pertes de 22 273 000 \$ au 31 mars 2015) sur les contrats à terme désignés à titre d'élément de couverture ont été constatés, nets des gains de 8 605 000 \$ et des pertes de 8 582 000 \$ (gains de 19 969 000 \$ au 31 mars 2015) sur les titres de capitaux couverts qui sont attribuables au risque de variation des cours boursiers. Ces pertes nettes totalisant 4 310 000 \$ (2 304 000 \$ au 31 mars 2015) ont été constatées sous la rubrique « Variation nette des placements à la juste valeur par le biais du résultat net ».

ii) Risque structurel de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus liés principalement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux BTAA, aux unités liquidatives d'une fiducie, aux prêts à taux variable et aux placements ainsi qu'aux frais d'intérêts liés à certains emprunts de la Société. L'ampleur de cette fluctuation pour la Société est fonction de plusieurs facteurs, dont la différence entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments à l'état consolidé de la situation financière et hors bilan.

Le tableau ci-après présente l'impact potentiel, sur le résultat net, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes. Au 31 mars 2016, le montant des actifs nets ayant une exposition au risque structurel de taux d'intérêt totalise 1 348 010 000 \$ (1 545 796 000 \$ au 31 mars 2015).

Au 31 mars, la sensibilité au taux d'intérêt est comme suit :

	2016	2015
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	13 480	15 458
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux		
Impact sur le résultat net	(13 480)	(15 458)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date de clôture moins les couvertures de change. Au 31 mars, si le dollar canadien avait varié de deux écarts-types à la hausse ou à la baisse, basé sur les taux de change historiques des deux dernières années, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, l'impact aurait été le suivant :

	2016	2015
Augmentation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien⁽¹⁾		
Impact sur le résultat net	(49 624)	(42 229)
Impact sur le résultat global	-	(19 336)
Diminution de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien⁽¹⁾		
Impact sur le résultat net	49 624	42 229
Impact sur le résultat global	-	19 336

(1) Au 31 mars 2016, une variation de deux écarts-types de la valeur du dollar canadien en comparaison avec le dollar américain représente une variation de 17,33% (14,36% au 31 mars 2015).

Afin de gérer son exposition à la fluctuation des taux de change liée aux encaissements en dollars américains d'intérêts et de capital sur des prêts qui totalisent 54 594 000 \$ (86 118 000 \$ au 31 mars 2015), la Société utilise des contrats de change à terme. Au 31 mars 2016, ces contrats de change à terme visent la vente de 52 639 000 \$ US (82 954 000 \$ US au 31 mars 2015). Leurs échéances varient de 1 à 17 mois à des taux \$ US/\$ CA variant de 1,0203 à 1,0488.

La Société a désigné à titre d'instruments de couverture de flux de trésorerie certains de ces contrats de change à terme visant la vente de 21 839 000 \$ US, dont respectivement 1 226 000 \$ US et 20 613 000 \$ US seront vendus au cours des exercices se terminant les 31 mars 2017 et 2018 respectivement. Ces contrats de change à terme couvrent l'exposition de la Société à la fluctuation des taux de change liée aux paiements d'intérêts et de capital libellés en dollars américains de prêts totalisant 22 905 000 \$. Au 31 mars 2016, la juste valeur des contrats de change à terme désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie s'élève à (5 409 000 \$) (4 940 000 \$ au 31 mars 2015). Une inefficacité de 16 000 \$ (7 000 \$ en 2015) a été comptabilisée au résultat net relativement à ces relations de couverture.

39. PARTIES LIÉES

La Société, qui est sous le contrôle exclusif du gouvernement du Québec, est liée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

À ce titre, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2016, une filiale de la Société a comptabilisé un montant de 199 340 000 \$ (186 407 000 \$ en 2015) à titre de revenus provenant du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt, du Programme d'investissements sylvicoles et du Fonds d'adaptation des collectivités, dont un montant de 4 010 000 \$ est à recevoir au 31 mars 2016 (6 198 000 \$ au 31 mars 2015). Ces montants sont présentés aux résultat net, net des dépenses du Programme. À l'exception des transactions divulguées distinctement aux états financiers consolidés, la Société n'a conclu aucune autre opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

Investissement Québec

PERFORMANCE FINANCIÈRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 mars 2016

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

A) MONTANTS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la Loi sur Investissement Québec, à compter du 1^{er} avril 2011, les pertes et les manques à gagner, en vertu de certains programmes qui existaient avant la fusion et qui ont été transférés à la Société, sont des obligations de celle-ci. À cette date, ces programmes continuent à s'appliquer à toute aide financière accordée conformément à ceux-ci, jusqu'à l'échéance de cette aide. Les pertes et les manques à gagner qui pourraient résulter de l'aide accordée conformément à ces programmes font l'objet d'une indemnisation partielle par le gouvernement du Québec. Les pertes et les manques à gagner ont été évalués à la date de la fusion. Cette évaluation pouvait être révisée jusqu'au 31 mars 2016, au moment où le gouvernement fixe la rémunération finale de la Société. Au 31 mars 2016, en vertu du décret 240-2016, daté du 30 mars 2016, le montant final qui est recouvrable du gouvernement du Québec totalise 14 142 000 \$ (19 881 000 \$ au 31 mars 2015).

Au 31 mars 2016, un montant additionnel de 3 800 000 \$ (aucun au 31 mars 2015) est compris dans les montants recouvrables du gouvernement du Québec.

B) AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les placements de la filiale IQ FIER inc. ainsi que les placements dans certains fonds sont financés par des avances du ministre des Finances en vertu de décrets. Ces avances ne portent pas intérêt. Au 31 mars 2016, le solde des avances sans modalités de remboursement totalise 499 701 000 \$ (506 317 000 \$ au 31 mars 2015). Au 31 mars 2016, des avances d'un montant de 27 389 000 \$ (17 033 000 \$ au 31 mars 2015) sont assorties de dates d'échéance comprises entre juin 2023 et janvier 2025.

C) PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La Société est également liée à ses principaux dirigeants, qui comprennent les membres du conseil d'administration et les cadres supérieurs. Leur rémunération est composée comme suit :

	2016	2015
Avantages du personnel à court terme	3 225	3 125
Autres avantages postérieurs à l'emploi	912	876
	4 137	4 001

40. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 29 avril 2016, tel qu'autorisé par le décret 381-2012 adopté le 18 avril 2012, la Société a émis 100 000 actions ordinaires au ministre des Finances pour un montant de 100 000 000 \$ afin de financer la participation de la Société à la capitalisation de Ressources Québec inc.

